



Angela Merkel
Elle a cru en la
transition tunisienne

Avons-nous
besoin du
FMI ?

N° 125 - Octobre 2021 - 5 DT • www.leaders.com.tn

Leaders



Le nouvel axe
Carthage - La Kasbah

Sadok Belaid : Un pavé dans la mare...



SOMMAIRE

Editorial

- 3** Des actes, des actes...
Par Taoufik Habaieb

En couverture

- 4** Le nouvel axe, Carthage - La Kasbah

Actualités

- 10** Raoudha Bayouh, première femme directrice de la Police judiciaire

Opinion

- 16** Où va le processus de la transition démocratique ?
Par Riadh Zghal

En couverture

- 18** Acte II
30 Un pavé dans la mare...
Par Sadok Belaid

Nation

- 34** La révolution numérique, pour une technologie saisie par le droit

Economie

- 42** Avons-nous besoin du FMI ?
46 Comment payer nos engagements financiers
Par Fatma Marrakchi Charfi

Tribune

- 60** L'intelligentsia ou la ménopause du cogito
Par Abdelaziz Kacem

Chronique

- 63** Des médias à contenu informatif calamiteux
Par Habib Touhami

International

- 64** Angela Merkel, elle a cru en la transition tunisienne
69 Zoom sur les défis d'un Maghreb en détresse
Par Mohamed Ibrahim Hsairi

Société

- 72** La légende de Carthage en superstar à la Fashion Fair de Stockholm
74 Un prince réformateur malgré lui Mhammad Pacha Bey de Tunis (1855-1859)
Par Mohamed El Aziz Ben Achour
80 «Retour de Gustave Flaubert en Tunisie en 2021»
Par Arselène Ben Farhat
84 Violence et insécurité à l'époque romaine
Par Ammar Mahjoubi
88 Les secrets des entretiens de Bourguiba avec Taïeb Baccouche
92 «Soleil-Géante rouge : concordance science et livres sacrés»
96 Assassinat d'Umar ibn al-Khattab : L'affaire non classée depuis 14 siècles
102 Abdelaziz Bouteflika, proximités tunisiennes»
106 Habib Hmima, le photjournaliste de l'insolite
Par Mohamed Hammi

Billet

- 108** Avec l'Uggt, quand même !
Par Hédi Béhi

Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Taoufik Habaieb

DIRECTEUR DE LA REDACTION
Hédi Behi

COLLABORATEURS

• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia
• Mohamed Larbi Bouguerra • Mounira Chapoutot Remadi • Rafik Darragi • Samy Ghorbal • Azzedine Guellouz • Mohamed Ali Halouani • Fatma Hentati • Ferhat Horchani • Haykel Ben Mahfoudh • Mohamed El Aziz Ben Achour • Rafea Ben Achour • Yadh Ben Achour • Sadok Belaid • Houcine Jaidi • Mohamed Jaoua • Elyès Jouini • Mohamed Ibrahim Hsairi • Abdelaziz Kacem • Hatem Kotrane • Salsabil Klibi • Ammar Mahjoubi • Radhi Meddeb • Habib Mallakh • Afef Hammami Marrakchi • Anis Marrakchi • Samir Marrakchi • Khadija Moalla • Mansour Moalla • Slaheddine Sellami • Ahmed Ounaies • Habib Touhami • Riadh Zghal • Dr Sofiene Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)

Raid Bouaziz
(Designer)

PHOTOS

Mohamed Hammi - DR

MARKETING & COMMUNICATION

Mohamed Taïeb Habaieb
(Système & Organisation)

APPUI

Habib Abbassi • Lamia Alayet
• Leïla Mnif • Khoulood Kefi • Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

IMPRESSION

Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333
• abonnement@leaders.com.tn
• marketing@leaders.com.tn
• redaction@leaders.com.tn

www.leaders.com.tn

L'ENVIRONNEMENT A CHANGÉ

RETROUVEZ
LES SOLUTIONS BUSINESS DE TT
SUR BUSINESSSTAWA.TN



tunisiatelecom.tn

L'édito

Des actes, des actes...

Sans droit à l'erreur, Kaïs Saïed a finalement fait son choix. Deux longs mois lui ont été nécessaires pour qu'il charge Najla Bouden de conduire un nouveau gouvernement. Prenant de court la classe politique, il a privilégié un visage neuf, une femme de surcroît, la première à occuper la Kasbah, ingénieure issue de "Mines Paris"...

Le plus dur commence : affronter les vrais défis économiques et sociaux. A état d'exception depuis le 25 juillet, mesures exceptionnelles, en une mini-constitution, le 22 septembre. Le pas est franchi. La contestation est forte. Sans pour autant dissuader le président Saïed qui persiste dans l'accomplissement de son projet. A son rythme, à sa manière.



• Par Taoufik Habaieb

Najla Bouden parviendra-t-elle à déclencher une nouvelle dynamique gouvernementale ? Sa responsabilité est lourde. Sa désignation est déjà un signal tant attendu pour tirer la Tunisie de l'expectative et esquisser un premier pas. Les autres repères restent à fixer rapidement.

Les décisions financières et les arbitrages budgétaires sont en suspens. Par manque de visibilité, à la recherche de remèdes miracles, les Tunisiens ont été jusque-là nourris d'espoir. Qui risque de s'estomper rapidement.

Quand bien même il serait de courte durée, le nouveau gouvernement Saïed-Bouden constituera une balise forte. Impulser l'administration, recenser les projets, fixer les besoins financiers et remettre la machine en branle : le contrat de base est déterminant pour la relance. Les bailleurs de fonds étrangers de la Tunisie, tout comme les partenaires sociaux, auront ainsi un vis-à-vis pour trancher tant de dossiers urgents.

De longs mois nous séparent encore d'élections législatives anticipées. Le temps que naisse des urnes une nouvelle majorité et à Carthage le futur gouvernement, le chemin à parcourir est semé d'embûches, guère sécurisé. L'essentiel est de se mettre sur le bon chemin, et de tenir bon contre vents et marées.

Les risques sont nombreux. Montée des revendications sociales, tarissement des finances publiques, fragilisation des entreprises et dégradation des services publics : tout est périlleux. Le plus redoutable est de voir s'instaurer un climat politique délétère et se fissurer l'unité nationale, voire se disloquer.

Jusque-là, tout reste jouable. Il suffit de préciser les échéances, de réduire au maximum la durée de la période d'exception et de garantir le respect des droits et libertés pour fluidifier le parcours politique à réussir. Il suffit aussi de réitérer la volonté de conduire des réformes et de s'y atteler, de renouer avec les institutions financières et les marchés de capitaux, de rassurer le milieu des affaires et de redonner confiance à tous pour emporter la bataille économique et financière.

Pour s'accomplir, les réformes institutionnelles ont besoin d'un climat serein. Pour se redresser, l'économie et les finances ont besoin de confiance et de perspicacité. Ces deux segments constituent les fondements du renouveau tant espéré.

Si le chef de l'Etat doit se concentrer sur l'institutionnel et le régalién, son gouvernement doit s'atteler à l'économique et au social, en tout premier lieu. Mais aussi, dans une plus large approche, au fonctionnement des rouages de l'exécutif. Longtemps livrés à eux-mêmes, départements ministériels, organismes publics et entreprises étatiques ont besoin d'une reprise en main, d'une forte inspiration et d'une meilleure gestion.

Les craintes sont fortes. Jusqu'à quand pourront tenir les caisses de l'Etat ? A l'épreuve des défis forts et multiples, des assurances effectives sont nécessaires, des mesures sont urgentes. Au-delà des paroles, il faut des actes. Rapides, précis, efficaces... ■

T.H.



Le nouvel axe Carthage - La Kasbah

Pour la première fois depuis 2011, la Tunisie est dotée d'un gouvernement 100% pur jus Carthage, conçu par le président Kaïs Saïed en dehors des partis politiques et constitué en formule Ennahdha Zéro. Des investigations poussées devaient s'assurer de l'indépendance totale de tous les membres de l'équipe, car combien de ministres et secrétaires d'Etat présentés dans des gouvernements précédents en tant qu'indépendants s'étaient-ils en fait avérés membres du mouvement islamiste ?

Cette étanchéité par rapport aux partis est voulue par le président Saïed comme une rupture avec une classe dirigeante désuète, en déliquescence, et vouée aux gémonies. Mais aussi, elle doit favoriser l'émergence de visages neufs qui n'ont pas été corrompus par un système toxique.

Le casting-surprise est dans le style même de Kaïs Saïed. Il puise dans le vivier des compétences peu connues sous les feux de la rampe médiatique, des hommes et des femmes capables d'incarner la nouvelle vision qu'il entend imprimer et de porter le programme qu'il s'évertuera à mettre en place. La couleur est annoncée en choisissant à la tête du gouvernement une femme, universitaire scientifique de formation, rompue à la gestion de programmes de coopération avec les bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale, inconnue au bataillon des politicards... Le portrait-robot sert de gabarit de sélection à paramétrer en fonction

des charges à attribuer aux ministres et secrétaires d'Etat.

La nouvelle architecture d'organisation provisoire des pouvoirs publics est claire. Instituée par le décret présidentiel n°2021-117 du 22 septembre 2021, elle concentre entre les mains du chef de l'Etat des pouvoirs exceptionnels, lui laissant une large marge de manœuvre. Le gouvernement, c'est son gouvernement. Il «veille à l'exécution de la politique générale de l'Etat, conformément aux directives et aux choix définis par le Président de la République» et il «est responsable de ses actes devant le Président de la République.» «Le Chef du gouvernement dirige et coordonne l'action du gouvernement.»

Un nouvel axe Carthage-La Kasbah est ainsi établi. Le président décide, le gouvernement exécute et rend compte. Une verticalité totale.

Dans l'enchaînement des séquences, la prochaine étape annoncée est celle d'un dialogue annoncé avec des composantes de la scène politique et de la société civile, avec une place sans doute importante aux partenaires sociaux, notamment l'Uggt et l'Utica.

La reprise des discussions sur le programme économique est urgente. Sans l'accord de l'Uggt et l'Utica sur les objectifs, les réformes et la démarche, les institutions financières risquent de ne pas accorder aux requêtes de la Tunisie leur confiance, donc leurs financements. Tout l'enjeu est là. ■



Domages collatéraux au Bardo

La fermeture de l'enceinte du palais du Bardo, comprenant le siège de l'Assemblée des représentants du peuple, n'a pas épargné le musée national. Déjà contraint à la fermeture par intermittence, depuis le mois de mars 2020 tout au long des périodes de confinement, il a vu sa fréquentation se réduire considérablement, surtout avec le ralentissement significatif des flux touristiques étrangers. La direction du musée n'a pas chômé pour autant. Elle a saisi les moments de trêve et de faibles fréquentations pour procéder à des travaux de maintenance. 

Dr Reininke à la tête du German Orient Institute

L'ancien ambassadeur d'Allemagne à Tunis, Dr Reininke (2014-2020), se voit investi d'une nouvelle fonction. Jusque-là conseiller auprès du ministère de la Coopération sur la coopération digitale avec les pays d'Afrique du Nord, en collaboration avec la GIZ, la KfW et d'autres institutions, il vient d'être désigné directeur du German Orient Institute, et coopté membre de son conseil d'administration. C'est le plus ancien institut privé de recherche scientifique sur le Proche et le Moyen-Orient en Europe. Fondé en 1960 par l'association à but non lucratif German Near and Middle East Association (NUMOV), il a pour objectif la promotion et l'approfondissement des relations entre la République fédérale

d'Allemagne et les États et sociétés du Proche-Orient, de la région, du Maghreb à l'Afghanistan et au Pakistan, dans les domaines de la science, de l'économie, de la culture et de la politique. Outre des séminaires qu'il organise, il publie régulièrement des ouvrages scientifiques et diverses études de conseil politique. 



Une attention royale

Le Roi de Suède Carl XVI Gustaf garde une attention toute particulière à l'égard de la Tunisie, un pays qu'il avait visité, en tant que jeune prince héritier, à l'automne 1966. Recevant, fin août dernier, le nouvel ambassadeur de Tunisie à Stockholm, Riadh Ben Slimane, il s'est félicité de la qualité des relations bilatérales qu'il a qualifiées d'excellentes. Une cérémonie haute en couleur à l'image de la qualité des relations entre les deux pays. Cette audience royale constitue la deuxième partie de la présentation des lettres de créance depuis l'apparition du Covid-19. L'ambassadeur Ben Slimane avait présenté ses lettres de créance au ministre suédois des Affaires étrangères en novembre dernier. 

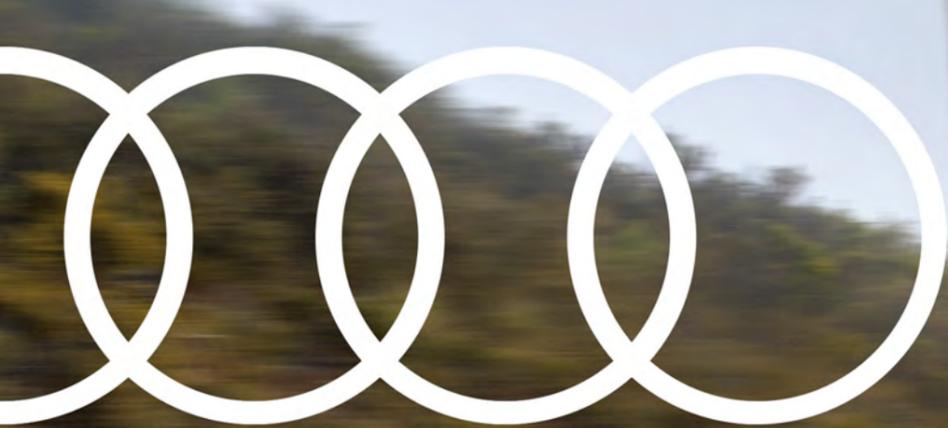
L'ASSURANCE D'UN AVENIR MEILLEUR

DEVENEZ ACTIONNAIRE
DU 22 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2021

Intermédiaires en bourse : BNA Capitaux et MAXULA Bourse

أمي للتأمين
AMI Assurances

assurancesami.com



Plus qu'un SUV.
L'Audi Q5.



Visitez le Terminal Audi - La Goulette
Route régionale 23 - Tunisi La Goulette.
Tél : 36 036 121 - 36 036 127
www.audi.tn

Audi Vorsprung durch Technik



A l'Académie royale de Belgique

Héla Ouadi est, depuis le 1^{er} octobre, installée à Bruxelles. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique l'accueille en effet durant l'année académique 2021-2022 dans le cadre de la Chaire « Mondes francophones » organisée en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Autrice d'ouvrages très remarquables sur l'histoire de l'Islam dans un cycle intitulé *Les Califes maudits*, Héla Ouadi est docteure en littérature de l'Université Paris III – Sorbonne Nouvelle et professeure des universités en littérature et civilisation françaises à la faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de l'Université de la Manouba-Tunis. ■



Une nouvelle représentante du Conseil de l'Europe à Tunis

Pilar Morales vient de prendre ses nouvelles fonctions de cheffe du Bureau du Conseil de l'Europe à Tunis et coordinatrice de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe avec le Sud de la Méditerranée. Titulaire d'une maîtrise en sciences politiques et sociologie, d'un master en études européennes au Collège d'Europe (Bruges), et d'un MBA en relations internationales (CSIC Madrid), elle a occupé plusieurs postes au Conseil de l'Europe depuis 1993. Avant de rejoindre Tunis, Pilar Morales était en charge depuis 2012 de la coopération avec les pays du voisinage dans le Sud de la Méditerranée. ■



Ahlem Gharbi, nouvelle directrice générale de l'Institut français d'Algérie

Sacré brillant parcours pour cette native de Bizerte. Diplomate de carrière, Ahlem Gharbi avait été conseillère technique Afrique du Nord – Moyen-Orient auprès de la cellule diplomatique à l'Élysée (2017-2019). Elle vient d'être nommée directrice générale de l'Institut français d'Algérie et conseillère culturelle de l'ambassade de France à Alger. Souhaitant donner une nouvelle orientation à sa carrière après son expérience à l'Élysée, elle avait rejoint l'Agence française de développement (AFD) en tant que directrice des Partenariats.

Ahlem Gharbi repart à présent en poste diplomatique à l'étranger, traversant de nouveau la Méditerranée comme elle l'avait fait au début de sa carrière, affectée alors au Caire.

« Je prends mes nouvelles fonctions en Algérie avec beaucoup d'enthousiasme, dit-elle. Enthousiasme de découvrir également une autre partie de moi car mon arrière-grand-père était un Algérien installé en Tunisie au début du XX^e siècle. » ■



Raoudha Bayouh Première femme directrice de la Police judiciaire

Elle coiffe désormais la toute-puissante direction de la Police judiciaire (PJ), c'est-à-dire le cœur battant de la prévention et de la lutte contre la criminalité, installé à El Gorjani... Raoudha Bayouh, juriste de formation alignant plus de 20 ans de carrière, commissaire de police générale 1ère classe - soit le grade le plus élevé - est la première femme tunisienne à occuper ce poste. Plus encore, la première femme dans le monde arabe hissée à ces fonctions. Et comme le directeur de la PJ est également le chef du Bureau central national qui assure la liaison avec l'Interpol (relevant de l'Organisation internationale de la police judiciaire, regroupant 197 pays membres), Mme Bayouh devient ainsi la première femme à exercer cette charge, tout comme celle de la section de contact et de coopération entre les organismes arabes de police...

La charge est aussi délicate que difficile à assumer. La direction de la Police judiciaire couvre six sous-directions, revêtant chacune une importance spécifique. Il s'agit de la lutte contre les stupéfiants, des affaires criminelles, des enquêtes économiques et financières, de la protection sociale, des études et du suivi comprenant notamment le bureau de Tunis de l'Interpol et des enquêtes dans les crimes financiers complexes. Drogue, banditisme, criminalité en tous genres, délinquance infantile et juvénile, agressions sexuelles, violence contre la femme et autres : la PJ est sur toutes les lignes des plus grands dossiers, son périmètre de compétence s'étendant à l'ensemble du territoire. Qu'il s'agisse de flagrant délit ou d'un mandat rogatoire ou encore d'instructions du parquet, elle se déploie au service de la justice.

La renommée de la PJ est faite. Le nombre de grandes énigmes élucidées, d'affaires complexes traitées et d'enquêtes menées avec succès ont contribué à la réputation de ses brigades. La modestie des moyens est compensée par la compétence

et le professionnalisme de ses équipes. La désignation de Raoudha Bayouh, issue des mêmes rangs, ne manquera pas de donner une forte impulsion à cette institution de la Police nationale.

Une passion, en profession

Dans son bureau à la caserne d'El Gorjani, la nouvelle directrice se sent parfaitement à l'aise. C'est dans cette enceinte qu'elle a jusque-là effectué toute sa carrière, depuis maintenant 21 ans, dans une ascension continue au mérite et à l'excellence.

Encore jeune lycéenne dans sa ville natale de Ksour Essaf (Mahdia), Raoudha Bayouh était déjà attirée par le droit. Elle suivra son cœur, quitte à changer de la section Sciences à la section Lettres... Maîtrise en droit obtenue à la faculté de Droit et des Sciences politiques de Sousse, elle hésitait encore entre magistrature, barreau et police, postulant aux trois concours d'entrée. C'est finalement la Police nationale qui a été la première à lui notifier son admission... Raoudha Bayouh rejoindra sans tarder l'École nationale de formation des cadres de la Police à Salammbô pour commencer le cursus de formation commune de base, avant d'entamer les études pendant un an, puis d'effectuer, durant une année, des stages dans les postes et commissariats de police du Grand Tunis et à l'intérieur du pays.

A l'épreuve de la triste réalité sociale

Commissaire de police chef de poste, elle est affectée, en 2000, à la Police judiciaire, au sein du service de la Protection de l'enfance relevant de la sous-direction de la Prévention sociale. Cinq ans durant, Mme Bayouh s'occupera des mères célibataires qui abandonnent leurs nouveau-nés, des enfants traînant sur la voie publique, des gamins et gamines en fugue, abusés, violentés, de l'enfance en détresse. Une triste réalité sociale qui la marquera et l'incitera à réfléchir aux racines du mal et à la prévention.

L'occasion lui est offerte en 2005 de rejoindre, toujours au sein de la PJ, le Bureau central national de liaison avec l'Interpol. En un an et demi, elle se familiarisera avec le traitement des dossiers y afférents, ce qui lui sera utile à présent dans ses nouvelles fonctions.

De retour en 2007 à la sous-direction de la Protection sociale, Raoudha Bayouh est nommée chef de service. Deuxième femme à occuper ces fonctions, après Najet Jaouadi, elle s'y investira pendant 10 ans, avant de succéder une fois encore à Mme Jaouadi, en tant que sous-directrice. C'est un travail à la fois judiciaire, sécuritaire et social où des cas sociaux pénibles sont à gérer. Du harcèlement à travers les réseaux sociaux et autres moyens de communication, à la traite

des êtres humains, en passant par diverses formes de délinquance, de violence et d'agressions contre la femme et l'enfant : le spectre est très large, pris en charge par sept services.

L'une des grandes fiertés de cette commissaire de police générale 1ère classe et mère de trois enfants, c'est sa décoration en 2015 par le Président de la République des insignes de chevalier dans l'Ordre du Mérite national, section Enfance...

L'opérationnel et le stratégique

Sous-directrice de la Protection sociale, il appartient à Mme Bayouh d'animer toutes ces équipes, de superviser leur travail, de faciliter leur tâche et surtout de les encourager à s'y accomplir. L'ancienneté et l'expérience acquises, mais aussi la compétence, l'autoriseront à assurer plus d'une fois l'intérim du directeur de la Police judiciaire quand il partait en mission à l'étranger ou en congé. Un intérim qui la préparera à bien assumer ses nouvelles fonctions.

Opérationnelle et stratégique à la fois, Raoudha Bayouh agit parallèlement sur les deux niveaux. De toute son énergie, elle est déterminée à apporter une valeur ajoutée tangible. Son ambition est de renforcer les capacités de la PJ, de faire avancer les chantiers de la numérisation et de l'informatique, de pousser la spécialisation, d'approfondir la formation et d'intensifier la coopération internationale. Son atout, c'est l'excellent esprit d'équipe qui règne à El Gorjani et la volonté de tous de tenir une haute réputation d'excellence au service du pays. Une chance se présente, l'emménagement, d'ici au début de l'année prochaine, du nouveau siège moderne de la PJ, finalement construit dans la même enceinte.

Parcours

- 1998** : Maîtrise en droit, faculté de Droit et des Sciences politiques de Sousse
- 1999** : Admission au concours de recrutement des commissaires de police
- 2000** : Affectation à la Police judiciaire en qualité de commissaire de police, chef de poste, au service de la Protection de l'enfance, au sein de la sous-direction de la Prévention sociale
- 2005** : Chef de brigade au Bureau central national de liaison avec l'Interpol
- 2007** : Chef du service social
- 2015** : Décoration des insignes de chevalier dans l'Ordre du Mérite national, section Enfance
- 2016** : Sous-directrice de la Prévention sociale
- 2021** : Directrice de la Police judiciaire

Ministère de la Justice

Jamel S'haba
Procureur général des affaires pénales

Ministère de l'Intérieur

Raoudha Bayouh
Directrice de la police judiciaire

Ministère des Technologies et de la Communication



Kamel Saadaoui
Chef de cabinet

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (Berd)



Nodira Mansurova
Responsable des opérations en Tunisie

International Finance Corporation (IFC)



Héla Cheikhrouhou
Vice-présidente régionale pour le Moyen-Orient, l'Asie centrale, la Turquie, l'Afghanistan et le Pakistan

Alliance for Financial Inclusion (AFI)



Nadia Gamha
Vice-gouverneur de la Banque centrale de Tunisie (BCT)
Membre du Conseil d'administration de l'AFI pour présenter la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Mena), pour une période de trois ans (2021-2023)

Institut français de Tunis (IFT)



Hubert Tardy-Joubert
Directeur et conseiller de coopération et d'action culturelle

Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (Irmc)



Katia Boissevain
Directrice

Prix littéraires

Comar d'Or du roman tunisien 2021

• Romans en langue française



Sofiane Ben Farhat
Lauréat du prix Comar d'Or pour son livre *Le chat et le scalpel*



Tahar Ben Mefteh
Lauréat du prix Spécial du jury pour son livre *Adieu maman ! Redites-moi la vie*

Oualid Hamdi
Lauréat du prix découverte pour son livre *Cassure obligée*

• Romans en langue arabe



Hédi Timoumi
Lauréat du prix Comar d'Or pour son livre *Kiyamat Al Hachachine*



Abdelkader Ltifi
Lauréat du prix Spécial du jury pour son livre *Tanita*



Fouad Khalifa Chabir
Lauréat du prix découverte pour son livre *Kawabis al jannah*

Crédit H24 En ligne

Accord en **1 minute**
Crédit en **24 heures**

→ Accédez à : www.bna.tn
mybna24.bna.tn

*Crédit destiné aux clients de la BNA fonctionnaires du secteur public ou retraités.

بمحبّتكم نقدّمو

BNA BANK

EXCLUSIVITÉ BH BANK NOUVEAUTÉ PLAN EPARGNE LOGEMENT

Remboursement sur

25 ans

Taux fixe de

5%

Montant du crédit
pouvant atteindre

(Cas d'un ménage disposant de 2 PEL)

500 000 DT

PLAN EPARGNE
LOGEMENT

BH | بنك
BANK

Elections

L'Académie Royale de Belgique

Héla Ouardi
Membre

L'Union internationale de la
Conservation de la nature (Uicn)



Imen Meliane
Conseillère régionale pour l'Afrique

Association des Tunisiens des
grandes écoles (Atuge)

Mouna Ben Halima



Présidente



Eymen Erraies
Vice-président



Ouael Chouchène
Secrétaire général

Distinctions

Jeux paralympiques de Tokyo



Walid Ktila
Champion paralympique, décroche deux médailles d'or dans la course des 100 et 800 mètres sur chaise roulante (T34)



Raoua Tlili
championne paralympique, décroche sa deuxième médaille d'or au lancer du disque avec 37.91 mètres



Mohamed Farhat Chida
Champion paralympique, médaille d'argent au 400 mètres



Yassine Guenichi
Champion paralympique, médaille d'argent au lancer du poids (F36)



Ahmed Ben Moslah
Champion paralympique, médaille d'argent au lancer du poids (F37)



Nourhane Belhaj Salem
Championne paralympique, médaille d'argent au lancer du poids (F40)



Rouay Jebabli
Champion paralympique, médaille de bronze en finale du 400 mètres (T13)



Soumaya Bousaid
Championne paralympique, médaille de bronze au 1500 mètres (T13)

Décès

Dr Farouk Ben Osman
Médecin vétérinaire, pasteurien de la première heure. En 1963, il faisait déjà partie des rares personnels de l'Institut Pasteur de Tunis avec Chadli comme directeur, Kchouk, Juminer, Schneider, Edlinger, et Ben Rachid. Il avait dirigé le laboratoire de microbiologie animale de l'Institut Pasteur de Tunis avec une double activité de diagnostic et de production de vaccins. Dr Ben Osman a occupé plusieurs fonctions dans l'administration, au ministère de l'Agriculture.



Dr Ezzedine Larbi
Economiste, universitaire, ancien économiste à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement, auteur de plusieurs ouvrages sur les relations économiques et financières.

Actualités ... Nominations

Il a reçu plusieurs prix dont le « Prix d'Excellence du président du groupe de la Banque mondiale, le « Prix du mérite de la BAD » et le « Prix spécial pour les réalisations exceptionnelles de l'harmonisation, l'alignement et la coordination des bailleurs de fonds, Initiative HAC »



Dr M'hammed Meziou
87 ans, urologue



Pr Sabeah Mzabi
70 ans, professeur en anatomie pathologique, ancienne cheffe du service d'anatomie pathologique à l'hôpital Mongi-Slim

Pr Taieb Doghri
Ancien professeur à la faculté de Médecine de Tunis et chef de service à l'Institut national de nutrition et de technologie alimentaire (Innta)

Dr Taoufik Aloulou
Chirurgien pédiatre, ancien président de l'Association tunisienne de chirurgie pédiatrique (Atcp)

Chokri Gharbi
Journaliste économique, ancien rédacteur en chef adjoint au journal La Presse, romancier

Habib Hmima
Journaliste photographe



Kamel Landoulsi
71 ans, un des pionniers de la promotion immobilière moderne en Tunisie. Fondateur de la société PRIMA, au début des années 1980, et du premier Salon de l'immobilier tunisien à Paris.

Opinion

Où va le processus de la transition démocratique ?

Il faut admettre que le risque d'échec du processus cahotant de la transition démocratique dans notre pays est on ne peut plus prégnant. Cela paraît de plus en plus clair au fur et à mesure que les maux de la société et ceux de la classe politique _ qui en est une émanation _ éclosent au grand jour. Car la démocratie c'est avant tout une dynamique sociale. Elle peut être impulsée par le sommet ou par la base qui se soulève contre l'autoritarisme. En revanche, le déclic démocratique ne trouve pas toujours de répondant pour se propager et s'étendre aux modes de pensée et de comportement individuels et collectifs. Les obstacles se forment et se renforcent mutuellement pour bloquer l'évolution vers un environnement démocratique.



• Par Riadh Zghal

C'

est l'environnement souhaité où règne la liberté d'expression avec des décideurs à l'écoute, la gestion participative des affaires publiques, la bonne gouvernance à l'échelle nationale, régionale et locale, une économie saine et prospère, une distribution équitable et inclusive des richesses, des services sociaux de qualité – éducation, santé, transport...

Tous ces ingrédients d'une démocratie durable font défaut ou sont actuellement menacés telle la liberté d'expression.

Tout se passe comme si un air de retour à la dictature soufflait sur le pays. La menace pèse sur tant d'acquis : l'éducation, la santé, le droit des femmes et des enfants, les valeurs sociales du vivre-ensemble, la valorisation du savoir et de la science, la foi dans la nation et dans sa position sur l'échiquier régional et mondial.

Cette menace va s'amplifier tant que la prise de conscience des maux qui rongent en profondeur, tel un cancer, est défaillante, et que rien n'est engagé pour leur traitement. Par ailleurs, les principes fondateurs et toxiques à l'œuvre depuis 2011 dominent le climat politique: destruction versus préservation des acquis et construction, revanche versus mobilisation des compétences et synergies entre acteurs, ego démesurés de politiques au pouvoir, opportunisme assorti de cupidité, d'avidité avec leur pendant de corruption, absence de vision et de stratégie pour conduire les affaires d'intérêt général, domination des idéologies et du juridisme versus traitement des graves questions d'ordre économique et social.

On ne verra pas le bout du tunnel tant qu'on ne s'est pas débarrassé de ces paradigmes nocifs. Au lieu de pérorer sans cesse sur la pertinence de la constitution, attelons-nous à l'amélioration des conditions de vie des citoyens placés sur la pente glissante de l'appauvrissement, donnons plus de pouvoir et de moyens à la base pour participer à la résolution des problèmes qui ne sont pas tous nationaux ni juridiques, mais aussi locaux, redonnons confiance dans la démocratie en l'orientant vers la participation et la délibération à plus d'un niveau institutionnel... Il y a un travail colossal à faire sur l'économie, la culture dans ses dimensions de valeurs et de représentations sociales. La palabre sans suite a trop duré. Maintenant il est temps d'agir positivement. Mais



...«L'un des grands avantages de la démocratie, c'est qu'elle permet à n'importe qui, peu importe sa situation sociale initiale, d'occuper des postes d'influence et de pouvoir. Mais l'un des pires aspects de la démocratie, c'est qu'elle permet à n'importe qui, peu importe sa personnalité et ses défauts de caractère, de se hisser dans des positions d'influence et de pouvoir.»...



est-ce possible alors que le déficit de communication qui sépare le politique du social est abyssal ?

La sortie de la crise n'est pas une affaire d'un homme qui détient tous les pouvoirs, quelle que soit sa popularité, l'histoire montre que tout enthousiasme populaire reste volatile. Ce n'est pas non plus l'affaire de l'aide des partenaires bienveillants de la Tunisie fût-elle très généreuse. Le ver est dans le fruit et comme le dit le proverbe arabe, «rien ne peut gratter ta peau comme ton propre ongle». La démocratie et la gouvernance sont affaire de culture et partage des pouvoirs. Il y a besoin de changement culturel qui ne pourrait se réaliser sans un encadrement de proximité. Cela fait partie du rôle des partis politiques et des institutions. Les partis qui s'attachent à la démocratie peuvent assurer une telle mission. Encore faut-il qu'ils s'allient autour d'une vision partagée susceptible de faire sens pour la majorité des citoyens. Parallèlement, il faudra, sans plus tarder, trouver une formule pour remettre en place les institutions démocratiques

et la séparation des pouvoirs. Plus le pouvoir est concentré entre les mains d'un seul homme, plus les chances d'instaurer durablement la démocratie, telle que décrite plus haut, s'amenuisent. Ce qui est le plus à craindre c'est que le retour des réflexes populaires d'encensement d'un chef détenteur de tous les pouvoirs se renforce par la volonté de ce dernier de prolonger l'Etat d'exception au mépris de toute tentative d'engager un dialogue avec lui. Qui pourra arrêter la colère qui gronde lorsqu'elle explosera dans la rue ? Et qui pourra l'éviter ? Difficile d'y répondre car comme l'a écrit Steve Taylor : «L'un des grands avantages de la démocratie, c'est qu'elle permet à n'importe qui, peu importe sa situation sociale initiale, d'occuper des postes d'influence et de pouvoir. Mais l'un des pires aspects de la démocratie, c'est qu'elle permet à n'importe qui, peu importe sa personnalité et ses défauts de caractère, de se hisser dans des positions d'influence et de pouvoir.» (Out of the Darkness: From Turmoil to Transformation, 2011) 

R.Z.

Acte II

Prévisible ! La suite logique des mesures prises le 25 juillet dernier est de les adosser désormais à une petite constitution. C'est fait avec le décret présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles. A peine publié au Journal officiel, il a déclenché une avalanche de fortes contestations que les proches du président Kaïs Saïed ont vite balayées d'un revers de main. «Viol de la constitution», «abus de droit», «concentration dangereuse de tous les pouvoirs», «autocratie» et «mainmise absolue sur l'Etat» : aucune accusation n'a manqué au concert des voix véhémentes qui se sont élevées ici et là.

Si la presse internationale s'en est indignée, de grandes puissances occidentales ont marqué leur surprise, voire leur étonnement. Dans des mises en garde à peine voilées, elles ont réitéré leur insistance à voir se clore le plus rapidement possible l'état d'exception et rouvrir la voie parlementaire. Les délégations américaines successives, ainsi que

le chef de la diplomatie de l'Union européenne, s'y sont employés auprès du président Kaïs Saïed. Fait inédit, les ambassadeurs des pays membres du G7 à Tunis ont publié, dans le même sens, une déclaration conjointe rédigée sur un ton très ferme.

Démanteler un système devenu toxique

Sans doute, «le coup du 25 juillet» aura été salutaire pour débarrasser

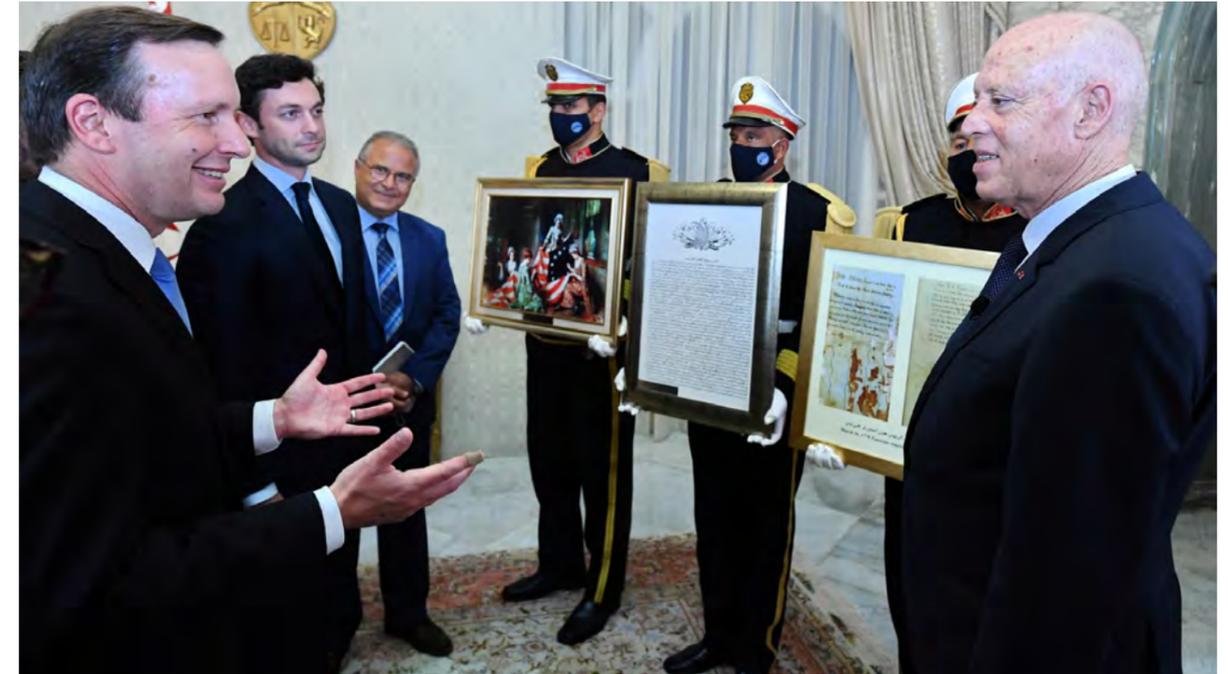
la Tunisie d'un système devenu toxique. Mais, c'est l'atterrissage qui compte le plus désormais pour transformer cet affranchissement en rampe de refonte des institutions de l'Etat, de relance économique et de bien-être.

Les amis de la Tunisie ne perdent pas espoir, tant ils croient en la transition démocratique, considèrent

la situation intérieure dans son contexte géostratégique régional et protègent leurs propres intérêts. Ils ne doivent pas cependant perdre

patience. Les pressions de leurs opinions publiques sont si persistantes qu'elles les incitent à reconsidérer leurs positions et changer de ton.

La désignation de Najla Bouden à la tête d'un nouveau gouvernement vient envoyer un premier signal positif.



Chronologie

30 août

Prolongation de la séance unique pour les administrations publiques, collectivités locales et établissements publics à caractère administratif jusqu'au 14 septembre 2021.

30 août

Le président Saïed reçoit le citoyen Hatem Hafsouini :
 • « Tous les citoyens sont égaux et leurs droits sont protégés par la loi ».
 • « Les gouvernements changent, mais l'Etat doit rester et continuer ».
 30 août

Le président Kaïs Saïed reçoit Ferid Belhaj, vice-président de la Banque mondiale (BM) pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (Mena).

1^{er} septembre

Kaïs Saïed s'entretient avec Ali Mrabet, chargé de gérer les affaires du ministère de la Santé :
 • « Trouver d'autres mécanismes pour augmenter le nombre de personnes

vaccinées contre les nouveaux variants du coronavirus ».
 • « Il est crucial de constituer un stock stratégique d'oxygène, d'équipements et de doses de vaccin ».
 • Le président exige de concevoir un pass sanitaire aux élèves avant la rentrée scolaire.
 • « Il est nécessaire de faire le suivi d'autres maladies et de trouver des solutions pour éviter la pénurie de certains médicaments ».

1^{er} septembre

Le président de la République s'entretient avec Ridha Gharsallaoui, chargé de diriger le ministère de l'Intérieur, Sami Hichri, directeur général de la Sécurité nationale, et Mourad Hassine, directeur général de la Sécurité publique :
 • La nécessité de traiter les manifestants dans le cadre de la loi et de respecter le droit des citoyens à manifester pacifiquement et à la liberté d'expression ;
 • Adopter une nouvelle approche permettant de respecter les fondements de l'Etat de droit.

2 septembre

Le président de la République s'entretient avec le bâtonnier de l'Ordre des avocats Brahim Bouderbala, Bechir Laabidi, secrétaire général de la Ligue tunisienne

des droits de l'Homme (Ltdh), et Bassem Trifi, vice-président de la Ligue :

- « Il n'y a pas de retour en arrière possible ».
- Total engagement en faveur des droits de l'Homme et des libertés, y compris la liberté d'expression et de manifestation.
- La loi sera appliquée à tout corrompu et à toute personne qui tente d'exploiter la situation des jeunes qui réclament emploi, liberté et dignité.

4 septembre
 Kaïs Saïed reçoit les sénateurs américains Chris Murphy et Jon Ossoff accompagnés d'une délégation du Congrès américain :

- « Les mesures exceptionnelles prises entrent dans le cadre du plein respect de la Constitution ».
- « Les décisions visent à protéger l'Etat tunisien contre toute tentative destructrice ».

4 septembre

Le président de la République s'entretient avec le président de l'Utica, Samir Majoul, accompagné de Hamadi Kooli, vice-président de l'Union, Nacer Jeljeli, membre de bureau exécutif et président du conseil des fédérations, et Hédi Baccour, président de la Chambre syndicale nationale des grandes surfaces :

- Confiance dans les chefs d'entreprise qui se sont distingués par leur patriotisme au cours de cette période historique.
- Le président s'engage à instaurer un climat favorable aux affaires et à l'investissement contre toutes les formes de corruption.

6 septembre

Kaïs Saïed préside la cérémonie du 65^e anniversaire de la création de la Garde nationale à la caserne de l'Aouina :
 • « Toute tentative d'infiltrer les corps vitaux de l'Etat et de les instrumentaliser pour servir les intérêts de certaines parties sera combattue par la loi ».

7 septembre

Le président de la République reçoit Nikos Dendias, ministre grec des Affaires étrangères :

- « Le processus démocratique se poursuivra, conformément à la volonté du peuple, pour l'édification d'un Etat de droit sur de nouvelles bases qui rompent avec la corruption et la situation politique, économique et sociale actuelle ».

9 septembre

Le président de la République reçoit le chef du gouvernement libyen, Abdelhamid Dbeibah.

10 septembre

Le président de la République reçoit le Haut représentant pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité/vice-président de la Commission européenne, Josep Borrell.



Pays très interconnecté depuis l'aube des temps, la Tunisie est sensible à son environnement extérieur. Tant pour ses relations internationales que pour l'aide et la coopération, le commerce, les investissements et les autres flux d'échanges, elle y

puise les fondements de son ancrage dans le concert des nations et les ressources de son développement.

Guetté par des sables mouvants où il risque de s'enliser, le pays est à la recherche de la rationalité tant

indispensable. Fixer les repères, dater les échéances, sans s'installer dans le temps infini, et réunir les acteurs significatifs, politiques, économiques et sociaux autour d'une vision nouvelle constitue une priorité absolue.

• « Les mesures du 25 juillet seront suivies par d'autres décisions pour consolider le processus démocratique ».

10 septembre

Communiqué de la Présidence de la République :

- « La Tunisie est un pays souverain et la souveraineté est pour le peuple ».
- « La Tunisie n'accepte pas d'être à la place de l'élève qui reçoit les cours, et attend ensuite la remarque ou la note qui lui sera attribuée ».
- « La question de la souveraineté de l'Etat tunisien n'a jamais été discutée ».

11 septembre

Le président de la République Kaïs Saïed se rend inopinément à l'avenue Habib-Bourguiba:

- « Je respecte la Constitution mais l'introduction d'amendements est possible ».

13 septembre

Limogeage du ministre de la Jeunesse, du Sport et de l'Intégration professionnelle, Sihem Ayadi.

14 septembre

Le Président de la République reçoit les professeurs de droit constitutionnel

Sadok Belaïd, Mohamed Salah Ben Aissa et Amine Mahfoudh :

- « Les violations mensongères évoquées par certaines parties ne visent qu'à porter préjudice au chef de l'Etat qui a pris la responsabilité de sauver l'Etat des lobbies de la corruption ».

16 septembre

Le Président de la République s'entretient avec Othman Jerandi, ministre des Affaires étrangères, Ridha Gharsallaoui, chargé de diriger le ministère de l'Intérieur, et Ali Mrabet, chargé de gérer les affaires du ministère de la Santé :

- Kais Saïed ordonne la réouverture des frontières avec la Libye.

16 septembre

Kais Saïed reçoit le ministre de l'Education, Fethi Sellaouti, à l'occasion de la rentrée scolaire :

- Création d'un comité composé de représentants de la présidence de la République et des ministères de l'Education et des Affaires sociales ainsi que l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers qui a consacré 50 millions dinars afin de venir en aide aux élèves nécessiteux.

17 septembre

Le président de la République ordonne le chargé de diriger le ministère de

Solar
Jinko

SUNTANK



415W
54 cell design

EMNA ESSAIED
Conseiller client



CARTE ATB MASTERCARD WORLD

**UN UNIVERS DE PRIVILÈGES
POUR UNE CARTE
D'EXCEPTION !**



An 2 à Carthage

Il aura bouclé, ce vendredi 22 octobre 2021, ses deux premières années à la tête de l'Etat. Elu au suffrage universel le 13 octobre 2019, le président Kais Saïed a officiellement pris ses fonctions le 23 octobre 2019. Alors que beaucoup lui prédisaient un mandat paisible, sans soubresauts ni fortes tempêtes, dans la continuité de celui de son défunt prédécesseur, Béji Caïd Essebsi, il s'est rapidement retrouvé, avant même de parvenir à mi-mandat, face à une grave crise politique absolument inédite.

Découvrant les vraies pratiques d'une classe politique corrosive, Kais Saïed a décidé de la démanteler. Ni les mises en garde qu'il avait discrètement multipliées, ni les adjonctions qu'il avait publiquement lancées n'avaient été prises au sérieux. Le couperet est tombé le 25 juillet.

Atypique ? Enigmatique ? Kais Saïed l'est pleinement par rapport à ses prédécesseurs. Si chaque président a son propre style, celui de Saïed est tout à fait particulier, tant son caractère est entier, ses convictions profondes et ses positions irréversibles. ■

Les effets de transmission sont immédiats

De cette vision partagée, largement communiquée et adoptée par l'ensemble des Tunisiens doit émaner, parallèlement au processus politique et institutionnel, un programme économique, financier et social. L'enchaînement est systématique. Les effets de

transmission sont immédiats. Dans un sens comme dans l'autre. La Tunisie ne saurait se réinstaller dans un pouvoir personnel absolu. Elle doit démontrer au monde qu'elle a irrévocablement rompu avec toute forme de despotisme pour s'engager pleinement dans la démocratie, le respect des droits et libertés, la primauté des droits humains et l'attachement aux valeurs

universelles. Un agenda politique clair, avec des dates précises et un programme gouvernemental structuré et priorisé sont indispensables. Pour réussir, ils doivent être fondés sur la concertation, le dialogue inclusif et l'adhésion populaire.

L'Acte II, initié le 17 septembre dernier, sans s'éterniser, doit y aboutir. ■

l'Intérieur, Ridha Gharsallaoui, à ne soumettre personne à l'interdiction de voyager sans motif légal.

19 septembre

Le président de la République présente ses condoléances au président Abdelmajid Tebboune suite au décès de l'ancien président algérien Abdelaziz Bouteflika.

20 septembre

Kais Saïed en visite inopinée au gouvernorat de Sidi Bouzid :

- « Il n'est pas question de revenir sur les décisions du 25 juillet ».
- « Il n'y a pas de place pour la confusion ou la perturbation... il faut choisir... soit la mort, soit la victoire... ».

22 septembre

Décret présidentiel n° 2021-117 relatif aux mesures exceptionnelles.

24 septembre

Levée du couvre-feu pour les personnes et véhicules sur l'ensemble du territoire, à partir du 25 septembre 2021

26 septembre

Le président de la République Kais Saïed ordonne la restauration complète de l'école primaire de Zawiyat-Ammar à Jebal Semama, dans le gouvernorat de Kasserine.

29 septembre

Le président de la République charge Najla Bouden de former un nouveau gouvernement



ATB

البنك العربي التونسي



@ArabTunisianBank

www.atb.tn

N° Centre de la Relation Client : 70 026 267



Décret présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021 relatif aux mesures exceptionnelles

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du gouvernement et de membres du Gouvernement,
Vu le décret présidentiel n° 2021-80 du 29 juillet 2021, relatif à la suspension des compétences de l'Assemblée des représentants du peuple.

Vu le décret présidentiel n° 2021-109 du 24 août 2021, relatif à la prorogation des mesures exceptionnelles relatives à la suspension des compétences de l'Assemblée des représentants du peuple,

Considérant que la Constitution dispose que le peuple est le titulaire de la souveraineté tel que prévu par son préambule et mentionné dans son article 3,

Considérant que, si le peuple n'étant pas en mesure d'exprimer sa volonté et d'exercer sa souveraineté en vertu des dispositions constitutionnelles en vigueur, la souveraineté prévaut sur les dispositions relatives à son exercice,

Considérant que le peuple tunisien a exprimé à plusieurs reprises son rejet des mécanismes relatifs à l'exercice de la souveraineté,

Considérant que le fonctionnement des pouvoirs publics a été entravé, et que le péril est devenu non pas imminent, mais réel, notamment au sein de l'Assemblée des représentants du peuple,

Considérant que le principe est que la souveraineté appartient au peuple, et que si le principe s'oppose aux procédures relatives à son application, la prééminence du principe sur les formes et les procédures s'impose.

Prend le décret présidentiel dont la teneur suit :

CHAPITRE PREMIER

Dispositions générales

Art. 2 - Les compétences de l'Assemblée des représentants du peuple demeurent suspendues.

Art. 2 - L'immunité parlementaire de tous les membres de l'Assemblée des représentants du peuple demeure levée.

Art. 3 - Il est mis fin à toutes les primes et tous les avantages octroyés au président et aux membres de l'Assemblée des représentants du peuple.

CHAPITRE II

Les mesures relatives à l'exercice du pouvoir législatif

Art. 4 - Les textes législatifs sont pris sous forme de décrets-lois, ils sont promulgués par le Président de la République qui ordonne leur publication au Journal officiel de la République tunisienne, et ce, après délibération du Conseil des ministres. Lors de l'édiction de décrets-lois, il ne peut être porté atteinte aux acquis en matière de droits de l'Homme et de libertés garantis par le système juridique national et international.

Art. 5 - Sont pris sous forme de décrets-lois, les textes relatifs :

- à l'approbation des traités,

- à l'organisation de la justice et de la magistrature,
- à l'organisation de l'information, de la presse et de l'édition,
- à l'organisation des partis politiques, des syndicats, des associations, des organisations et des ordres professionnels ainsi que leur financement,
- à l'organisation de l'Armée nationale,
- à l'organisation des forces de sécurité intérieure et de la douane,
- à la loi électorale, - aux libertés et aux droits de l'Homme,
- au statut personnel,
- aux modalités générales d'application de la Constitution,
- aux devoirs fondamentaux de la citoyenneté,
- au pouvoir local,
- à l'organisation des instances constitutionnelles,
- à la loi organique du budget,
- à la création de catégories d'établissements publics et d'entreprises publiques,
- à la nationalité,
- aux obligations civiles et commerciales,
- aux procédures devant les différentes catégories de juridictions,
- à la détermination des crimes et délits et aux peines qui leur sont applicables, ainsi qu'aux contraventions sanctionnées par une peine privative de liberté,
- à l'amnistie générale,
- à la détermination de l'assiette des impôts et contributions, de leurs taux et des procédures de leur recouvrement,
- au régime d'émission de la monnaie,
- aux emprunts et aux engagements financiers de l'Etat,
- à la détermination des emplois supérieurs,
- à la déclaration du patrimoine,
- aux garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires civils et militaires,
- au régime de ratification des traités,
- aux lois de finances, de règlement du budget et d'approbation des plans de développement,
- aux principes fondamentaux du régime de la propriété et des droits réels et de l'enseignement, de la recherche scientifique, de la culture, de la santé publique, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de l'énergie, du droit du travail et de la sécurité sociale.

Les matières autres que celles qui sont des domaines ci-dessus mentionnés relèvent du pouvoir réglementaire général et sont prises sous forme de décret présidentiel.

Art. 6 - Les projets de décret-loi et les décrets présidentiels à caractère réglementaire sont délibérés en Conseil des ministres. Les décrets présidentiels à caractère réglementaire sont contresignés par le Chef du gouvernement et le membre du Gouvernement intéressé.

Art. 7 - Les décrets-lois ne sont pas susceptibles de recours en annulation.

CHAPITRE III

Les mesures relatives à l'exercice du pouvoir exécutif

Art. 8 - Le pouvoir exécutif est exercé par le Président de la République assisté d'un Gouvernement dirigé par un Chef du gouvernement.

STB BANK

اللي بـ Clic تخييه،
بـ Clic تتهنى عليه



DigiEpargne

DigiEpargne
من باقة STB Direct

GET IT ON
Google Play

Download on the
App Store

ALL IN ONE PACK

OPTEZ POUR UNE RENTRÉE
tranquille

KUV100
NEXT
À PARTIR DE
34 990 DT



Mahindra
Rise.

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

مصرف الزيتونة
BANQUE ZITOUNA

Section première - Le Président de la République

Art. 9 - Le Président de la République représente l'Etat et oriente sa politique générale et ses choix fondamentaux.

Art. 10 - Le Président de la République préside le Conseil des ministres et il peut déléguer sa présidence au Chef du gouvernement.

Art. 11 - Le Président de la République veille à l'exécution des lois, exerce le pouvoir réglementaire général et il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au Chef du gouvernement.

Art. 12 - Le Président de la République exerce notamment les fonctions suivantes:

- assurer le haut commandement des forces armées,
- déclarer la guerre et conclure la paix après délibération du Conseil des ministres,
- la création, la modification, la suppression des ministères et secrétariats d'Etat, la détermination de leurs compétences et de leurs attributions,
- la création, la modification ou la suppression des établissements publics et d'entreprises publiques et services administratifs, ainsi que la détermination de leurs compétences et de leurs attributions,
- la cessation de fonctions d'un ou de plusieurs membres du Gouvernement ou l'examen de sa démission,
- l'accréditation des diplomates de l'Etat à l'étranger et l'acceptation de l'accréditation des représentants des Etats étrangers,
- la nomination aux emplois supérieurs et leur cessation,
- la ratification des traités,
- accorder la grâce.

Art. 13 - En cas d'empêchement provisoire, le Président de la République peut déléguer, par décret présidentiel, ses pouvoirs au Chef du gouvernement. Au cours de l'empêchement provisoire du Président de la République, le Gouvernement reste en place jusqu'à ce que cet empêchement cesse d'exister.

Art. 14 - En cas de vacance de la présidence de la République pour cause de décès, de démission ou d'empêchement absolu, le Chef du gouvernement est immédiatement investi des fonctions de la présidence de la République jusqu'à ce que soit assuré le retour au fonctionnement régulier des pouvoirs publics. Et il prête le serment constitutionnel devant le Conseil des ministres.

Si en même temps le Chef du gouvernement se trouve empêché pour l'une des raisons prévues à l'alinéa précédent, le ministre de Justice est investi des fonctions de la présidence de la République par intérim.

Dans ces deux derniers cas, des élections sont organisées pour élire le Président de la République dans un délai de quarante-cinq jours au moins et de quatre-vingt-dix jours au plus à compter de la date de la vacance.

Le Président de la République par intérim prête le serment constitutionnel prévu dans l'article 76 de la Constitution.

Art. 15 - Le Président de la République peut soumettre à référendum tout projet de décret-loi. Lorsque le référendum a conclu à l'adoption du projet, le Président de la République le promulgue dans un délai maximum de quinze jours à compter de la date de proclamation des résultats du référendum.

Section 2 - Le Gouvernement

Art. 16 - Le Gouvernement se compose du Chef du gouvernement, de ministres et de secrétaires d'Etat nommés par le Président de la République.

Le Chef du gouvernement et les membres du Gouvernement prêtent devant le Président de la République le serment prévu par le dernier alinéa de l'article 89 de la Constitution.

Art. 17 - Le Gouvernement veille à l'exécution de la politique générale de l'Etat, conformément aux directives et aux choix définis par le Président de la République.

Art. 18 - Le Gouvernement est responsable de ses actes devant le Président de la République.

Art. 19 - Le Chef du gouvernement dirige et coordonne l'action du Gouvernement. Il dispose de l'administration aux fins de l'exécution des orientations et choix définis par le Président de la République. Il supplée, le cas échéant, le Président de la République dans la présidence du Conseil des ministres ou de tout autre conseil.

CHAPITRE IV

Dispositions finales

Art. 20 - Le préambule de la Constitution, ses premier et deuxième chapitres et toutes les dispositions constitutionnelles qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent décret présidentiel continuent à être appliqués.

Art. 21 - L'Instance provisoire de contrôle de la constitutionnalité des projets de loi est supprimée.

Art. 22 - Le Président de la République élabore les projets de révisions relatives aux réformes politiques avec l'assistance d'une commission dont l'organisation est fixée par décret présidentiel.

Ces projets de révisions doivent avoir pour objet l'établissement d'un véritable régime démocratique dans lequel le peuple est effectivement le titulaire de la souveraineté et la source des pouvoirs qui les exerce à travers des représentants élus ou par voie de référendum.

Ce régime repose sur la séparation des pouvoirs et l'équilibre réel entre eux, il consacre l'Etat de droit et garantit les droits et les libertés publiques et individuelles et la réalisation des objectifs de la révolution du 17 décembre 2010 relatifs au travail, à la liberté et à la dignité nationale.

Ces projets de révisions sont soumis par le Président de la République à référendum pour approbation.

Art. 23 - Le présent décret présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et il est immédiatement exécutoire.

Tunis, le 15 Safar al Khayr 1443.

Le 22 septembre 2021.

Le Président de la République Kaïs Saïed

مصحة ضفاف البحيرة
POLYCLINIQUE
LES BERGES DU LAC

المصحة العامة للقلب و الشرايين بالبحيرة
CLINIQUE CARDIOVASCULAIRE
ET GENERALE DU LAC



VOTRE SANTÉ EST
NOTRE PRIORITÉ

صحتك هي أولويتنا

IRM- Radiologie • Chirurgie Générale • Chirurgie orthopédique • Chirurgie cardio-vasculaire • Chirurgie urologique • Chirurgie neurologique • Chirurgie ORL et maxilo-faciale • Chirurgie Esthétique • Pneumologie • Gastro-entérologie • Cardiologie • Urgence 24/24 • Médecine interne-Endocrinologie • Oncologie

Rue du lac de Constance - 1053 Les Berges du Lac, Tunis

TEL. : (+216) 71 960 000 | FAX : (+216) 71 960 309

EMAIL : polyclinique.lac@gnet.tn

www.polyclinique-lac.com

BIWARE

Accélère son développement avec une levée de fonds de 3,5 millions de Dinars



BIWARE, société tunisienne de conseil, d'intégration et d'édition de logiciels, spécialisée dans la gestion et l'analyse de la donnée, vient de boucler sa première levée de fonds d'une valeur de 3,5 millions de Dinars auprès de la CDC Gestion et de Zitouna Capital.

Cette levée de fonds symbolise une étape importante pour l'entreprise, qui a déjà 11 ans d'existence sur les marchés africain et européen, lui permettant de réaliser ainsi son plan de développement stratégique (2021-2026) soutenu et financé par la BERD, en partenariat avec le cabinet PROQUAL. Ce plan concerne le développement commercial, opérationnel, ainsi que l'édition de logiciels dédiés à l'analytique et l'intelligence artificielle.

A cette occasion, la société a organisé une cérémonie qui s'est déroulée le mercredi 22 septembre 2021 à l'hôtel Movenpick Les Berges du Lac en présence des cadres de **BIWARE**, de ses fondateurs et directeurs associés, M. Mohamed Amine Boussarsar et M. Walid Kaâbachi, et des représentants des investisseurs CDC Gestion et Zitouna Capital présidés par leurs Directeurs Généraux respectifs, M. Tarak Triki et M. Mounir Fakheth.

Créée en 2011, **BIWARE** est une PME technologique d'une trentaine d'ingénieurs qui a pour mission d'accompagner les entreprises à créer de la valeur à partir de leurs réservoirs informationnels à des fins

stratégiques, à savoir augmenter les revenus, optimiser les coûts et réduire les pertes. **BIWARE** fournit des solutions verticalisées avec les technologies SAS®(SAS Partner) et Microsoft®(Microsoft Gold Partner) pour répondre à des problématiques métiers et assister la clientèle dans la prise de décision, comme la connaissance et le ciblage client, la détection et la gestion de la fraude et la prévision de la demande.

BIWARE dispose d'un portefeuille d'une cinquantaine de clients (principalement de grandes entreprises) dans les secteurs de la finance, des télécommunications, de la grande distribution, des services et de l'énergie, sur les marchés africain et européen.

Ses premiers clients étaient les opérateurs de télécommunications, secteur en forte compétition, où la connaissance fine du comportement de leurs clients est un levier stratégique pour le marketing permettant de capter, d'augmenter les revenus et de fidéliser le client. Le secteur financier et le secteur de l'énergie africains ont suivi les mêmes pas à partir de 2016.

À partir de 2018, **BIWARE** a commencé à investir massivement dans le développement de produits et accélérateurs digitaux autour du noyau analytique dans des domaines verticalisés, tels que la finance et la gestion du capital humain, pour répondre aux besoins naissants du segment de marché des petites et moyennes entreprises. **BIWARE** est convaincue qu'afin de gagner en compétitivité, les entreprises doivent transformer profondément leur organisation en automatisant et en introduisant progressivement l'intelligence artificielle dans leurs processus internes et externes (clients, partenaires et fournisseurs).

Par le biais de cette levée de fonds, **BIWARE** a pour objectif d'atteindre la taille d'une centaine d'ingénieurs et de 3 antennes africaines et européennes à l'horizon 2025.



Contactez-nous : contact@biware-consulting.com

Un pavé dans la mare...



• Par Sadok Belaid

Abrégeons : par la déclaration du 25 juillet, le Chef de l'Etat a, comme on dit, renversé la table de la manière la plus inattendue, à la fois contre ceux qui tiennent depuis plus de onze ans le haut du pavé et contre, les gardiens académiques du temple, en annonçant des mesures exceptionnelles à venir et en énonçant avec quelque retard [deux mois] lesdites mesures. Ces mesures, on le dira en un mot comme en cent, consistent principalement à mettre en œuvre un article précis de la "plus belle Constitution du monde", i. e. l'article 80, et à laisser entendre qu'il tire de cet article 80 le pouvoir de procéder, si nécessaire, à une revisitation élargie de ladite Constitution.

L'opinion publique nationale, qui n'attendait que cela, a immédiatement pris parti sur la question et elle s'est rapidement partagée en deux clans inégaux, les uns voyant dans ces initiatives présidentielles l'annonce du jour tant attendu du salut d'un pays en détresse et au bord du précipice, et les autres, dénonçant la violation intolérable du texte sacré de la Constitution qu'ils ont sacrifié trois années de leurs efforts surhumains et pas moins de 180 millions de dinars à élaborer et la destruction encore plus grave du plus beau joyau dont ils ont fait don au peuple tunisien - la démocratie - et qu'ils sont même fiers de considérer comme le principal accomplissement dans le monde arabo-africain et comme un modèle à suivre et à transposer dans bien d'autres pays dans le monde. Les "Académiciens" n'ont pas manqué de se mêler de la partie en épiçant les débats par ces subtilités dont ils raffolent grandement,

telles que les notions de "légalité", de "légitimité", d'"inconstitutionnalité", de "révision constitutionnelle", de "détournement de pouvoir" et d'"abus de pouvoir", etc.

Ce que les uns ou les autres - ou, les deux, en même temps -, reprochent à l'initiative présidentielle- tous textes confondus -, peut être rapporté succinctement dans les termes suivants :

1- Le Président s'est donné illégalement le pouvoir d'apprécier exclusivement et arbitrairement la gravité du "péril imminent menaçant" ;

2- Il a violé les termes express de l'article 80 qui, pourtant, dit clairement qu'en cas de "mesures exceptionnelles", l'ARP "demeure en session permanente" et "ne peut être dissoute" et aussi qu' "aucune motion de censure ne peut être présentée contre le gouvernement" ;

3 - Le Président n'a pas déterminé la durée d'application des "mesures exceptionnelles" alors que l'article 80 dispose expressément que "trente jours après l'entrée en vigueur de ces mesures, et à tout moment par la suite...", l'organe législatif (par son Président ou par 30 de ses députés) peut inviter la Cour constitutionnelle à "statuer sur le maintien de l'état d'exception" en précisant que la Haute juridiction statuera "dans un délai n'excédant pas quinze jours". De surcroît, le Chef de l'Etat a, par la suite, pris la mauvaise habitude d'assortir ses "mesures exceptionnelles" de la formule "... et jusqu'à qu'il en soit décidé autrement..." ou d'autres formules ayant le même sens ;

4 - Le Président a ignoré la disposition selon laquelle l'article 80 précise que ces "mesures exceptionnelles doivent avoir pour objectif de garantir, dans les plus brefs délais, le retour au fonctionnement régulier des pouvoirs publics".

En somme, les uns ou les autres - ou, les deux, en même temps -, condamnent l'ensemble des initiatives présidentielles de ces deux derniers mois, soit pour des raisons purement ou prétendument juridiques (leur "inconstitutionnalité"), soit pour des motivations ouvertement politiques, soit encore, pour des

motifs combinant les deux griefs ou couvrant les uns d'entre eux par les autres...

Cela étant, nous souhaiterions que notre âge avancé nous fasse pardonner par nos collègues académiciens, que je respecte du plus profond de mon cœur, et par tous les politiciens, dont je ne respecte aucun, cette "ruée dans les brancards" par laquelle nous nous autorisons de poser la question suivante que depuis des siècles on nous a appris à soulever même en face des 'certitudes' les plus solidement assises : «... et si tous ces raisonnements étaient mal fondés ? En d'autres termes plus clairs : «... et si la référence à l'article 80 n'était pas légitime ?»...- C'est précisément cette interrogation que nous allons élucider dans ce qui suit.

Partons de l'hypothèse opposée à l'argumentation développée ci-dessus et que nous formulerons comme suit : "l'article 80 de la constitution n'est pas applicable dans la situation actuelle de notre pays". Quels arguments pouvons-nous avancer à l'appui de cette assertion ?

• L'article 80, en tout état de cause, ne serait pas applicable pour la simple et suffisante raison que l'organe constitutionnel qui joue un rôle central en cas de mise en œuvre de cette disposition, la Cour constitutionnelle, n'existe pas, par la faute des "apprentis sorciers" de l'ARP eux-mêmes. Point à la ligne. Mais, allons plus loin, quand même.

• On ne peut pas ne pas relever l'ambiguïté de l'article 80 quand il définit les motivations de son intervention : dans une première formule, en effet, il dispose : "En cas de péril imminent menaçant l'intégrité nationale, la sécurité ou l'indépendance du pays et entravant le fonctionnement régulier des pouvoirs publics..." ; mais d'un autre côté, cet article prévoit qu'il serait mis fin aux "mesures exceptionnelles", seulement, dès que "le retour au fonctionnement régulier des pouvoirs publics" serait assuré. L'interrogation qui s'impose est la suivante : Si "le retour au fonctionnement régulier des pouvoirs publics" est "l'objectif à garantir" (alinéa 2), qu'en est-il de ces autres motifs prévus dans l'alinéa 1er qui ajoute : "Ces mesures prennent fin dès la cessation de leurs motifs", qui sont "l'intégrité nationale, la sécurité ou l'indépendance du pays" et qui sont beaucoup plus sensibles et plus difficiles à garantir que les seconds ? Plus explicitement, que se passerait-il si la reprise du "fonctionnement régulier des pouvoirs publics" pouvant être rapidement et efficacement assurée par la simple intervention de quelques détachements militaires autour des points sensibles, "l'intégrité nationale, la sécurité ou l'indépendance du pays", elles, continuent d'être sérieusement menacées par les irréductibles groupes de terroristes des

montagnes de Chaambi ou de Semmama ? Une évidente et une impardonnable faille dans le système...

• A notre avis, il existe une déplorable et inexcusable méprise sur la nécessaire correspondance entre l'obligation pour le Chef de l'Etat de prendre les "mesures exceptionnelles" prévues par l'article 80, d'une part, et les délais à lui impartis pour achever cette lourde mission, d'autre part : L'article 80 dit, en effet, que ces "mesures exceptionnelles" doivent "garantir, dans les plus brefs délais, le retour..." (alinéa 2). Les vigilants rédacteurs de l'article 80 ont encore prescrit, dans l'alinéa 3, que "trente jours après l'entrée en vigueur de ces mesures...", la Cour constitutionnelle peut être saisie... pour statuer sur le maintien de l'état d'exception..." et pour faire encore plus vite, il y est prescrit que cette haute juridiction doit "prononcer sa décision... dans un délai n'excédant pas quinze jours". Si on comprend bien ces prescriptions, tout doit être fait très vite ou encore, les "mesures exceptionnelles" prévues par l'article 80 doivent être de la dimension d'une période d'un mois, disons encore deux mois pour compter plus large : passé ce laps de temps, l'article 80 devient inopérant. Cette interprétation n'est pas exorbitante car, selon l'alinéa 3, il peut être demandé à la Cour de statuer non pas seulement dans un délai unique "de trente jours", mais encore "à tout moment par la suite", et ainsi, à l'infini, de sorte qu'on doit subodorer de cette démesure législative que, dès la mise en œuvre de l'article 80, le Chef de l'Etat se trouvera coincé entre le four et le moulin, le four de "l'état d'exception" qu'il doit maîtriser et le moulin de l'ARP qui peut l'écraser à chaque instant : une situation rocambolesque s'il en est, typique de ces brillants rédacteurs de la Constitution de 2014...

• Une grave contradiction dans cet article 80 ne peut passer inaperçue : dans un "état d'exception" qui, normalement, exige l'unité de la décision et de l'action, cet article a hélas mis en place deux puissances distinctes: la première est la puissance de déclencher les "mesures exceptionnelles" et de les conduire, et la seconde est la puissance de contrôler et d'empêcher ces actions : ces deux puissances ne peuvent être que contradictoires et même, ouvertement, hostiles. Au désastre qui s'abat sur le pays, s'ajoutent les oppositions et les déchirements entre les institutions constitutionnelles... Cette contradiction est à ce point désastreuse que le subtil article 80 a prévu une curieuse "séparation des pouvoirs", le pouvoir de diriger la gestion de la crise (le Chef de l'Etat), d'un côté, et de l'autre, le pouvoir d'empêcher mais sans aucune compétence d'agir (l'ARP). Peut-on aller très loin dans pareil cas ?

Les arguments ci-dessus développés nous ont convaincu que la crise par laquelle passe notre pays est d'une gravité

telle qu'elle dépasse largement les dimensions et les moyens et procédures de l'article 80 ou encore, que l'article 80, dans sa rédaction actuelle, n'est pas à la dimension ni à la mesure de cette crise qui a été accumulée et approfondie pendant près de douze années par l'ignorance, l'incompétence, la cupidité, l'arrogance, et même les trahisons d'un grand nombre de dirigeants d'après la Révolution. En un mot comme en cent, l'article n'est ni applicable à la grave situation actuelle ni ne peut être d'aucune efficacité pour sa gestion. Nous ajouterons, pour être très clair, que sur ce point crucial, tout le monde s'est trompé et nous n'excluons pas le Chef de l'Etat, lui-même... Voici notre explication de cette "fausse manœuvre" présidentielle.

Le Chef de l'Etat s'est trouvé devant le danger d'écroulement imminent de l'Etat et d'effritement désespéré de l'unité de la Nation. Depuis longtemps, il a acquis la conviction que les institutions constitutionnelles et partisanes actuelles n'ont ni la capacité ni la volonté de faire face à cette crise. Comme la très grande majorité des patriotes tunisiens, il est convaincu que quelque chose de rapide et d'efficace doit être fait pour sauver le pays du désastre. Quels instruments peuvent donc être mis en œuvre pour atteindre cet objectif vital ? Ces instruments, s'il s'en trouve, doivent être acceptables pour l'opinion publique, et accessoirement, pour la classe politique, en laquelle il n'a aucune confiance, comme chacun sait. La disposition constitutionnelle susceptible de passer est l'article 80, même si le contenu de ce dernier est, pour lui, discutable sur plus d'un point. De là, sa décision de s'appuyer nollens – vollens sur cet article mal inspiré : donner à ses décisions une apparence de constitutionnalité – qui, soit dit en passant, n'a pas été convaincante pour nous... Evidemment, toute la classe politique et – hélas ! – un certain nombre d'académiciens – ont levé un tollé général pour dénoncer la dictature, l'inconstitutionnalité, le détournement de la démocratie tunisienne, la trahison du serment solennel fait la main sur le Livre sacré, de respecter la Constitution... Comme prévu aussi, le Chef de l'Etat, de son côté, a continué d'affirmer qu'en agissant comme il l'a fait, il demeure fidèle à la Constitution et aux institutions de la République..., mais d'annoncer qu'il continuera dans la même voie salvatrice qu'il a choisie. L'impasse est totale, et l'épreuve de force est, dès aujourd'hui, vendredi 1^{er} octobre 2021, près d'éclater. Dans quelles conditions et pour quelles conséquences pour le pays ? Nul ne le sait...

Cependant, il faut dire à très haute voix que cette "guéguerre" ne peut durer plus longtemps : si la crise actuelle ne peut être utilement gérée par l'article 80, il faut trouver autre chose à l'intérieur de la Constitution plutôt qu'en dehors d'elle. Nous pensons que ce moyen existe bien dans la Constitution, dans la plus grande clarté et dans la plus grande fidélité à

ses prescriptions. Nous pensons même que, comme nous allons le démontrer, le Chef de l'Etat est en train d'utiliser ces références constitutionnelles parfaitement légitimes tout en continuant à invoquer indûment l'article 80...

Cette construction aura pour point de départ l'incontestable principe selon lequel "le peuple est le titulaire de la souveraineté et la source des pouvoirs. Il les exerce à travers ses représentants élus ou par voie de référendum" (article 3). Le décret présidentiel n° 117 du 22 septembre 2021 reprend expressément cette disposition. Sur le fondement de cet article, quelles compétences le Président de la République peut-il mettre en œuvre en cas de survenance d'une crise grave dans le pays et d'inadéquation de l'article 80 à cette situation ? Voilà la question fondamentale à laquelle la Constitution doit répondre. A notre avis, la Constitution a donné une réponse parfaitement claire et parfaitement valable : elle a prévu qu'en cas d'une grave crise - et nous pensons que tel est le cas aujourd'hui - , c'est le Chef de l'Etat qui, en se fondant sur l'article 3 – comme il l'a fait -, doit faire application de sa compétence primordiale inscrite dans l'article 72 de la Constitution, qui dispose : "Le Président de la République est le Chef de l'Etat et le symbole de son unité. Il garantit son indépendance et sa continuité et veille au respect de la Constitution". En termes plus simples, lorsqu'il est question de l'unité du pays, de son indépendance, de sa continuité et du respect de la Constitution, c'est la compétence exclusive du Chef de l'Etat de prendre les mesures nécessaires à cet effet. Comme il s'agit d'action, d'immédiateté et d'efficacité, la Constitution a donné au Chef de l'Etat le pouvoir approprié à cet objectif : celui prévu par l'article 71 qui dit : "Le pouvoir exécutif est exercé par le Président de la République et par un gouvernement présidé par le Chef du gouvernement". Il est clair que, dans cette redistribution des pouvoirs, le Chef de l'Etat a toute latitude pour disposer du gouvernement selon les nécessités du moment, dont il a le seul l'appréciation. La contrepartie logique et nécessaire est que c'est le Chef de l'Etat qui, tout seul, en assume la pleine responsabilité. Il est tenu d'informer le peuple du déclenchement des "mesures exceptionnelles" et de la fin de la période de crise. Tout autant, il est pleinement responsable devant celui qui l'a délégué, i. e. le Corps politique souverain : la démission est la sanction de son échec, sans parler de possibles autres mesures... Il est ainsi plus sain d'adopter cette interprétation de la Constitution et éviter les inutiles élucubrations politiques qui empoisonnent le paysage politique du pays

Clarté et transparence sont les composantes essentielles de la Démocratie : tel est le principe que tous doivent appliquer...

A bon entendeur, salut...

S.B.



PACK BT- ETUDIANTS

**100%
GRATUIT**

ÉTUDIANTS... UN NOUVEAU MONDE S'OUVRE À VOUS !



Bénéficiez gratuitement de :

- ✓ **Un compte DE DÉPÔT**
- ✓ **Un accès BTNET**
- ✓ **Un accès BTMOBILE**
- ✓ **Une CARTE BANCAIRE**

La révolution numérique Pour une technologie saisie par le droit



• Par Salwa Hamrouni

La révolution numérique fait qu'il y a quelque chose qui se transforme dans notre manière d'être et dans notre métier et qui, selon les cas, nous rassure ou nous effraie. Elle nous rassure car l'enseignement, la connaissance, le savoir, l'information deviennent instantanément accessibles à toutes et à tous. Cela nous effraie aussi parce que nous ignorons les effets de cette technologie sur notre propre métier: la transmission du savoir. Nous serions comme «arrachés à notre routine autosatisfaisante», pour paraphraser Haharé dans sa Brève histoire de l'humanité.

Le numérique n'est plus seulement cette technologie qui semble axiologiquement neutre. C'est pour cela qu'une pensée technocritique s'impose donc non pas au nom d'une frilosité par rapport au développement mais par rapport à l'authenticité de ce même développement.

Quant au droit, pensé pour nous garantir une sécurité et surtout pour régir les rapports complexes et parfois conflictuels, il se trouve devant un défi parfois insurmontable: comment ne pas être à la traîne de la science et de la technique. Comment devancer la technoscience et ses risques sans pour autant la bannir. La question qui nous interpelle est donc celle d'examiner les conséquences de la révolution numérique sur le droit.

Notre constat est globalement le suivant: le temps juridique est lent et complexe car soumis à la délibération démocratique ; le temps numérique, lui, est rapide, voire instantané.

Nous avons pu le constater à travers deux aspects : la souveraineté des Etats (première partie) et les droits et libertés (deuxième partie).

I. Droit, révolution numérique et souveraineté de l'état

Au niveau interne, le numérique opère une transmutation des pouvoirs étatiques (A)

Au niveau international, ce sont les inégalités entre Etats qui sont accentuées (B)

A. La révolution numérique et la transmutation des pouvoirs étatiques

Trois domaines prouvent cette transmutation :

- Le pouvoir du numérique est retentissant en matière politique et notamment électorale.

Le choix des gouvernants est possible grâce au droit à des élections libres, périodiques et transparentes. Or, plusieurs élections ont montré aujourd'hui que les règles classiques relatives à leur organisation sont largement impuissantes devant les moyens de manipulation offerts par les technologies numériques.

En effet, les algorithmes de FB avec l'intelligence artificielle et la puissance de calcul de ces serveurs et

le big data qu'il met en place permettent de cibler les électeurs, de présenter tel genre d'information à telle catégorie d'électeurs. La collecte des données permet de faire leur profilage et de leur présenter l'information qu'ils désirent et qui déterminera leurs choix.

Les exemples sont légion.

Barack Obama a su exploiter les réseaux sociaux pour conquérir le pouvoir. Ensuite, les affaires de Cambridge Analytica dont la devise est « Data drives all we do » concernant la campagne de Donald Trump, dans le Brexit, dans les élections au Brésil, en l'Italie mais aussi dans des pays d'Afrique ou d'Asie nous en disent long.

En Tunisie, la Cour des comptes a prouvé le rôle des pages sponsorisées par ou pour certains candidats à la présidentielle.

Les élections de 2019 ont également été marquées par l'implication de certaines sociétés étrangères dont la société de communication digitale Ereputation qui semble avoir mené une campagne de désinformation au profit de l'un des candidats.

Là également le droit reste en deçà de ce qui permet de détecter, qualifier et sanctionner les pratiques qui sortent totalement du schéma prévu par la réglementation électorale de par la difficulté de la traçabilité et de par l'utilisation des plateformes sur lesquelles l'Etat n'a aucun droit de regard de l'aveu même de l'Agence technique des télécommunications.

- La transmutation des pouvoirs étatiques est aussi due à la fin de la territorialité. Rappelons juste l'arrogance du Cloud Act américain qui permet d'accéder aux données hébergées dans les serveurs informatiques situés dans d'autres pays, au nom de la protection de la sécurité publique aux États-Unis.
- La révolution numérique et le renforcement des mouvements sociaux.

Le mouvement des Gilets jaunes, les manifestations anti-vaccin ou pour l'environnement, le mouvement Occupy Wall Street sont tous des causes qui ont pu trouver dans la technologie numérique un allié de qualité.

Les réseaux sociaux constituent aujourd'hui un nouvel espace de contestation lié à un pouvoir horizontal qui remplace ou qui se greffe sur la verticalité gouvernants/gouvernés sur laquelle est basé le droit étatique.

La révolution numérique permet aux mouvements de contestation de se diversifier, de s'organiser, de s'universaliser mais aussi de se communitariser, de se radicaliser.

Partout où l'internet est libre, la verticalité politico-juridique s'affaiblit, partout où le numérique est accessible, la contestation est plus visible.

- Les pouvoirs étatiques sont aussi mis à mal dans le domaine de la monnaie

Qu'est-ce qui est plus régalien pour le pouvoir que de battre sa monnaie?

L'évolution récente de la monnaie virtuelle dite alternative, le bitcoin, est un exemple d'une marche vers la fin des pouvoirs régaliens de l'Etat. Cet aspect du numérique effraie les Etats car la création de cette monnaie reste le fait de personnes ou de groupes et peut être utilisé dans un contexte de terrorisme et de criminalité internationale sans contrôle.

En même temps, l'absence d'une réglementation appropriée est de nature à freiner toute initiative dans ce domaine. Nous avons tous vu que la jeunesse

tunisienne se trouve castrée par les lois anachroniques des changes et du transfert électronique de fonds.

L'ensemble de ces transformations appellent déjà à repenser plusieurs disciplines de droit. Le laxisme des Etats en la matière signerait petit à petit la fin de leurs pouvoirs et de leur souveraineté.

Cette transmutation des pouvoirs étatiques est universelle même si elle est plus perceptible dans certains Etats plus que dans d'autres. Elle appelle à notre sens une sorte de droit cosmopolitique, un droit qui conviendrait à tous les individus de toutes les nations.

Cependant, ces propos sont probablement trop idéalistes pour un monde marqué par les inégalités d'accès aux technologies et par une fracture numérique avérée.

B. La révolution numérique et l'accentuation de la fracture technologique: pour une éthique de l'égalité

L'emprise des géants du numérique sur le marché mondial renforce les inégalités entre Etats.

Aujourd'hui, il y a les Gafam, plus récemment les Natu et les chinois Batx; et il y a le reste du monde.

La fracture numérique est doublement constatée: à l'intérieur des Etats et entre les Etats.

A l'intérieur des Etats, le fossé qui sépare la population

جيل وراء جيل

طاقتنا ماتوفاش



DANS UN MONDE QUI CHANGE, LA PROTECTION DEVIENT UNE PRIORITÉ



ASSURANCE PRÉVOYANCE UBCI

- Une offre diversifiée pour protéger votre avenir et celui de vos proches.
- Une déduction fiscale pouvant aller jusqu'à 100.000 dinars par an.

www.ubci.tn | Centre de Relations Clients : 70 000 050



UBCI GROUPE BNP PARIBAS
الاتحاد البنكي للتجارة والصناعة

La banque
d'un monde
qui change

connectée de celle qui reste en marge de la technologie est évident.

Au sein même des pays à la pointe du numérique, dont les Etats-Unis, le taux de pénétration internet varie selon les groupes.

L'Ocde a révélé que les écarts sont évidents entre les régions, le niveau d'instruction et le sexe.

En Tunisie, le rapport de l'ites (2020) note «l'absence d'une politique nationale d'inclusion numérique». Le projet du code du numérique se fixe la réduction de la fracture numérique et l'intégration sociale numérique comme objectifs.

Dans les rapports entre Etats, la fracture numérique pousse certains d'entre eux à utiliser une technique sur laquelle ils n'ont aucun droit de regard : en Tunisie, des officiels continuent à utiliser Gmail. Pendant la pandémie, le gouvernement et le parlement organisaient leurs réunions sur Teams de Microsoft, les enseignements à distance sont assurés via zoom ou googlemeet.

Quel contrôle peut avoir l'Etat sur les informations véhiculées par ces plateformes ? Absolument aucun dans le cas des Etats que je qualifie de somnolents.

La fracture numérique se sentira davantage à travers la guerre numérique, la cybercriminalité et toutes les techniques de l'intelligence artificielle qui remettront

en question l'ensemble des règles juridiques applicables en temps de guerre comme en temps de paix.

Le droit, l'Etat et sa souveraineté doivent désormais affronter une technique qui peut appartenir à n'importe qui dans n'importe quel coin du monde et qui peut les déstabiliser, leur faire la guerre ou faire en sorte qu'ils soient en guerre.

Certains Etats ont pris conscience de l'intérêt de leur souveraineté numérique en créant leur propre moteur de recherche et leurs propres réseaux (Chine, Russie...). Le risque est, cependant, de voir les droits et libertés rétrécir comme une peau de chagrin.

II. Droit et révolution numérique: pour une optimisation des droits et libertés

Deux domaines nous semblent être particulièrement problématiques : la liberté d'opinion, d'expression et d'information (A) et la protection de la vie privée(B)

A. La révolution numérique et la liberté d'opinion, d'expression et d'information

La publication numérique, les interminables débats sur les différentes plateformes libèrent notre parole. Tout est dit, rien n'est tu. Ces droits sont constitutionnellement garantis par les articles 31 et 32. Leur exercice et leur optimisation supposent plusieurs garanties dont notamment l'accès au réseau.



L'accès est garanti depuis 1987 par l'Union européenne et depuis 2012 par la Cour européenne des droits de l'homme (affaire Yidirim.)

En France, c'est la loi pour une République numérique (2016) qui consacre le «droit au maintien de la connexion à Internet».

En Tunisie, l'article 8 du projet du code du numérique de 2019 utilise une formule très molle puisque l'État veille à la garantie d'un droit d'accès...en prenant en considération la sécurité publique, la défense nationale ainsi que la gestion du trafic du signal sur le réseau!

Les défis sont pourtant nombreux

Il suffit d'être sur les réseaux pour constater l'incitation à la haine et à la violence, le harcèlement, l'atteinte à la vie privée et à l'honneur ainsi que les campagnes de trolling.

Le numérique permet également de traquer les opposants, les journalistes et les citoyens.

Sommes-nous libres lorsqu'à part la machine qui analyse nos actes, nos likes, nos photos et publications, il y a parfois les humains qui sont là cachés à nous observer et qui sont prêts à s'acharner contre nous pour telle ou telle prise de position ?

En tout état de cause, définir l'information, la distinguer de l'intox, de la propagande et de la manipulation semble devenir une urgence, surtout lorsque l'exercice de cette liberté se heurte aux droits d'autrui dont la protection de la vie privée.

B. La révolution numérique et le droit à la protection de la vie privée et des données personnelles

L'examen attentif du monde numérique nous permet de constater une certaine mutation du concept de la vie privée. Définie avant comme cette capacité de préserver une zone à l'abri de l'ingérence d'autrui, la vie privée semble se limiter aujourd'hui à un contrôle fallacieux de ce que les autres peuvent voir. Qui parmi nous s'arrête pour lire les conditions de confidentialité des sites consultés avec le fameux clic accepter?

Les métadonnées peuvent aujourd'hui donner des indications sur la conduite d'un individu, ses relations sociales, ses préférences privées, ses émotions et son identité.

Le pistage généralisé est de plus en plus facile à partir de nos comportements en ligne, nos données de localisation et toutes les données issues des objets connectés.

Pire que le Panoptique de Bentham ou le Big Brother de Georges Orwell, le numérique permet autant de liberté que d'asservissement.

Là également, la Tunisie, qui était le premier pays arabe et africain en matière de protection des données, peine aujourd'hui à respecter la convention 108 du Conseil de l'Europe qu'elle a librement ratifiée à cause d'un législateur qui n'a ni la volonté ni peut être la compétence technique d'adopter une loi déposée depuis 2018.

Nous avons essayé de le démontrer, la technique est éminemment politique et c'est à ce titre qu'elle exige une volonté et une décision politiques. Sous d'autres cieux, le droit algorithmique est une réalité.

Le droit reste encore vu soit selon une conception classique, conservatrice, souverainiste, soit selon une conception totalement laxiste qui se présente comme libérale.

La première option peut être négatrice des droits et du bien-être que permet la révolution numérique. La seconde est négatrice de la souveraineté et donc de l'Etat.

Un choix intermédiaire nous semble être possible: la régulation.

C'est le comment qui peut être objet de débat: lois, conventions, guides de bonne conduite, principes éthiques, instances indépendantes dotées d'un véritable pouvoir de sanction et pourquoi pas médiateur du numérique. C'est de cela qu'il faudra décider.

Pour la Tunisie, encore sans stratégie numérique, sans lois répondant aux besoins de cette révolution, nous osons espérer que le débat sur le numérique aura un meilleur avenir que celui relatif à la bioéthique, cantonné dans un monologue entre experts et techniciens.

La transformation que nous espérons pour notre pays serait donc celle faite par une technologie maîtrisée, juridiquement encadrée et humainement assumée..

S.H.

Extraits de la conférence inaugurale donnée à la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, le 14 septembre 2021, à l'ouverture de l'année universitaire 2021 - 2022

ENVIE DE DEVENIR PROPRIÉTAIRE ? DÉCOUVREZ LE PATIO ! DES S+1, S+2, S+3 ET S+4

DU HAUT STANDING À EL MENZAH 9C



SIMPAR
ISO9001

www.simpar.tn
Tél: 29 921 003 - 29 921 011 - 71 840 244

Avons-nous besoin du FMI ?



Le quatrième trimestre 2021 est crucial pour les finances publiques. Comment combler les déficits et boucler l'année en cours et sur quelle base établir le budget de l'année prochaine, si imminente ? Tout était suspendu à la nomination du nouveau gouvernement, tant de décisions majeures sont à prendre. Maintenant que l'équipe Bouden est en place, le plus dur commence, dans un compte à rebours accéléré. Le très court terme est aussi important que le moyen terme. Pas un seul jour à perdre, tout doit se décider au plus vite, d'ici au 10 octobre au plus tard, si nous voulons saisir les institutions financières internationales. Les assemblées annuelles de l'automne du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale qui drainent le gotha de la finance internationale se tiendront en effet à Washington DC, du 11 au 17 octobre, en mode hybride, présentiel et à distance.

Hheureusement que pendant ces dernières semaines, les autorités tunisiennes ont avancé en temps masqué pour préparer une nouvelle plateforme de programme économique et des réformes. Fondée sur une vision pour les trois prochaines années, et tirant enseignements de diverses analyses, elle s'est approfondie dans l'actualisation des réformes indispensables, la précision de leurs objectifs et la projection de leur impact. Un arbitrage est nécessaire par le nouveau gouvernement, avant de l'engager dans un processus de concertation inclusive avec toutes les parties tunisiennes concernées et susciter l'adhésion en sa faveur.

Une déclaration solennelle du président Kaïs Saïed

Première grande question qui se pose : avons-nous besoin du FMI ? Est-il incontournable ? Devrions-nous renouer contact avec le Fonds, reprendre les discussions et présenter notre demande de financement ? Dans l'affirmative, avec quelle approche ? Mais aussi et surtout, comment l'affirmer haut et fort. Il appartient en effet au président Kaïs Saïed de déclarer solennellement que la Tunisie est sur le point de finaliser l'élaboration de son programme économique et de réformes, qu'elle est déterminée à le mettre en œuvre et qu'elle tient à engager les discussions avec le FMI et d'autres institutions financières. Exprimée par le chef de l'État, cette déclaration politique traduira une volonté nationale et marquera une étape décisive.

Le choix est clair : entre la descente aux enfers et le redressement, seule



ANNUAL MEETINGS
2021 | WASHINGTON DC
WORLD BANK GROUP
INTERNATIONAL MONETARY FUND

la voie des réformes est salutaire. Les différentes projections confirmées par le FMI le démontrent.

"Espérer le meilleur, se préparer au pire"

Le recours au FMI est-il obligatoire pour la Tunisie ? Plutôt nécessairement, répondent des spécialistes interrogés par Leaders. Le danger, c'est que la bulle actuelle dans laquelle nous nous trouvons risque d'éclater à tout moment. Cela veut dire que nous devons restreindre l'importation des céréales, des hydrocarbures, des médicaments, des huiles végétales, et autres produits essentiels, retarder le paiement des salaires et les règlements des marchés publics... Toute une spirale périlleuse.

«Il faut espérer le meilleur, mais aussi se préparer au pire», comme l'a souligné un éminent analyste Jean-Michel Saliba, fin connaisseur de la Tunisie. D'où l'urgence de l'élaboration d'un véritable programme et la mobilisation de ressources indispensables. L'appui des pays du G7 est déterminant. En datant les

prochaines échéances politiques en Tunisie, ce qui met fin au temps infini, en rassurant les places financières qui demandent une stabilisation de la situation dans le pays, et en présentant un scénario crédible, de bonnes chances seront réunies pour une sortie de crise sans tarder.

En décidant de renouer avec le FMI, la Tunisie doit espérer pouvoir tenir les premières discussions début novembre prochain. Pour rattraper tant de temps perdu, il va falloir sceller un staff level agreement et obtenir l'accord du conseil d'administration avant la fin de l'année.

En fait, le financement sollicité auprès du Fonds ne couvre que 10%, voire 15% ou 20% des montants à lever à l'étranger. Mais, l'accord du FMI vaut un label précieux. Il exprime le soutien de la communauté internationale, indique que le pays avance dans la bonne direction, confirme la soutenabilité de sa dette et envoie un signal fort au marché. Ce sont là des acquis précieux. La qualité et la pertinence du programme sont cruciales.

Un engagement collectif, une adhésion totale

Tout en couvrant le cadrage macroéconomique, la politique budgétaire, la politique monétaire et de change et les réformes structurelles, le programme exhaustif doit s'assurer de la pertinence de ses composantes. Il s'agit également de présenter les mesures qui seront prises, de détailler les étapes de leur mise en œuvre ainsi que la démarche qui sera suivie et les accords à conclure avec les parties prenantes internes. Une attention particulière est à porter aux résultats effectifs à atteindre tout au long du cheminement fixé.

Dans ses recommandations, le FMI a souhaité que tout programme proposé fasse l'objet d'une large concertation inclusive, associant les partenaires sociaux et les

composantes de la société civile. Il doit être communiqué à la population et bénéficier d'une adhésion significative. En clair, il n'appartient pas au gouvernement d'élaborer seul son programme mais d'y impliquer toutes les parties prenantes et d'exposer à la population les enjeux, les réformes, les sacrifices nécessaires et les résultats escomptés, afin de s'assurer de son appui.

Sans préalables non négociables

Où en est actuellement la Tunisie? De premiers «échanges techniques» ont été amorcés avec le FMI début mai dernier, une délégation s'étant rendue à Washington DC pour exposer le programme de réformes économiques. Aucune estimation précise des besoins de financement, ni demande formelle n'a été alors présentée. Réitérant sa disponibilité

de principe, le Fonds s'est déclaré «prêt» à venir en aide à la Tunisie.

Le limogeage du gouvernement Mechichi et la suspension de l'ARP ont changé la donne. «Ce ne sont plus les mêmes discussions qu'on avait avant avec le Fonds», souligne un proche du dossier. L'esprit, comme la démarche sont à revoir, ajoute-t-il.

Sans un document clair, discuté et accepté par les différentes parties, particulièrement les partenaires sociaux, portant un engagement ferme sur des réformes intelligibles et applicables, nous ne pouvons pas reprendre les discussions avec le FMI. L'élaboration de ce document repose sur un principe sur lequel nous devons tous nous mettre d'accord. On ne peut plus aborder le débat interne avec des préalables non négociables érigés en lignes rouges infranchissables. Cela n'a

Savoir "dealer" avec le FMI

«Controversé, décrié par les ultramondialistes, accusé d'imposer ses oukases aux pays en détresse, le FMI ne prend pas l'initiative de proposer ses services. Ce sont les pays qui le sollicitent. Il leur appartient alors de savoir "dealer" avec lui, rappelle pour Leaders un spécialiste. «Chargé de "veiller à la stabilité du système monétaire international", ajoute-t-il, le Fonds opère principalement à travers trois volets, à savoir la surveillance, en examinant les politiques économiques des pays membres, l'aide financière, par l'octroi des prêts, et l'assistance technique.»

Le premier financement obtenu par la Tunisie auprès du FMI remonte à 1988. Deux autres accords de prêt

ont été conclus en 2013, puis en 2020. Jusque-là, la Tunisie préparait un programme spécifique destiné uniquement au Fonds, rédigé selon les normes en vigueur. La règle a changé à présent. Le FMI préfère désormais que le pays demandeur élabore lui-même un programme économique exhaustif mentionnant les réformes qu'il envisage d'entreprendre. Ce programme global inclut non seulement les actions pour lesquelles le financement du Fonds est sollicité, mais aussi toutes les autres pouvant être soumises à divers bailleurs de fonds. Ainsi, il appartient aux pays de se prendre en charge dans leurs choix en fonction des objectifs fixés et de s'insérer, à travers l'impact escompté, dans la soutenabilité de leurs dettes publiques.■

aucun sens et n'aboutira qu'à l'impasse. Une autre logique est à convenir : tout mettre sur la table, sans tabous et converger ensemble vers les solutions les plus appropriées

pour le pays. C'est, forts de cet accord consensuel engageant toutes les parties prenantes tunisiennes que nous serons en meilleure position pour plaider notre programme auprès

du FMI et des autres bailleurs de fonds à solliciter.»

La voie est tracée. Difficile, mais guère impossible.■

Résumé du scénario de réforme

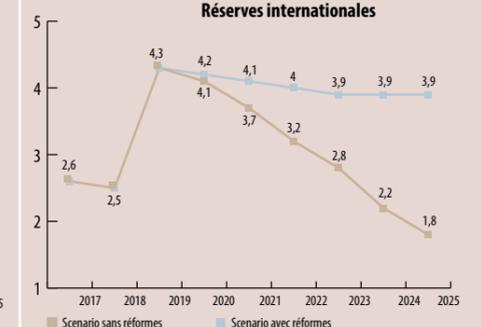
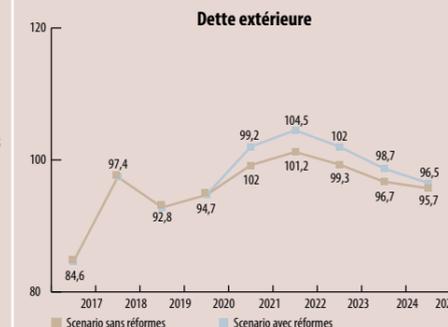
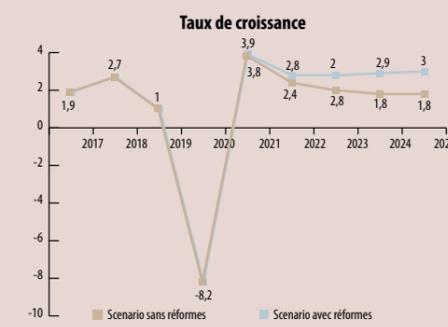
Un encadré inséré dans le rapport de la mission des services du FMI annuelle consacrée à la Tunisie et examiné par le Conseil d'administration en février dernier, résume le scénario de réforme envisagé.

Le scénario reflète un programme de réforme solide, soutenu par un pacte social et un effort national de communication. Ces réformes viseraient à rétablir des positions macroéconomiques durables, renforcer le filet de sécurité, accroître la croissance inclusive et riche en emplois grâce à l'initiative et à la concurrence du secteur privé (y compris en exploitant les secteurs émergents tels que le numérique et les énergies renouvelables pour contribuer à la lutte contre le changement climatique).

Il repose sur les éléments suivants :

- Un ratio d'endettement public tombant à environ 85 % du PIB à moyen terme, avec un solde primaire (hors dons) s'améliorant pour atteindre environ 1,6 % du PIB.

- Une masse salariale ramenée à près de 14,5 % du PIB d'ici 2025, la suppression progressive des subventions à l'énergie (avec maintien des tarifs sociaux), une réforme des entreprises publiques déficitaires et une fiscalité plus équitable et favorable à la croissance. Le dosage budgétaire serait réorienté pour soutenir le filet de sécurité sociale et l'investissement public (en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures).
- Un financement intérieur net limité du budget (inférieur à 2 % du PIB par an), avec des opérations d'open market strictement réservées à l'usage de la Banque centrale destinées à soutenir les objectifs de la politique monétaire.
- Une baisse progressive de l'inflation à 4 % à moyen terme, soutenue par une politique monétaire transparente axée sur une faible inflation.
- Un taux de change flexible, avec un ajustement budgétaire et une réforme des entreprises publiques et de la concurrence permettant de réduire le déficit des comptes courants et de renforcer la compétitivité de l'économie.



- Des réserves internationales maintenant une couverture confortable de 4 mois d'importations.
- Des efforts soutenus pour renforcer la bonne gouvernance et la transparence.
- Une concurrence libre et loyale et des investissements privés qui favorisent une croissance plus inclusive et la création d'emplois. Les (quasi-)monopoles actuellement

maintenus par les entreprises publiques et les autres obstacles inutiles à la concurrence seront levés.

- Œuvrer en vue d'améliorer la gouvernance et la lutte contre la corruption serait des thèmes transversaux.
- La croissance annuelle du PIB réel augmenterait progressivement pour atteindre 3 %, reflétant un potentiel plus élevé de l'économie.■

Economie

Comment payer nos engagements financiers

Depuis 2011, le débat public était plus focalisé sur l'aspect constitutionnel et institutionnel que sur l'aspect économique qui est resté le maillon faible de la transition démocratique. Certes, ces aspects juridiques sont très importants pour réussir la transition démocratique mais la démocratie ne peut réussir sans l'amélioration des conditions de vie du Tunisien, de son bien-être et de son quotidien d'une manière générale. En effet, la transition démocratique peut être compromise si le gouvernement ne peut pas payer les salaires/retraites ou ne peut pas honorer ses engagements avec ses créanciers locaux et /ou étrangers. Toutefois, depuis 2011, on ne se pose toujours pas les bonnes questions.



• Par Fatma Marrakchi Charfi

A

u mieux, les débats économiques, quand ils ont eu lieu d'une manière ponctuelle, se sont focalisés autour des lois de finances (LF) et des LF complémentaires ou rectificatives (LFC), pour se résumer à répondre à la question : comment va-t-on boucler l'année ? Comme si une LF était juste un exercice

comptable censé équilibrer entre ressources et dépenses. Alors qu'une LF doit refléter la politique budgétaire du pays et est supposée être un outil de mise en œuvre des plans et des programmes de l'Etat afin de jouer son rôle stratégique au niveau des politiques de développement et son rôle de régulateur.

Le débat économique devrait dépasser ce cadre et doit être ramené au sujet de la création de richesse, car les politiques économiques telles que les politiques monétaire et budgétaire ne sont que des politiques conjoncturelles qui essaient de ramener la croissance à son trend et donc à réduire l'output gap mais ne sont nullement des instruments pour stimuler la croissance. Cette dernière dépend d'autres facteurs tels que la pleine utilisation de toutes les ressources de production dont les ressources naturelles, l'investissement en capital physique, l'investissement dans la technologie, la gouvernance, ainsi que la qualité des institutions qui influencent la croissance. Pour être honnête, il faut noter que les taux de croissance commençaient déjà à décliner depuis la crise des subprimes de 2008, qui nous a indirectement touchés à travers le compte courant, malgré la fermeture du compte capital, et que la révolution n'a fait qu'exacerber cette tendance. En effet, l'extraction du pétrole et du phosphate était à l'arrêt des mois durant, ce qui a amené la Tunisie à importer du phosphate, alors qu'elle était parmi les premiers exportateurs mondiaux.

Aujourd'hui, il y a une absence totale de débat autour des aspects qui conditionnent la relance par l'offre de même que les questions sur les politiques sectorielles. Quelle place donner au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les secteurs traditionnels ? Doit-on encourager le secteur des énergies renouvelables ? Quelle importance donner au secteur agricole, au tourisme ? A-t-on des politiques sectorielles ? Ce sont là les vraies questions qui doivent être débattues par les économistes et les politiciens.

En ne menant pas les vrais débats, nous serons toujours dans une logique de «course-poursuite» pour trouver les ressources nécessaires afin de combler les dépenses de l'Etat, comme si ces dernières étaient exogènes aux décideurs. Pour échapper à ce cercle vicieux et redondant d'année en



année, il faut d'abord revenir à un surplus primaire positif qui représente l'état normal d'un budget pour assurer une certaine soutenabilité de la dette. Pour ce faire, il est important d'agir non seulement du côté de la réforme fiscale en élargissant l'assiette et en collectant efficacement les recettes fiscales mais aussi du côté des dépenses en les rationalisant. En effet, du côté des recettes, et avec la faiblesse de la croissance, la réforme fiscale devrait être priorisée pour permettre de réaliser plus d'équité fiscale et plus de collecte efficace de l'impôt. Du côté des dépenses, la réforme des entreprises publiques, la réforme des subventions et la réforme de la fonction publique doivent être menées de manière très sérieuse, pour que les entreprises publiques ne soient plus un gouffre pour le budget de l'Etat, pour que les subventions soient orientées vers ceux qui en ont le plus besoin et

pour rationaliser la masse salariale qui est devenue un véritable mammoth à dégraisser dans le budget de l'Etat. Ces réformes, qui doivent être menées d'une manière courageuse, dégageront de l'espace fiscal nécessaire à l'investissement public, qui est un fort déterminant de l'investissement privé. Par ailleurs, et pour encourager l'investissement privé et faire de la croissance, il serait aussi important de s'attaquer aux réformes économiques qui consisteraient à supprimer les protections qui permettent aujourd'hui à certaines entreprises privilégiées de bénéficier des situations de rente dans leur secteur. Ainsi, il faudrait veiller à ce que ceux qui dominent certains secteurs n'imposent pas des barrières à l'entrée pour les nouveaux venus qui amèneraient innovation et créativité à ces secteurs, ce qui accroîtrait le choix du consommateur et abaisserait les prix au profit des consommateurs. Tant que ces

réformes ne sont pas implémentées, nous serons toujours et chaque année à la recherche de solutions de bricolage et à la recherche de financements de plus en plus difficiles à trouver.

Si on ne donne pas l'importance nécessaire à l'aspect économique, les problèmes du financement de la dette et du financement du déficit budgétaire peuvent très rapidement s'exacerber et la dette peut devenir insoutenable, avec tous les problèmes qu'elle pourra engendrer (déficit sur la dette publique, dévaluation de la monnaie avec exacerbation de l'inflation, retard dans le paiement des salaires de la fonction publique, contraction des services publics). En attendant de démêler les questions juridiques et institutionnelles, il faut malheureusement gérer les urgences économiques et revenir à la question urgente et primordiale.

Comment va-t-on assurer le paiement de nos engagements pour le reste de l'année ?

Sur la base de l'état d'avancement de l'exécution du budget de l'Etat disponible (fin juin 2021), l'Etat aurait besoin de 19,1 milliards de dinars pour les 4 derniers mois de l'année et ne pourrait collecter qu'environ 9,6 milliards de recettes fiscales. Ainsi, l'Etat tunisien serait à la recherche d'environ 9,5 milliards de dinars, toutes choses étant égale par ailleurs. Si l'investissement public est considéré comme c'était souvent le cas, le besoin pourrait être inférieur.

Rappelons que la LF 2021 votée par l'ARP a été présentée avec des dépenses sans ressources, ce qui représente une aberration en soi. L'ancien gouvernement a promis une LFC que nous avons attendue et qui n'est jamais venue pour au moins rectifier les hypothèses de base et renseigner sur les sources de financement. En effet, depuis le vote de la LF 2021, le prix du baril supposé être à un niveau de 45 USD sur l'année s'est envolé, et depuis le mois de juin, il a dépassé les 70 USD. Sachant qu'une augmentation de 1 USD par baril coûte à l'Etat environ 130 MD, il y aurait environ 3 000 MD à trouver et à ajouter aux dépenses, rien que sur le prix du pétrole. Par ailleurs, le taux de croissance de 4% est jugé optimiste, vu le faible taux réalisé pendant le premier semestre de l'année en cours. Ainsi, faudrait-il le réviser à la baisse ?

En l'absence de cette LFC 2021, le problème du financement a commencé à devenir épineux à l'occasion des deux gros paiements successifs de deux échéances de 500 millions de dollars chacune, la première a eu lieu le 23 juillet 2021

et la seconde le 5 août 2021. Ces deux échéances ont été payées grâce à des émissions de bons de Trésor de court terme (BTCT) et assimilables (BTA) et d'un swap en devises. En fait, ce qui est anormal dans cette démarche, c'est que l'Etat a emprunté des banques à court terme sur 3 mois à un taux d'intérêt de 6,52% pour financer un crédit dont l'échéance était sur 7 ans avec un taux d'intérêt de 2,5%. Ce qui a, d'ailleurs, provoqué une décote au niveau des obligations tunisiennes sur le marché international. En fait, le marché des BTA est de plus en plus saturé et ne peut absorber de nouvelles émissions de BTA à des prix raisonnables. Dans ce sens, le Trésor a annoncé que les deux adjudications lancées successivement au début du mois de septembre ont été infructueuses car la rémunération demandée par le marché était très importante. Une troisième adjudication venait d'être lancée le 14 septembre, avec l'intention de lever 120 millions de dinars mais le Trésor s'est contenté de lever la moitié de la somme demandée (60 MDT) dont les échéances sont pour décembre 2028 et mars 2033, pour éviter d'exercer une pression à la hausse des taux. Ainsi, le Trésor était obligé de se rabattre sur les bons du Trésor de court terme, puisque le 22 juillet 2021, le Trésor a levé 1 400 MD pour une échéance de 3 mois, remboursable le 22 octobre 2021, 406 MD le 3 août remboursable le 3 novembre 2021, et 1002 MD le 12 août, remboursable le 10 novembre 2021. Ainsi, financer le long terme par des ressources de court terme, à rembourser dans les trois mois qui suivent l'emprunt, ne constitue pas un schéma de financement viable.

En plus des échéances qui restent à payer sur les 4 derniers mois de l'année, au titre du principal de la

dette qui avoisinent les 7,3 milliards de dinars (dont environ 2 milliards de dette externe et 5,3 milliards de dinars de dette interne), l'Etat a d'autres engagements à honorer. En effet, il doit payer 1,3 milliard de dinars au titre des intérêts, 6,8 milliards de dinars pour les salaires et 2,2 milliards de dinars au titre des retraites, les subventions, les interventions de l'Etat, etc. Bref, globalement, et sur la période restante de l'année, l'Etat aura à payer dans les 19 milliards de dinars et ne peut collecter que la moitié sous forme de recettes fiscales. Les recettes non fiscales étant insignifiantes.

Ainsi, il est évident que les possibilités de financement sont difficiles et les possibilités de financement extérieur le sont encore plus, surtout sans un programme avec le FMI. Dès lors, les possibilités envisageables sont:

1 - L'emprunt obligataire national lancé en juin 2021 avec des taux d'intérêt allant de 8,7 à 8,9%, sur deux périodes allant de 5 à 7 ans dépendant de la catégorie des souscripteurs : la première tranche de l'emprunt a dépassé la barre des 700 MDT. Les souscriptions de la deuxième tranche de l'emprunt national ont été clôturées fin août avec un montant global de 468 MDT. Ainsi, le montant drainé par l'emprunt national jusque-là est de 1183 MDT, ce qui reste faible par rapport aux besoins.

2 - Les derniers Droits de tirage spéciaux (DTS) distribués à la fin du mois d'août par le FMI aux pays membres, dont l'objectif est d'aider particulièrement les pays les plus vulnérables qui s'emploient à surmonter les effets de la crise du Covid-19 : la Tunisie vient de recevoir sa quote-part de 522,7 millions de DTS, estimée à environ 740 MUSD, ce qui équivaut à un peu plus de

2 milliards de dinars. Ce montant qui viendra renflouer les avoirs en devises de la Tunisie, selon le décret présidentiel paru dans le Journal officiel de la République tunisienne (Jort) du 14 septembre, renforcerait notre capacité à affronter le remboursement des échéances futures, et surtout celles libellées en devises étrangères. Toutefois, même avec l'utilisation de tout ce montant, pour combler le besoin de financement, nous resterons en deçà du montant global nécessaire.

3 - Il reste l'option du financement par la Banque centrale. Or, comme on le sait déjà, la BCT ne peut pas financer directement l'Etat, puisque ses statuts ne le prévoient pas. Même si la BCT voulait le faire exceptionnellement, elle doit passer par l'ARP, qui est suspendue. Rappelons que le même problème s'est posé à la fin de l'année 2020, qui a entraîné un bras de fer entre le gouverneur de la Banque centrale et le ministre des Finances. Dès lors, l'ARP a donné son autorisation, d'une manière ponctuelle, à la BCT pour financer directement le budget de l'Etat à raison de 2 800 MDT. Toutefois, pour ne pas assécher complètement le marché de sa liquidité et ne pas compromettre l'investissement privé en le privant d'un financement éventuel, restera toujours la possibilité de financement par refinancement des banques auprès de la BCT. En effet, ces dernières achèteraient les BT émis par l'Etat en empruntant des liquidités à la BCT par le biais du refinancement. Si cette opération est ponctuelle, elle pourrait être salvatrice. Mais si elle devient permanente, cela reviendrait à monétiser la dette et créerait de l'inflation. Sachant que le volume de refinancement tourne actuellement autour de 12 milliards de dinars contre 10 milliards une année auparavant,

ce qui témoigne du tarissement de la liquidité des banques.

Devant les exigences de long terme de création de richesse et les impératifs de court terme de recherche de sources de financement, il faut être lucide et surtout connaître les priorités.

Quelles sont alors les priorités économiques qui s'imposent ?

1 - A très court terme, chercher les sources de financement nécessaires et commencer à mettre en place toutes ces réformes. Pour cela, il est nécessaire de nommer un Premier ministre/Chef du gouvernement pour commencer à préparer les réformes indispensables pour relancer l'économie du pays et un gouvernement pour leur implémentation. Il faut savoir que le programme avec le FMI accompagne les réformes dans le cadre d'une matrice mais les discussions pour un nouveau programme avec le FMI peinent à avancer et sans cet accord, les autres bailleurs de fonds n'apporteront probablement pas leur appui au budget de l'Etat. D'où l'intérêt de la désignation d'un Premier ministre/Chef du gouvernement pour se mettre au travail le plus rapidement possible sur ce programme.

2 - Préparer une LFC 2021 au moins pour corriger les hypothèses sur lesquelles s'est basée la LF 2021 initiale, ainsi qu'une LF 2022, qui devraient être soumises, selon la constitution, au parlement. Par ailleurs, il faut avoir de la visibilité par rapport au parlement car en son absence, le Président sera probablement amené à émettre des décrets-lois présidentiels pour permettre les dépenses courantes et les paiements des salaires et des

retraites. Quid du budget d'investissement ? Puisque dans ces conditions il n'y aura pas d'investissement public, or on sait qu'est-ce que ce dernier est important de nos jours pour booster l'investissement privé et la croissance.

3 - Se remettre sérieusement autour de la table des négociations avec le FMI pour espérer conclure un accord le plus tôt possible, et qui sera au meilleur des cas en 2022. Ce qui permettra, au-delà du financement obtenu, d'aider à se mettre sur le chemin des réformes pour trouver un espace fiscal qui servirait à améliorer les services publics, à faire plus d'investissement public et à réaliser plus de transferts sociaux pour les plus vulnérables.

4 - Réfléchir à un plan de relance qui soit vraiment basé sur un programme bien ficelé et préparé par des compétences en plus de la mise en place de groupes de travail qui réfléchissent aux politiques sectorielles qui sont oubliées depuis des années. Essayer de mettre le digital au cœur et au service du développement des secteurs et de l'économie.

Au final, et au-delà du financement fourni par un accord avec le FMI, ce qui est important c'est la conduite des réformes qui accompagnent le programme. Certes, conclure un accord avec le FMI permet aussi de bénéficier des financements des autres bailleurs de fonds, mais l'important dans la conduite des réformes c'est qu'elles permettent d'assainir l'économie, d'assurer une stabilité macroéconomique et de réduire l'endettement. Si on n'est pas conscient de l'urgence et de l'impératif économique, la Tunisie court tout simplement à sa perte. ■

F.M.C.

Professeure universitaire



J'aime

**LA GAMME DE PRODUITS
DE QUALITÉ
DÉVELOPPÉE PAR LES EXPERTS**



اعز حاجة عندك ... كل يوم

Ecomondo et Key Energy 2021 Se concentrer sur les enjeux écologiques des continents africain et européen

Un catalyseur pour le business environnemental et un accélérateur de transition écologique : quatre jours d'échange d'affaires et de savoir-faire avec des experts de haut niveau de la Commission européenne, des innovateurs, des autorités internationales et nationales, le monde de la science et de l'université, des décideurs et des investisseurs. Tous sont réunis du 26 au 29 octobre, au Centre Expo de Rimini en Italie, pour Ecomondo (24^e édition) et Key Energy (14^e édition). «Nos deux salons, explique Corrado Peraboni, CEO IEG - Italian Exhibition Group, sont les leaders de l'économie verte et des énergies renouvelables dans le bassin euroméditerranéen. Ils présentent des produits et comparent des projets pour les défis verts mondiaux que chaque pays est appelé à résoudre, en particulier ceux des continents africain et européen.»

Comme l'ajoute Alessandra Astolfi, Group Exhibition Manager Green & Technology Division IEG: «Les ambassades africaines d'Algérie, d'Égypte, du Maroc, de Tunisie, du Rwanda et du Kenya, pour n'en citer que quelques-unes, seront représentées aux salons, ainsi que des entreprises, des associations et des acheteurs des pays susmentionnés et d'Europe, pour approfondir leur savoir-faire, développer le réseautage et finaliser des accords commerciaux.»

Outre l'espace d'exposition, qui occupera tout l'Expo Center et qui constitue le cœur d'Ecomondo et de

Key Energy, les deux salons proposeront également 150 séminaires et conférences - dont beaucoup sont internationaux et en anglais - animés par les professeurs Fabio Fava et Gianni Silvestrini à la tête de leurs comités scientifiques et techniques respectifs. Le thème principal, le bassin méditerranéen : dans le cadre de l'initiative BlueMed Pilot et avec la participation de la Commission européenne, l'événement illustrera les stratégies de production et de recyclage des plastiques pour une mer propre et pour la récupération des écosystèmes et des habitats dégradés. D'autres événements porteront sur le thème de la bioéconomie circulaire proposée par le conseil de la Mission Santé des sols et alimentation pour que 75 % des sols soient sains d'ici 2030, ainsi que des ateliers sur la transformation des déchets plastiques.

Pour Key Energy, la conférence d'ouverture fera la lumière sur les opportunités pour l'Italie liées au PNRR, (Plan national de relance et de résilience), sur les politiques incitatives pour la transition énergétique et l'évaluation de leur impact sur le Système-Nation. En outre, l'événement Africa Green Growth, en collaboration avec ITA-Italian Trade Agency, impliquera des représentants institutionnels et des associations africaines du Kenya et du Rwanda, ainsi que des entreprises italiennes en Afrique subsaharienne et mettra en évidence le rôle futur de l'énergie éolienne dans le mix énergétique du continent africain. Autre sujet : le secteur de l'électricité, au centre des actions européennes de relance de l'économie.■

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site
<https://unb.ecomondo.com/international-fr/>
<https://unb.keyenergy.it/international-fr/>



NOUVEAU
commandez directement en ligne sur
www.leadersbooks.com
Livraison gratuite

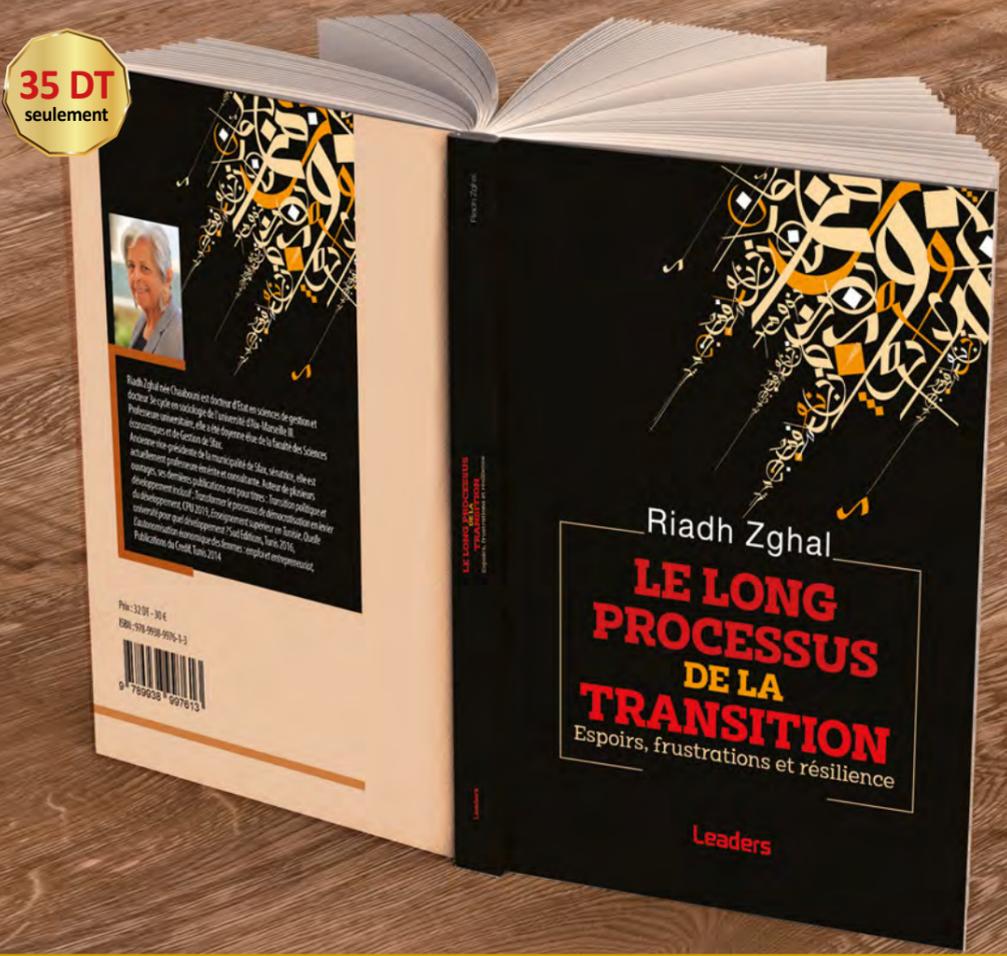
VIENT DE PARAÎTRE

LE LONG PROCESSUS DE LA TRANSITION

Espoirs, frustrations et résilience



35 DT
seulement



Volume : 464 pages • Format : 15 x 21 cm

Bon de commande

Dix
exemplaires
et plus
30 DT
(le livre)
Offre spéciale

Moins de 10 exemplaires x 35 DT Total []

10 exemplaires et plus x 30 DT Total []

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison :

Code postal [] [] [] []

Tel [] [] [] [] [] [] [] []

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

Chèque bancaire

Virement

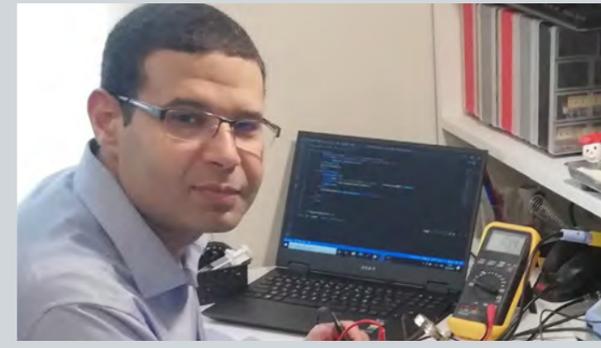
CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature [] [] [] [] [] [] [] []

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn

Réussir en Tunisie ... Une diaspora qui entreprend et surprend



Sommaire

- Introduction

Ils investissent au pays en entrepreneurs innovants

- Success stories



Makrem Ghidaoui

La soie naturelle artisanale en mode de luxe



Ines Baccouche

Une galerie d'art en ligne pour les passionnés



Charfeddine Fessi

Collecter les huiles usagées pour les transformer en biodiesel



Mohamed Cherifi

L'innovation au service du palmier dattier



Emel Habbej & Nour Ben Ezzeddine

Des produits dermo-cosmétiques bio



D4D

Un programme qui confirme ses objectifs

Ils investissent au pays en entrepreneurs innovants

Le rendre possible ! En faire une réussite exceptionnelle ! Ines, Makrem, Emel, Nour, Mohamed et Charfeddine s'en réjouissent fièrement. Amoureux de leur Tunisie natale, ils sont expatriés en Europe, chacun dans le pays de sa préférence, opérant dans un domaine de sa vocation. Ils sont ingénieurs, designers, spécialistes en produits cosmétiques, ou équipements agricoles, et autres, caressant le rêve de réussir et d'en faire profiter leur chère Tunisie. Ce qu'ils ont de plus en commun, c'est la volonté d'entreprendre la création d'une entreprise dans leur pays natal, tout en y apportant leur savoir-faire et en favorisant l'innovation. Le programme Diaspora For Development (D4D) leur a permis de s'y accomplir. Une heureuse initiative qui commence à changer leur vie.

Trait distinctif : la valorisation de l'innovation et du transfert inverse de technologie. C'est ce qu'offre le programme à travers la "mise en place d'un dispositif d'incubation performant et pérenne pour appuyer la création d'entreprises innovantes par les Tunisiens de la diaspora résidant dans les pays européens cibles". Il s'agit de la deuxième composante d'un programme multi-donateur intitulé ProGreS Migration, financé par la fenêtre Afrique du Nord du Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union Européenne (EUTF/FFU) avec l'appui du Ministère fédéral de la coopération économique et du développement (BMZ) pour la Composante 2 mise en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. L'objectif est de mobiliser les talents de la diaspora afin de renforcer sa capacité de réseautage et d'investissement pour la création d'entreprises innovantes et génératrices d'emplois.

La démarche consiste à identifier parmi les Tunisiennes de la diaspora des porteurs de projets qui sont déterminé(e)s à créer leur entreprise en Tunisie. Même si l'idée de projet n'est pas encore suffisamment mûrie, le premier pas commence. L'accompagnement transnational par des experts se poursuivra jusqu'au lancement réussi. Le programme a démarré en avril 2020 et s'est achevé en septembre 2021. Trois cohortes successives ont regroupé des ressortissants tunisiens établis dans cinq pays cibles, à savoir l'Allemagne, la France, l'Italie, la Belgique et la Suisse. Les profils des entrepreneurs sont aussi variés que leurs idées de projets qui touchent aux divers secteurs, tels que l'agriculture, l'éducation, les TIC et le tourisme, tous avec l'objectif commun de créer une entreprise en Tunisie.

Le programme se déroule à deux niveaux, collectif et individuel. A la suite d'une sélection fondée sur des critères d'éligibilité reposant sur le lieu de résidence, l'impact sur le développement socioéconomique, la création d'emplois, et l'innovation, en alignement sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), les candidat(e)s sont retenu(e)s pour une période de pré-incubation s'étalant sur un mois et portant sur les orientations générales. Pendant cette phase, un focus est mis sur le projet ainsi que les outils et mécanismes de sa mise en œuvre. De plus, les futurs entrepreneur(e) sont, en parallèle, appuyés à leur demande par un accompagnement personnalisé. Un accompagnement transnational est assuré par une équipe diversifiée, internationale et professionnelle. Elle est composée de spécialistes de haut niveau appartenant à Afkar, Speed, Deloitte, et la GIZ, ainsi que d'intervenants externes nationaux et internationaux.

Ensemble, on s'enrichit mutuellement

Le spectre est large, couvrant l'ensemble des composantes relatives au développement d'un projet entrepreneurial. Qu'il s'agisse des différentes étapes indispensables à parcourir, de la compréhension de la chaîne de valeur afin d'obtenir un avantage compétitif, du fonctionnement du marketing, et plus particulièrement du marketing digital, ou autres, cet

ensemble de connaissances de base, nourries par des cas pratiques et des expériences personnelles, est très utile. Tout comme pour ce qui est de la marque, de la gestion, des finances et des indicateurs de performance et autres outils, outre les formalités administratives, la fiscalité et la sécurité.

La / le créateur / créatrice d'entreprise est ainsi bien préparé pour conceptualiser son projet, esquisser ses plans, évaluer ses besoins. Il est aussi quasi-prêt à soutenir son projet devant des investisseurs potentiels, des partenaires recherchés, des accélérateurs d'incubation et autres. Quasi-prêt, car il a besoin en plus d'un accompagnement individuel. Divers formats en one-to-one ont été prévus. Accès rapide pour des échanges directs, réunions mensuelles, mentoring professionnel et autres : l'essentiel c'est qu'une écoute attentive est prêtée à chaque participant et des réponses précises et utiles sont apportées à ses questions. L'apport de l'équipe d'accompagnement offre une valeur ajoutée précieuse. L'impact escompté à travers la création de ces nouvelles entreprises se mesure par de multiples indicateurs significatifs : de nouveaux emplois, l'appui au développement régional, l'innovation et l'insertion dans les ODD... Le plus important est de permettre à des Tunisien(e)s de la diaspora de contribuer au développement économique et social dans leur pays natal.

L'essentiel est de s'accomplir

L'expérience est probante. « J'y ai vu plus clair, dans ma tête, dans mon projet, dans mon avenir », témoigne un participant. « De nouvelles perspectives se sont ouvertes à moi », ajoute une autre. « Cela m'a permis de gagner beaucoup de temps, d'éviter des erreurs et de foncer directement sur mon objectif », affirme un troisième. « Mais, attention, met en garde un quatrième. Ce n'est pas gagné d'avance. Il faut beaucoup de persévérance, d'engagement personnel, d'assiduité et d'effort. Surtout, n'hésitez pas ! Allez-y ! La réussite est au bout de l'effort. »

Le support qu'apporte le programme D4D initié et soutenu par la GIZ est salué par ces membres si enthousiastes de la diaspora, rêveuse et entrepreneuse.

D4D en bref

Sourcing

- + de 800 000 personnes touchées
- soumissions : 675 projets soumis

Accompagnement

- 137 participants en pré-incubation
- 85 participants en incubation

Implémentation des projets

- 22 entités légales créées
- 142 emplois créés
- 4 entrepreneurs ont eu le Pré-label Startup Act
- 11 entrepreneurs ont eu le label Startup Act.

Makrem Ghidaoui

La soie naturelle artisanale en mode de luxe



Makrem Ghidaoui

- Age : 37 ans
- Installé à : Como, Italie
- Entreprise : HARIR 1881
- Secteur d'activité : Mode durable
- Objet de la société : Industrie de la mode digitale

«*Tout seul, vous vous lancez avec 10% de chances de réussite. Grâce au soutien d'un programme performant d'accompagnement comme D4D, vos chances augmenteront de 80%. Il ne vous reste plus qu'à vous investir à fond! Le succès viendra à vous.*» Makrem Ghidaoui témoigne en connaisseur. A 37 ans, originaire de Mahdia, il est imprégné depuis son jeune âge du tissage, principalement celui artisanal de la soie naturelle. C'est une spécialité familiale qui a besoin de créativité et d'innovation.

Passionné de tissage, il deviendra technologue en textile et expert de chaîne de valeur fibre naturelle, une filière qui intègre la laine et la soie. Makram choisira d'aller compléter sa formation en Italie, à Como. Son ultime objectif est de créer une filière textile en soie naturelle artisanale en Tunisie.

Aujourd'hui son rêve commence à se réaliser. La partie visible est une plateforme électronique de vente en ligne des pièces en soie naturelle tissées à la main, sous une marque créative et innovante HARIR 1881.

Lancez-vous

«*L'accompagnement du programme D4D était dense, efficace et enrichissant, indique Makrem Ghidaoui. Bien étudier mon projet, maîtriser les coûts, peaufiner le marketing et identifier les bonnes filières commerciales : j'ai bénéficié de précieux conseils pour y parvenir.*» Son ultime message aux Tunisiens de la diaspora est mobilisateur : «*Lancez-vous, n'hésitez pas. Vous finirez par réussir.*»

Il s'agit pour lui de créer de la valeur ajoutée qui profitera aux artisans, suscitera de nouvelles vocations, cultivera le patrimoine et installera une marque de luxe.

Ines Baccouche

Une galerie d'art en ligne pour les passionnés



Ines Baccouche

- Age : 40 ans
- Installée à : La Roquette-sur-Siagne, France
- Entreprise : ArtForNess
- Secteur d'activité : Art et Culture
- Objet de la société : Art

Vous cherchez des illustrations artistiques talentueuses, des bandes dessinées, des affiches et autres œuvres d'art contemporaines, signées par de grands créatifs ? Ines Baccouche vous offre d'en acheter en série limitée authentifiée, en cliquant sur internet, à partir de n'importe quel pays du monde. Le concept, traduit en projet, retenu par le programme D4D, est en plein lancement.

Se convertir, après 15 ans d'expérience, de la microélectronique à la galerie d'art sur internet, Ines Baccouche n'a pas hésité à sauter le pas. Pari gagné. Son ambition a fini par se concrétiser, sous l'enseigne de Art For Ness.

Beaucoup de volonté

Pour Mme Baccouche, le soutien dont elle a bénéficié auprès du programme D4D était intéressant et très formateur. «*Ce programme m'a poussée à sortir encore et encore de ma zone de confort, à être plus disciplinée dans ma gestion, dit-elle. C'est un programme unique en son genre qui offre une très belle opportunité de développement dans son pays d'origine. La clé de la réussite est de bien s'organiser, d'oser passer à la phase de test rapidement et de poser toutes les questions qui vous passent par la tête,*» conclut-elle.

Charfeddine Fessi

Collecter les huiles usagées pour les transformer en biodiesel



Charfeddine Fessi

- Age : 31 ans
- Installé à : Cologne, Allemagne
- Entreprise : Oildi
- Secteur d'activité : Energies renouvelables
- Objet de la société : Collecte des huiles végétales

usagées et transformation

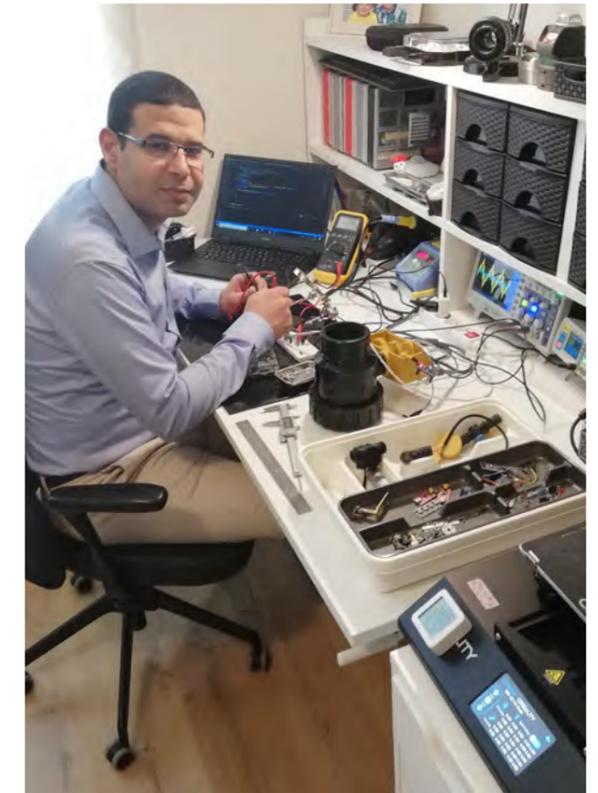
Optimiser la collecte des huiles végétales usagées afin de les transformer ensuite en biodiesel, en utilisant une technologie innovante : c'est l'idée de projet longtemps portée par Charfeddine Fessi. Originaire de Gabès, installé en Allemagne, il s'est mis à l'œuvre. En y réfléchissant en profondeur, il devait résoudre deux problèmes. Le premier, technologique, le traitement des huiles usagées et leur conversion. Le second, marketing, comment inciter les utilisateurs des huiles végétales, à domicile, et dans les lieux de restauration, à participer à la collecte. Il finira par trouver la solution technique, grâce à une technologie innovante, et marketing en offrant un bon de réduction sur le prochain achat.

D'une pierre, Charfeddine Fessi voulait faire deux coups. Optimiser la collecte des huiles végétales usagées, afin d'éviter qu'elles constituent une source de pollution de la nappe phréatique. Et transformer ces huiles en biodiesel. «*Ces deux objectifs majeurs, souligne-t-il, permettent de réduire la pollution environnementale, d'améliorer le développement économique et de créer de nouveaux emplois. Nous sommes en plein dans les ODD.*»

«*Le soutien apporté par D4D, affirme Charfeddine Fessi, est très précieux. D'abord, il a favorisé une immersion directe dans la réalité de la création d'une entreprise en Tunisie. Ensuite, il a fourni les éléments essentiels pour approfondir l'étude du projet, engager la levée de fonds, initier le marketing et garantir un démarrage réussi.*»

Mohamed Cherifi

L'innovation au service du palmier dattier



Mohamed Cherifi

- Age : 41 ans
- Installé à : Bruxelles, Belgique
- Entreprise : Palmotek
- Secteur d'activité : Agritech
- Objet de la société : Conception et Fabrication d'équipements agricoles

Economiser l'eau d'irrigation dans les oasis du Djérid tunisien, faciliter l'ascension des palmiers pour les ouvriers agricoles et fournir aux petits agriculteurs des outils et équipements innovants à prix réduits : Mohamed Cherifi s'y emploie de toute son énergie. Originaire lui-même du Djérid, établi à Bruxelles, il n'a cessé d'y réfléchir depuis son jeune âge. Grâce au programme D4D, il a pu réaliser son projet.

Le système Mesgy (irrigué en arabe) permet une économie d'eau de 55% par rapport à l'irrigation traditionnelle et de 40% de la consommation d'électricité, tout en augmentant de 35% la production des palmiers dattiers en quantité et en qualité. Les équipements d'ascension des palmiers offrent sécurité et confort aux ouvriers, ainsi que gain de temps. L'impact économique et environnemental est significatif, en parfait alignement sur les ODD.

«*De la conceptualisation du projet au business plan, puis à la réalisation, le chemin n'était pas clair et facile à parcourir, affirme Mohamed Cherifi. L'accompagnement fourni par D4D a été crucial, poursuit-il. Il m'a permis de structurer mes idées, d'approfondir mes recherches et surtout d'éviter des erreurs que j'aurais pu commettre sans le conseil des mentors.*»

Emel Habbej
& Nour Ben Ezzeddine
Des produits dermo-cosmétiques bio



Emel Habbej

- Age : 36 ans
- Installée à : Paris, France

Nour Ben Ezzeddine

- Age : 36 ans
- Installée à : Tunis
- Entreprise : Bionessance
- Secteur d'activité : Cosmétiques
- Objet de la société : Produits dermo-cosmétiques bio et naturel

Grâce à des ingrédients naturels 100% tunisiens, offrir aux jeunes mamans des produits dermo-cosmétiques bio pour leurs bébés, a toujours été le rêve d'Emel Habbej. Il s'agit de produits certifiés inexistant sur le marché tunisien, malgré une demande réelle et croissante. Avec une amie à elle, Nour Ben Ezzeddine, elle a pu finalement le concrétiser, en bénéficiant du soutien du programme D4D. La complémentarité des profils a été utile. Emel est spécialiste en marketing et communication en digital cosmétique. Nour est docteur en pharmacie, spécialisée en galénique. Toutes les deux alignent pas moins de 10 ans d'expérience en industries pharmaceutiques et cosmétiques.

«L'accompagnement nous a été très utile que ce soit lors de la phase de pré-incubation ou d'incubation avec toutes les sessions intéressantes et les mentorings en one to one», déclare Emel Habbej. En effet, nous avons pu avoir du support dans plusieurs domaines tels que le juridique, le marketing, la finance ou encore la propriété intellectuelle, thématiques très utiles dans le cadre du lancement d'une startup.»

Le projet initié par Emel et Nour coche plusieurs cases : innovation, naturalité bio à 100%, valorisation de produits de base naturels tunisiens, contribution au bien-être des bébés et des enfants, et satisfaction des mamans. En plus du lancement d'une nouvelle marque à même de s'internationaliser.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Publié par : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société : Bonn et Eschborn

Projet : ProGreS Migration/ Mobilisation de la Diaspora / EUTF
 Immeuble Access Building
 Bureau n°2.1, 2ème étage
 Les Berges du Lac II
 1053 TUNIS/TUNISIE
 www.giz.de/tunisie

Mandaté par : Union Européenne (UE) et Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) / En partenariat avec le Ministère de l'Industrie et des PME (MIPME)/APII
 Mise à jour : 30 septembre 2021

Responsable : Oula Tarssim oula.tarssim@giz.de

Rédaction et mise en page : THCOM

La GIZ est responsable du contenu de cette publication.



BH ASSURANCE

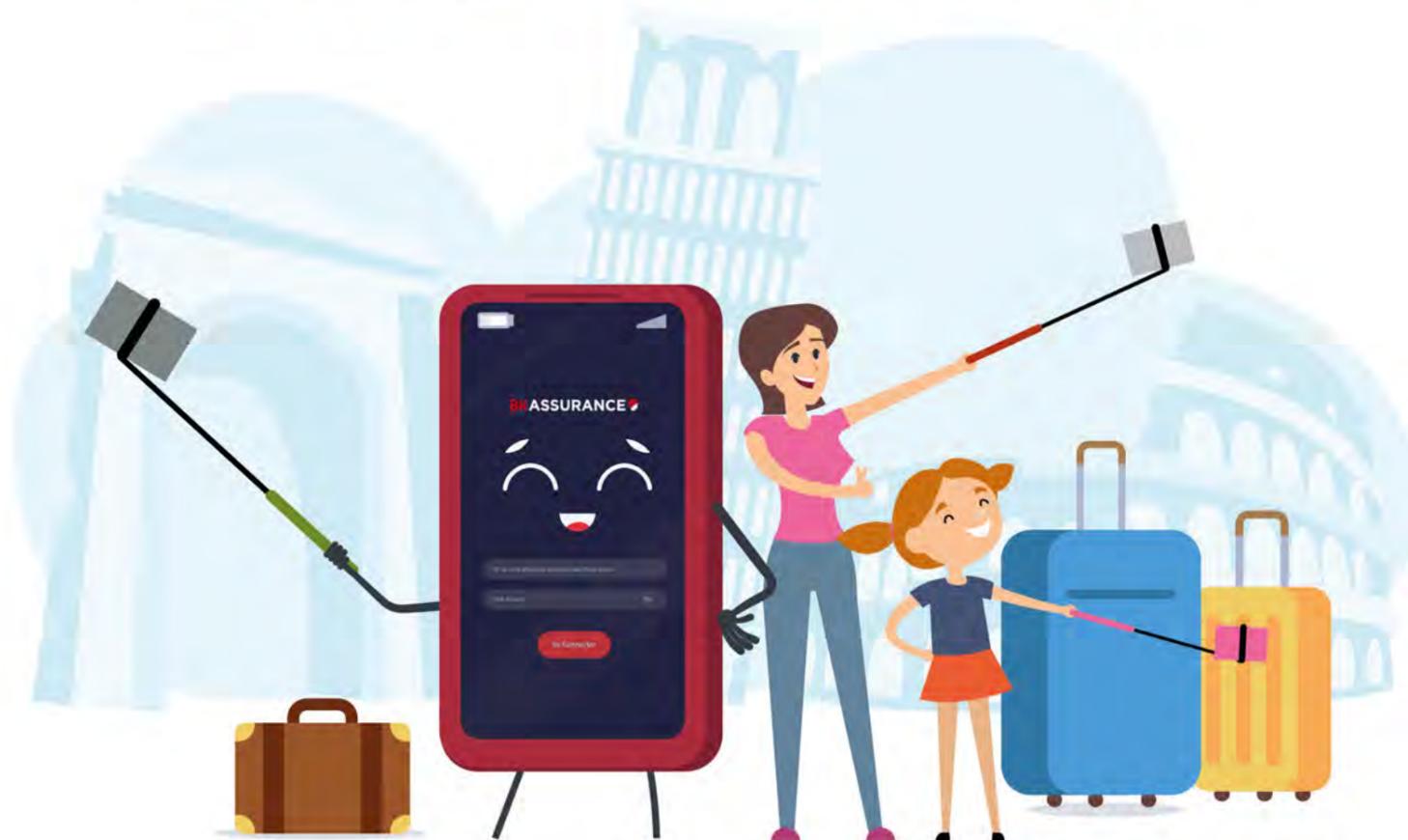
VOYAGEZ EN TOUTE SÉCURITÉ AVEC L'ASSISTANCE VOYAGE VIA WININTI

100% en ligne

Payez sur Wininti

Votre protection en quelques clics

- SOUSCRIVEZ EN LIGNE SANS AVOIR À VOUS DÉPLACER
- IMPRIMEZ VOTRE ATTESTATION DEPUIS L'ESPACE WININTI



<https://bit.ly/wininti>



L'intelligentsia ou la ménopause du cogito



• Par Abdelaziz Kacem

La crise est mondiale, elle est politique, socioéconomique. C'est là son aspect le plus visible, non le plus grave. La crise est plus que jamais socioéducative, socioculturelle. Tous les pays de la planète, par-delà le Covid-19, ont en partage cette tendance au crétinisme. L'Occident en a déjà pris conscience et j'y reviens. Le Tiers-monde, presque émerveillé, s'acharne à développer son sous-développement. Les terres d'islam entretiennent leurs croyances métastasées.

Qu'en est-il de nos compatriotes ? Ils semblent être les seuls terriens à ne voir plus loin que le bout de leur nez. Ils pataugent dans le cloaque de leur microcosme rabougri, avec l'égocentrique conviction que le monde n'a d'yeux que pour nous. Et le monde nous regarde en effet. Il ne s'explique pas pourquoi la greffe démocratique refuse de prendre à nos plants.

À chaque pic de crise, j'entends autour de moi de sempiternelles questions : où sont les intellectuels ? Pourquoi se taisent-ils ? C'est par un sentiment général d'impuissance, quand tous les acteurs sont en faillite, que l'on invoque les forces de l'esprit.

Que peuvent les intellectuels ? Rien ! Qui sont-ils ? Un anachronisme ! Jusqu'à la moitié du XX^e siècle, les choses étaient claires. Aujourd'hui, il faut déblayer le champ sémantique. Les intellectuels font partie des

élites, celles-ci, désignant ceux qui sont aux commandes dans la société, sont de moins en moins intellectuelles. Elles partageaient naguère un tronc culturel commun qui faisait d'elles des lettrées. Maintenant, les cadres sont culturellement analphabètes et moralement peu fiables. Ce ne sont pas eux qui nous sortiront du labyrinthe.

L'un des théoriciens du concept élitaire, le sociologue franco-italien Vilfredo Pareto (1848-1923), nous avertissait, il y a plus d'un siècle : ces diverses élites, artistique, scientifique, économique, politique, etc., ne sont pas justiciables de catégories morales : elles «*n'ont rien d'absolu ; il peut y avoir une élite de brigands, comme une élite de saints*»^(*). Et cela se passe sous nos yeux.

Les intellectuels, pour s'en distinguer, ont préféré évoluer dans ce qu'ils appellent «*l'intelligentsia*». Le terme a été forgé par le philosophe polonais Karol Libelt (1807-1875) pour désigner les gens du savoir «*ceux qui de leur lumière guident vers la raison*», ce qui s'appliquait déjà aux philosophes du siècle des Lumières. Cette classe a toujours aspiré à se présenter comme le seul moteur de l'histoire.

Tout en les craignant, les dirigeants cherchaient leur compagnie. L'intelligentsia russe, dès les années 1890, a œuvré pour des réformes politico-sociales. Cela agaçait tellement l'empereur Nicolas II qu'il s'écria, ayant entendu prononcer le mot d'intelligentsia, lors d'un banquet : «*Comme je trouve ce mot répugnant!*» Il se targuait d'être aimé par toute la population, à l'exception de ceux qui se réclamaient de cette caste.

En réalité, à toutes les époques, sous toutes les latitudes, le nombre des Socrate mis à mort est incalculable. Les hommes du pouvoir restent soupçonneux à l'égard de tous ceux qui utilisent le calame. On attribue au Cardinal de Richelieu une assertion qui en dit long sur le rapport pouvoir politique-pouvoir des mots : «*Qu'on me donne six lignes écrites de la main du plus honnête homme, j'y trouverai de quoi le faire pendre*». C'est pour surveiller

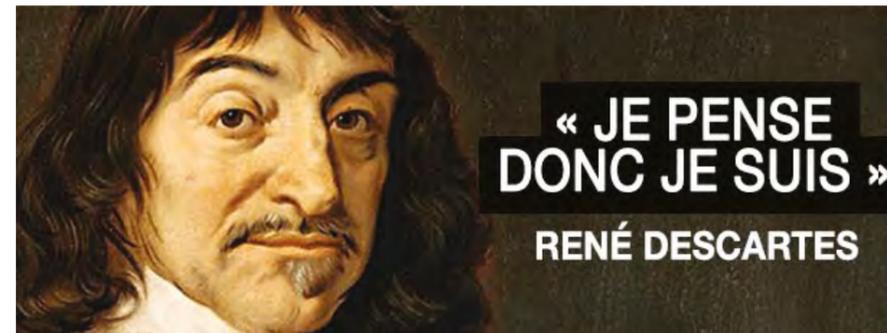
et occuper les gens de lettres qu'il aurait créé l'Académie. Il y a chez le censeur une sorte de délire interprétatif et la suspicion prenait parfois une tournure, pour le moins, aberrante.

On sait que depuis Apollinaire, nombre de poètes ont aboli la ponctuation dans leurs poèmes. Or, dans un pays satellite de l'Urss, un poète a été contraint, au nom de la raison d'État, de rétablir les points et virgules qu'il avait omis dans son recueil. Car la ponctuation est le garde-fou du poème, l'antidote de la polysémie. Dans l'un de ces pays-là, un auteur obligé à modifier son roman eut la malice d'y indiquer : première édition, revue et corrigée.

En Occident toute l'intelligentsia s'inquiète. Tous les spécialistes constatent une baisse sensible du QI. Tous les pays d'Europe, y compris la Grande-Bretagne, surtout la grande Bretagne, ont perdu des points, contrairement à ce que prophétisait le chercheur néo-zélandais James Flynn. Le QI, selon lui, a connu au XX^e siècle une hausse sensible, en raison de l'amélioration des conditions sanitaires et de la généralisation de l'éducation et cela allait continuer. Or ce que l'on a appelé l'effet Flynn a commencé à s'inverser, dès la fin du siècle dernier.

La chaîne Arte a diffusé, en novembre 2017, un documentaire alarmant, intitulé «*Demain tous crétins*». Edward Dutton, de l'Ulster Institute for Social Research, Royaume-Uni, le dit sans ambages «*Nous devenons de plus en plus stupides, ça se passe maintenant et cela ne va pas s'arrêter*».

Pour sa part, le Pr Didier Raoult publie dans l'hebdomadaire Le Point du 24 juin 2018 une chronique intitulée L'inquiétante baisse de notre QI. Il s'agit là d'un crétinisme qu'il attribue aux effets désastreux de deux éléments.



«*La visualisation massive des écrans entraîne des modifications cérébrales visibles, avec une diminution de l'épaisseur de la matière grise dans certaines zones du cortex, en particulier celle liée à la communication interhumaine et celle liée à la compréhension [...] Une majorité des jeunes regardent des écrans plus de six heures par jour.*» Il appelle à la motivation à la lecture. Celle-ci «*entraîne des réseaux neuronaux multiples et augmente l'intelligence*».

N'est-ce pas une baisse du QI qui a été à la base de l'élection d'un Trump aux États-Unis, ou d'un bondieusard comme Tony Blair en Angleterre ? En France, après la disparition des grands maîtres-à-penser de l'Hexagone, comment expliquer l'ascension d'un chroniqueur aussi haineux que Zemmour, qui se déplace avec des gardes du corps et qui s'appête aux élections présidentielles ?

Les facteurs favorisant le crétinisme en Occident sont plus dévastateurs ailleurs. Le développement de la matière grise de tout un chacun, «*Al madda ach-chakhma*», c'était le leitmotiv du président Bourguiba. Où en est-on ? Dix ans de liberté d'expression n'ont pas révélé un seul charisme. Quand des députés attribuent à Churchill ce que disait Ibn Khaldoun, cela prouve qu'ils ne connaissent ni l'un ni l'autre. Et c'est à ces gens-là que les médias font

appel, pour mieux abêtir la jeunesse. Moi, je fais partie d'une intelligentsia de plus en plus clairsemée, de plus en plus malheureuse. Et me vient à l'esprit le grand poète et dramaturge allemand, Bertolt Brecht. Peu avant sa mort, lassé du nazisme, puis du capitalisme, ensuite du socialisme, il a légué à la postérité, pour qu'elle les médite et en tire la leçon, quelques vers, sous le titre banal de Changement de roue. Pendant que le chauffeur change la roue crevée, le poète «*assis au revers du fossé*» rumine son désabusement :

*Je n'aime pas le pays d'où je viens
Je n'aime pas le pays où je vais
Qu'est-ce qui fait que j'attends
ce changement de roue
Avec impatience*

Jamais simplicité d'expression n'aura été aussi lourde de sens. L'impatience du poète au plus fort du renoncement et de l'amertume est d'un optimisme singulier. En détestant l'ici et l'ailleurs, le poète devenu vieux, incapable de reconstruire le monde, nous invite instamment à cette grande entreprise avec, pour matériaux, les mots de toujours et de tous les jours. Ne pas rester en panne, changer la roue quand même, continuer sa route, ne serait-ce que pour tourner en rond.

Qui voudra m'aider à changer ma roue ? ■

A.K.

(*) Bernard Valade, *Le thème élitaire dans l'œuvre de Vilfredo Pareto*, dans *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques* 2005/2 (n°22).

NOUVEAU
commandez directement en ligne sur
www.leadersbooks.com
Livraison gratuite

VIENT DE PARAÎTRE

Raouf Menjour



Mémoire de basketteur

Cent ans de basket en Tunisie

Volume : 164 pages • Format : 23 x 27,5 cm

Bon de commande

Moins de 10 exemplaires x 80 DT Total

10 exemplaires et plus x 60 DT Total

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison :

Code postal [][][][]

Tel [][][][][][][][]

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

- Chèque bancaire
- Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn

Chronique

Des médias à contenu informatif calamiteux

A

comparer avec les médias de pays sud-méditerranéens ou du même âge économique que la Tunisie, les médias égyptiens en particulier, les médias tunisiens apparaissent plus libres et moins soumis à la pression du pouvoir politique. Mais à examiner leur production écrite, radiophonique et télévisuelle de près, on constate qu'ils cèdent à un pouvoir plus pernicieux, celui de l'argent. Bien qu'ils soient financés essentiellement par de l'argent

public, les médias relevant du secteur public ont opté pour le divertissement et le spectacle sur le dos de l'information pure et l'éducation des masses. Quant aux médias du secteur privé, ils s'estiment non tenus de remplir certaines missions assignées normalement au service public et pensent qu'ils ne doivent rendre de comptes qu'à leur propriétaire (des particuliers en majorité et non pas des sociétés privées de médias comme on le présente abusivement). Aussi sont-ils dépendants tout aussi bien des recettes publicitaires et commerciales qu'ils génèrent que des intérêts personnels ou politiques des propriétaires.



• Par Habib Touhami

Certains pensent que la présence de capitaux privés dans nos médias assure aux Tunisiens la pluralité et l'indépendance de l'information et qu'il ne s'agit pas là d'une tare en soi puisque telle est la configuration en usage dans la plupart des démocraties parvenues à maturité. Mais à la différence de celles-ci, la démocratie tunisienne reste immature quoi qu'on en dise et les médias tunisiens empêtrés dans des contradictions existentielles et morales qui mettent en cause la crédibilité de leur contenu informatif. Même s'il émane de quelques cercles manifestement orientés, le slogan d'« lilam el Ar » trouve désormais un écho favorable partout dans la société tunisienne.

À l'heure actuelle, l'indépendance des journalistes des médias tunisiens existe formellement dans les textes mais n'est nullement garantie a minima dans les faits, en raison, notamment, de rapports de force déséquilibrés existant entre propriétaires et salariés dont certains remontent au temps où le régime

politique décidait seul de l'architecture patronale du secteur. Malgré certains acquis récents et l'existence de la Haica, la position des journalistes au sein des médias tunisiens reste fragile. Cela n'a pas permis d'atténuer la précarité dont souffre la profession, tout en ouvrant la voie à l'émergence de certaines formes d'autocensure ou de complaisance. À l'exception de quelques rares journalistes protégés par la notoriété ou le respect d'eux-mêmes, la plupart agissent plus en censeurs, amuseurs publics ou militants qu'en journalistes professionnels et rigoureux.

Pourtant, le rôle des journaux, de la radiodiffusion et la télévision est capital dans la réussite ou l'échec de tout processus démocratique. C'est en informant équitablement les citoyens des programmes et des candidats des partis politiques en concurrence que les élections ont un sens. C'est en tirant vers le haut la connaissance et la conscience de chacun que le suffrage universel légitime le pouvoir politique en place. C'est précisément dans ce domaine que les médias tunisiens ont le plus failli. C'est au point que certains observateurs étrangers n'hésitent plus à pointer du doigt la responsabilité directe des médias tunisiens dans la dégradation de la vie politique en Tunisie.

Depuis le 14 janvier 2011, les journalistes tunisiens bénéficient d'une plus grande liberté pour s'exprimer, et quoique leur précarité statutaire et matérielle soit réelle, ils ont toujours la possibilité de respecter — s'ils le veulent vraiment — les termes de la Charte de Munich où il est dit expressément que le journaliste doit « respecter la vérité, quelles que soient les conséquences pour lui-même » et qu'il ne doit « jamais confondre le métier de journaliste avec celui de publicitaire ou de propagandiste ». Hélas, ces règles sont peu observées par la majorité des journalistes tunisiens. Il suffit de voir comment certains orientent l'information qu'ils diffusent et les débats politiques qu'ils animent pour constater le peu de cas qu'ils font des devoirs du journaliste dans une démocratie. ■

H.T.

Angela Merkel

Elle a cru en la transition tunisienne



Le départ de la Chancelière allemande Angela Merkel, après un règne absolu pendant 16 ans, ne laisse pas les Tunisiens indifférents. Son rapport à la Tunisie a été très fort, son soutien à la transition démocratique, prompt et continu, et son appui à la coopération bilatérale multiformes.

A

lors que la France était encore abasourdie par la révolution du 14 janvier 2011 qu'elle n'avait pas vue venir, Angela Merkel était la toute première parmi les dirigeants européens à témoigner de son appui à cet élan démocratique. Dès le 11 février 2011, elle avait appelé au téléphone le Premier ministre Mohamed Ghannouchi pour lui annoncer qu'elle dépêchera auprès de lui, le lendemain même, son ministre des Affaires étrangères, Guido Westerwelle. Soutien politique et appui financier ne se sont pas arrêtés

depuis lors. D'emblée, le montant de l'aide accordée à la Tunisie a été doublé.

Une mise à niveau pour une parfaite intégration

Cet engagement trouve son explication dans plusieurs facteurs. «L'Allemagne voulait monter au créneau aux côtés de la Tunisie et supplanter la France, explique un analyste. En étroite coordination avec les Etats-Unis, elle a voulu donner une chance à une transition démocratique où l'Islam politique peut montrer ses aptitudes à agir», ajoute-t-il.

Un facteur personnel s'y est ajouté: originaire elle-même de l'ancienne République démocratique d'Allemagne (RDA) et ayant vécu la chute du mur de Berlin, Angela Merkel a beaucoup cru en les nouvelles perspectives qui s'ouvrent à la Tunisie. Pour avoir suivi de près la mise à niveau des anciens pays de l'Europe de l'Est et leur intégration dans l'Union européenne, elle a cru qu'il est de son devoir d'aider le peuple tunisien dans l'accomplissement de son ambition, tout à fait réalisable. De toute son énergie, la chancelière allemande y a rallié non seulement son pays, mais aussi l'Union européenne, les



dirigeants du G7 et du G20, mobilisant leur soutien.

Quasiment tous les chefs de gouvernement tunisiens ont été invités en visite officielle à Berlin : Ali Laarayedh en 2013, Mehdi Jomaa en 2014, Habib Essid en 2015 et Youssef Chahed en 2017. De son côté, Moncef Marzouki, alors président de la République provisoire, était invité par son homologue allemand, Joachim Gauck, en visite officielle en mars 2013, et reçu à cette occasion par Angela Merkel. «*Je vous soutiens à fond !*»

La relation la plus profonde était cependant celle qui avait lié la Chancelière Merkel au Président Béji Caïd Essebsi dès 2011. Ils se sont rencontrés pas moins de six fois à Deauville, en Bavière, à Tunis, à Taormina en Italie, et à Berlin. La toute première fois, ce fut en effet en mai 2011, lors du sommet du G8 à Deauville : une grande amitié

commencera. Béji, lui, racontera ses années d'ambassadeur à Bonn et sa fascination pour le système allemand, notamment pour l'enseignement et la formation professionnelle. Il la subjuguera surtout par sa fine connaissance des relations internationales et la convaincra de son grand projet pour la Tunisie démocratique. Admirative de son engagement, elle ne cessera de lui affirmer, à chaque rencontre: «*Je vous soutiens à fond !*» Et elle tiendra sa promesse.

Lorsque l'Allemagne devait accueillir le sommet du G7, en juin 2015, au château d'Elmau en Bavière, Angela Merkel s'est ingéniée à convaincre ses pairs afin d'y accueillir le président Caïd Essebsi en invité d'honneur. Multipliant les marques d'attention, elle le fera asseoir juste à sa droite, et en face de Barack Obama, puis lors du déjeuner, à la droite du Premier ministre japonais, Abe, qui allait présider le G7, et dont le père était

le fondateur de l'Association d'amitié tuniso-japonaise...

La Tunisie sera également invitée au Forum de partenariat avec l'Afrique organisé à Berlin en juin 2017 par la présidence allemande du G20, et la Chancelière Merkel y réservera un accueil chaleureux au Président Caïd Essebsi. Elle insistera pour qu'il participe en invité spécial à la réunion du G20 Compact With Africa qu'elle organisera en octobre 2018 à Berlin. La Tunisie y obtiendra une aide budgétaire substantielle d'un montant de 435 millions d'euros...

Cette amitié et ce soutien ont été également couronnés par la visite effectuée à Tunis le 3 mars 2017 par Angela Merkel, première chancelière allemande à s'y rendre depuis de longues années. Accompagnée de nombreux ministres et chefs d'entreprise, elle a tenu à faire de ce déplacement une nouvelle marque de soutien à la Tunisie.



Affligée par le décès de Béji Caïd Essebsi, le 25 juillet 2019, la Chancelière allemande a salué la mémoire du défunt Président en termes poignants : «*Un homme d'Etat responsable dans sa pensée et ses actes, qui a fait progresser le changement démocratique en Tunisie, d'une manière décisive, en tant que Premier ministre, leader d'un parti, et enfin comme président de la République. (...) Il s'était rapproché de ses opposants politiques, et a réalisé la réconciliation et l'unité de la nation*» (...) «*Il avait pesé pour que nos deux pays soient proches et liés par une amitié extrêmement étroite*».

Bienveillance et exigence

Comment Angela Merkel voit-elle aujourd'hui la situation en Tunisie ? Le projet qu'elle avait en tête s'est-il réalisé comme elle l'avait cru ? Aucune réponse. Trois éléments sont cependant à prendre en considération :

Même si elle quitte le pouvoir, l'ancienne Chancelière allemande demeure toujours au-devant de la scène politique de son pays, jouissant d'une grande aura en Europe et dans le monde. Son parti, le CDU bien qu'arrivé en deuxième position, vaincu par le SPD, continuera aussi à peser de son poids.

Le président de la République allemande, Frank Walter Steinmeier, ancien ministre des Affaires étrangères, connaît bien la Tunisie où il s'était rendu plusieurs fois, témoignant de son soutien à la transition démocratique. Il ne manquera pas de continuer à lui apporter son appui.

Le SPD, vainqueur du scrutin du 26 septembre 2021, plus à gauche sur l'échiquier politique allemand, est très regardant sur les questions des libertés, des droits humains et de la démocratie. La coalition qu'il formera notamment avec les Verts reposera sur un programme commun qui s'apparentera à celui de Joe Biden, c'est-à-dire des valeurs et des alliances.

Dans la continuité d'une longue relation avec la Tunisie, l'Allemagne sera sans doute bienveillante, mais aussi exigeante. ■

T.H.

Mehdi Jomaa

Ancien Chef du gouvernement (2014)

Toujours à l'écoute de la Tunisie

Ma rencontre avec la Chancelière Angela Merkel s'est déroulée le 18 juin 2014 à la Chancellerie, à Berlin, où je me rendais en visite officielle pour relancer la coopération tuniso-allemande après la crise que la Tunisie a traversée en 2013. Même si la Chancelière était parfaitement au fait des contraintes auxquelles notre pays était confronté, elle a néanmoins manifesté un intérêt clair à écouter mes commentaires et le message que j'apportais.

Au cours de cet entretien, j'ai pu apprécier son approche et son raisonnement scientifique tout autant que son sens aigu de l'Etat et son attachement inébranlable

aux valeurs fondamentales dont notamment celle de la dignité. J'avais pris la décision, avant d'entamer mes déplacements à l'étranger, de ne jamais demander un appui financier mais de communiquer la volonté de la Tunisie de construire des partenariats durables et mutuellement avantageux. L'Allemagne étant un partenaire important pour la Tunisie sur le plan bilatéral mais aussi au sein de l'UE, il était pour moi évident que notre relation ne s'établisse pas sur des appoints conjoncturels mais qu'elle s'inscrive dans la durée.

J'ai maintenu cette position même lorsqu'elle m'a demandé ce que l'Allemagne pouvait faire pour nous soutenir. Cette attitude a été visiblement appréciée

par la Chancelière qui m'a assuré à la fin de notre entretien que la Tunisie pouvait compter sur elle et sur l'Allemagne dans sa construction démocratique et sa relance économique. Une position qui s'est concrétisée par les appuis apportés dans divers domaines, notamment économique et sécuritaire.

Cet attachement inébranlable aux valeurs fondamentales et son respect pour le service de la nation, la Chancelière les a soulignés une nouvelle fois par sa décision de quitter la scène politique après avoir réussi sa mission à la tête du pays pendant l'une des périodes les plus difficiles de notre siècle. Elle a su résister aux pressions les plus fortes et maintenir les choix de l'Allemagne et ses orientations fondamentales. Au moment de son départ, la Tunisie, l'Europe et la communauté internationale lui rendent un vibrant hommage auquel je me joins avec mes remerciements pour l'amitié qu'elle a toujours manifestée à l'égard de la Tunisie. ■

M.J.





The very new PICK UP

M U S S O

www.ssangyongtunisie.com

f SsangYongTunisie.Officielle



TUNIS - Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax : (+216) 71 425 253

SOUSSE - Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax : (+216) 73 343 233

SFAX - Rte de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax
Tél. : (+216) 70 130 020
Fax : (+216) 74 281 020

GABES - Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès
Tél. : (+216) 70 130 090
Fax : (+216) 75 274 151

International

Zoom sur les défis d'un Maghreb en détresse



Le Maghreb, notre Maghreb, vit, en ce moment, une situation particulièrement tourmentée. Faisant face à une profonde crise multiforme et multidimensionnelle, il offre un paysage désolant et surtout menaçant, car marqué par nombre de turbulences et d'incertitudes.

Afin d'attirer l'attention sur la gravité de cette situation, je voudrais jeter la lumière sur les évolutions les plus importantes qui se sont succédé tout au long de l'été dernier, qui a été particulièrement chaud pour l'ensemble des pays maghrébins, tant sur le plan interne que sur le plan bilatéral et régional:

- Une rupture des relations diplomatiques entre l'Algérie et le Maroc, le 24 août 2021, suivie par la fermeture immédiate le 22 septembre 2021 par l'Algérie de son espace aérien à tous les avions civils et militaires marocains ainsi qu'aux appareils immatriculés au Maroc.

- Fermeture, d'une manière imprévue, le 8 juillet 2021, de la part du gouvernement d'unité nationale (GNU) libyen des frontières terrestres et aériennes entre la Libye et la Tunisie - officiellement, pour

des raisons sanitaires liées à la propagation du coronavirus, mais officieusement pour des motifs sécuritaires. Cette fermeture des frontières a été à l'origine d'une crispation des rapports entre les deux pays qui a prévalu durant plus de deux mois.

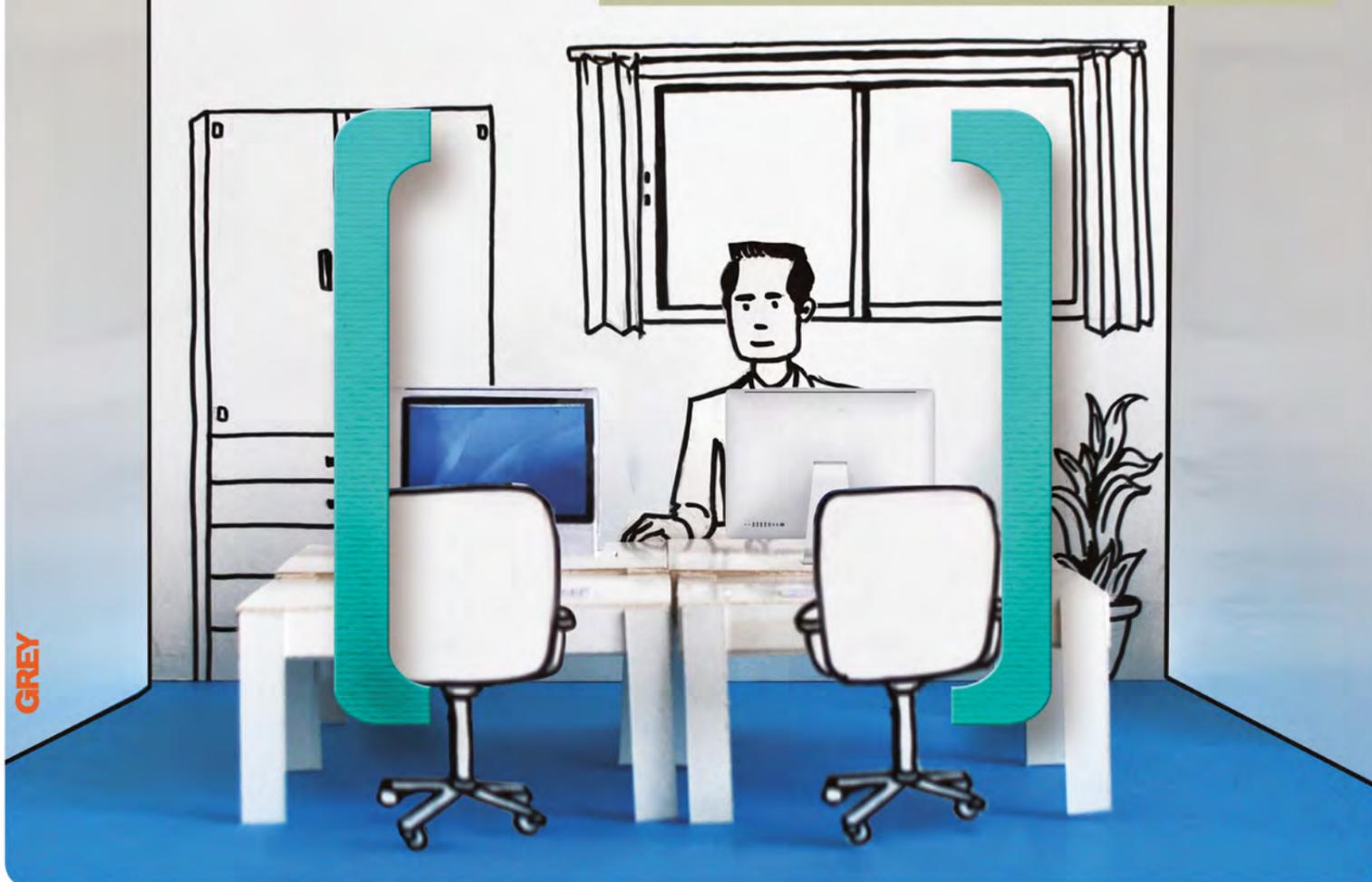
- Un processus de transition politique qui risque de s'effondrer en Libye en raison des difficultés que rencontre l'organisation des élections générales du 24 décembre 2021, ce qui constitue une menace pour le pays de retomber dans la violence, la confusion et l'incertitude. Le vote du Parlement libyen le 21 septembre 2021 d'une motion de censure contre le gouvernement suscite l'inquiétude, car il risque d'aggraver les tensions entre les camps rivaux de l'est et de l'ouest.

- Outre qu'ils sont tous confrontés, à différents degrés, à des situations politiques et socioéconomiques plus ou moins difficiles, les pays maghrébins continuent



• Par Mohamed Ibrahim Hsairi

C H A R I K A T Y

MULTIRISQUES
DOMMAGÉS

L'ASSURANCE DES PROFESSIONNELS EN UN SEUL CONTRAT.

Le contrat **CHARIKATY** est la solution idéale pour la couverture de vos locaux professionnels suite à un sinistre incendie, explosion, vol, dégâts des eaux, responsabilité civile...

CARTE ASSURANCES met à votre disposition les moyens nécessaires pour reprendre votre activité dans les meilleurs délais et conditions, en cas de survenance d'un sinistre venant à endommager ou détruire vos locaux professionnels. Plus de détails sur notre site internet.



à être durement frappés par la pandémie de Covid-19 qui a mis à nu leurs faiblesses structurelles.

En outre, le Maghreb fait face, dans son environnement africain et euroméditerranéen, à des défis et même à des dangers qui risquent de compliquer sa situation. Outre ses propres tensions, il se trouve entre deux zones de tensions accrues, l'une au nord, en Méditerranée, et l'autre au sud, au Sahel africain.

Au nord, c'est-à-dire en Méditerranée, il est nécessaire de surveiller avec vigilance les évolutions et les tendances suivantes:

- la logique de compétition sinon de confrontation qui est en train de s'installer en Méditerranée, notamment avec les nouvelles stratégies de la Russie et de la Turquie dans la région et précisément en Libye...

- Le fait que le Maghreb est devenu l'objet d'un intérêt, sans cesse croissant, de la part des grands acteurs régionaux et mondiaux. Le jeu des grandes puissances qui cherchent à préserver leurs acquis dans notre région, pour les uns, ou qui veulent s'y positionner, pour les autres, risque de se faire au détriment de nos pays...

- le risque d'importation en Méditerranée, de plus en plus, de crises extérieures, notamment venant du golfe et d'Asie avec de nouveaux acteurs régionaux non riverains de la Méditerranée.

- Les clivages créés par le problème de l'islam politique qui continue à être soutenu par la Turquie et son allié le Qatar, d'une part, et auquel s'opposent frontalement l'Égypte et ses alliés, les Emirats arabes unis et l'Arabie Saoudite, d'autre part.

- La normalisation des relations entre le Maroc et Israël qui a avivé la tension avec l'Algérie, d'autant plus qu'en contrepartie de son rapprochement avec Tel-Aviv, Rabat a obtenu la reconnaissance par Washington de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental.

- La volonté du Maroc et d'Israël, selon les dires du ministre marocain des Affaires étrangères, lors de la célébration du

premier anniversaire des accords d'Abraham avec les États-Unis et Israël, d'établir un nouvel «ordre régional», dans lequel Israël sera partie prenante plutôt qu'un «outsider dans sa propre région». Et le ministre de préciser que «ce nouvel ordre régional ne doit pas être perçu comme étant contre quelqu'un mais plutôt pour notre bien à tous».

- Bien qu'il soit incontestable que la stabilité du Maghreb est un impératif pour l'Europe, les Européens ne semblent pas accorder à leurs voisins maghrébins l'intérêt requis et dont ils sont dignes. En effet, l'importance du Maghreb pour eux demeure largement sous-estimée, et ils continuent à ne pas intégrer les pays maghrébins à leur réflexion stratégique globale, comme l'a si bien expliqué Hakim El Karoui. A ce titre, il a pertinemment noté que le plan de relance européen, destiné à assurer la stabilité des membres de l'Union (750 milliards d'euros, la moitié en dons et la moitié en prêts) n'a pas concerné ces pays.

Quant au sud, c'est-à-dire le Sahel africain, une attention particulière doit être portée aux évolutions suivantes :

- La multiplication des ingérences extérieures pose de plus en plus un sérieux problème pour la stabilité et la sécurité de la région.

- L'implication de la société privée Wagner en Afrique, en Libye et en République centrafricaine et surtout la probable signature d'un contrat avec le Mali, constituent des raisons de préoccupation pour certains pays de la région, et surtout pour la France et les pays occidentaux.

- La disparition soudaine du président tchadien Idriss Deby Itno en avril 2021 et ses conséquences sur son pays et sur le G5 Sahel, pour lequel il s'est tant investi.

- La montée en puissance des groupes djihadistes dans les pays du Sahel (groupes affiliés à Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) ou à l'Etat islamique au grand Sahara (Eigs)).

- La situation difficile sur le plan socioéconomique qui nécessite impérieusement une aide accrue, et un soutien multiforme à la région et à ses pays qui font face à un double défi : la menace sécuritaire et le développement. Le contexte particulièrement difficile dû à la pandémie et à ses conséquences sociales, sanitaires et économiques n'a fait qu'aggraver cette situation.

- La difficile transition au Mali où la France et la communauté internationale ont fait neuf ans sans résultat, et surtout le fait que Bamako envisage d'avoir recours à la société paramilitaire russe Wagner.

- La décision du président Emmanuel Macron de réduire la présence militaire française au Mali, de mettre fin à l'opération Barkhane et de procéder au redéploiement des forces françaises au Sahel.

- La tendance du Maghreb à devenir, de plus en plus, une zone tampon que l'Union européenne cherche à impliquer dans la gestion de la migration africaine vers ses pays. Telle est donc la situation complexe et compliquée dont souffre le Maghreb, notre Maghreb. Il va sans dire qu'elle risque de se détériorer encore davantage si rien n'est fait pour y remédier.

A cet effet, la création d'un contre-courant à toute escalade est une urgence.

A mon avis, ce sera la tâche des sociétés civiles et des forces de progrès maghrébines qui ont déjà fait preuve de dynamisme ces dernières années.

Aujourd'hui, plus que jamais, elles sont appelées à être actives et à œuvrer aussi bien individuellement que collectivement, en vue de pousser les pouvoirs politiques dans nos pays à un retour rapide à la raison, à l'apaisement de la tension, à la reprise du dialogue et à la normalisation des relations intermaghrébines en vue d'une relance d'un réel et sincère processus d'intégration qui aidera notre région à sortir de ses difficultés. ■

M.I.H

La légende de Carthage en superstar à la Fashion Fair de Stockholm

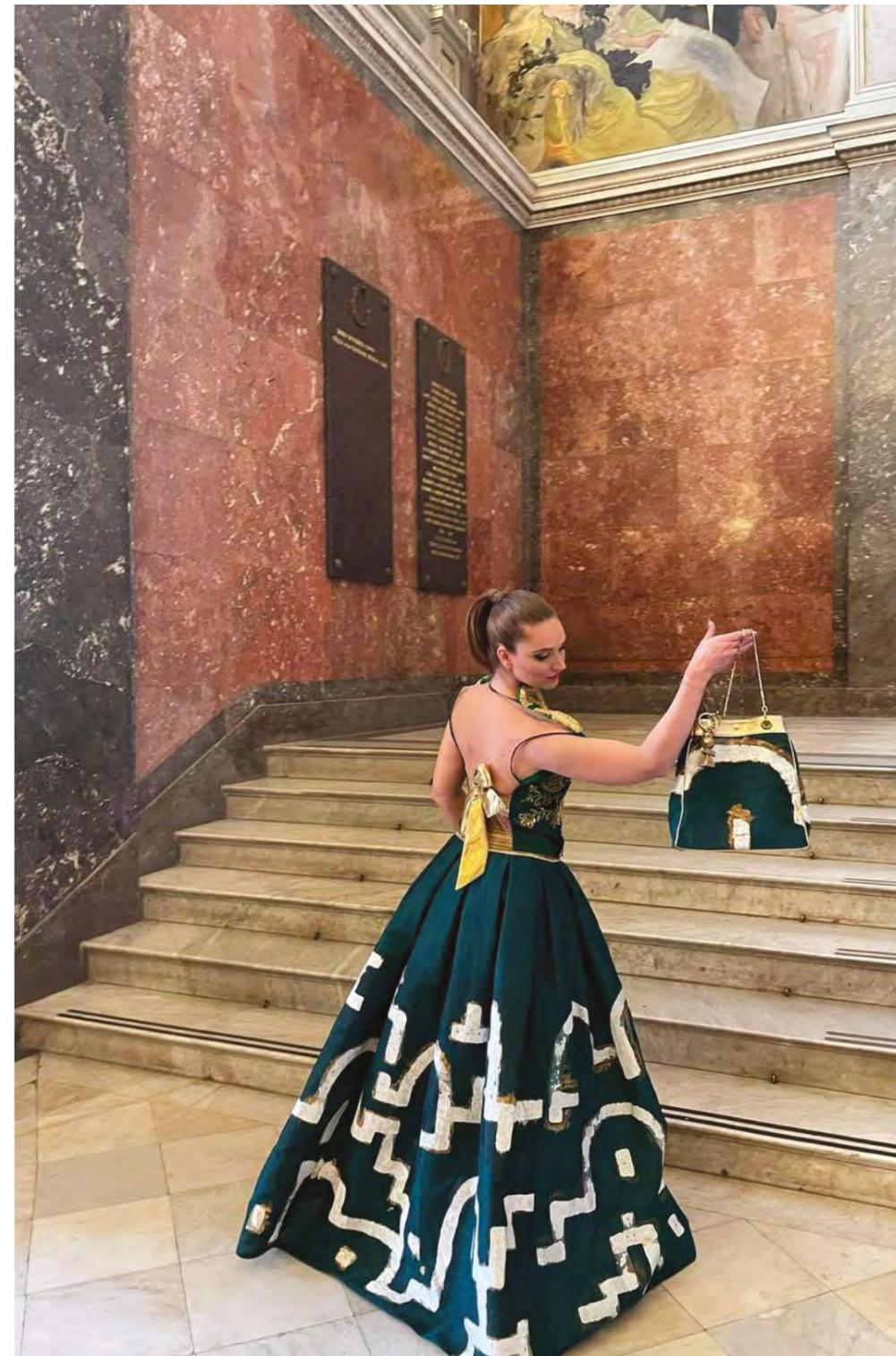


R

etenez ces deux noms : Latifa Hizem et Meriem Bouderbala. Talentueuses créatrices tunisiennes, elles ont réussi, sous la griffe Naksha, à capter l'attention des visiteurs de l'International

Fashion Fair de Stockholm, tenue les 4 et 5 septembre dernier. Leur collection «*La légende de Carthage*», déclinée en dix modèles, a été ovationnée en ode à la Tunisie et à la femme tunisienne dans toute sa splendeur.

L'une est plasticienne, l'autre est artisanne d'art. Elles se rencontrent et s'engagent dans la création de tenues féminines et masculines, s'inspirant de pièces précieuses anciennes, ainsi que d'œuvres picturales ou photographiques des vêtements qui traversent le temps de leur histoire commune en Tunisie. Chaque tenue est porteuse d'un message intemporel de la cause féminine tunisienne, incluant la ruralité et ses traditions, ses métiers, son artisanat. Une traversée du temps contemporain, visionnaire et engagé dans sa transformation. L'artisanat d'art est une conception nouvelle de la vie en société, une façon différente de créer des modes d'échange et de collaboration entre artistes, créateurs, métiers divers et artisans. 



Histoire

Un prince réformateur malgré lui Mhammad Pacha Bey de Tunis (1855-1859)



• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

La Tunisie (ou, comme on l'appelait jadis, la régence de Tunis) avait connu au XIX^e siècle, un mouvement de modernisation dans le sillage des *Tanzimat*, c'est-à-dire les réformes initiées, à partir de 1839, par l'Empire ottoman dans le but de tenter de rattraper le retard accumulé face à une Europe en pleine expansion. Ici, les premières mesures furent décidées par Ahmad Pacha, bey de Tunis de 1837 à 1855. En bon prince oriental, persuadé que la modernisation consistait prioritairement en une réorganisation à l'européenne de l'armée, sans se soucier des capacités limitées d'une société et d'une économie locales figées dans des structures archaïques, il modernisa à grands frais la hiérarchie, les uniformes, l'armement, les manufactures militaires et l'intendance. Ce qui contribua, en même temps que les dépendances somptuaires, à un endettement de l'Etat. Aggravées par le coût du corps expéditionnaire tunisien qui avait participé à la guerre de Crimée (1853-1856) sous les ordres du Sultan, les difficultés financières devinrent rapidement endémiques. Certains, à Tunis, voyaient d'un mauvais œil ce bouleversement des habitudes ancestrales. Parmi eux, figurait le cousin germain du pacha, Mhammad Bey fils de Hussein II et qui se trouvait être son héritier présomptif.

Né en septembre 1811, Mhammad reçut une éducation d'un affligeant conservatisme, avec une priorité aux arts équestres et aux armes, et une formation intellectuelle sommaire qui le cantonna sa vie durant dans un semi-illettrisme dont témoigne le très érudit secrétaire de la chancellerie Ahmed Ben Dhiarf dans sa chronique *Ithâfahl al zamân*. Durant la période où il exerça la dignité de prince héritier, le prince Mhammad commandait, ès qualité (d'où son titre de

■ Mhammad Pacha Bey, portant l'Ordre du sang husseinite, le Grand Cordon du Nichan al Iftikhar et le Grand Cordon de la Légion d'honneur

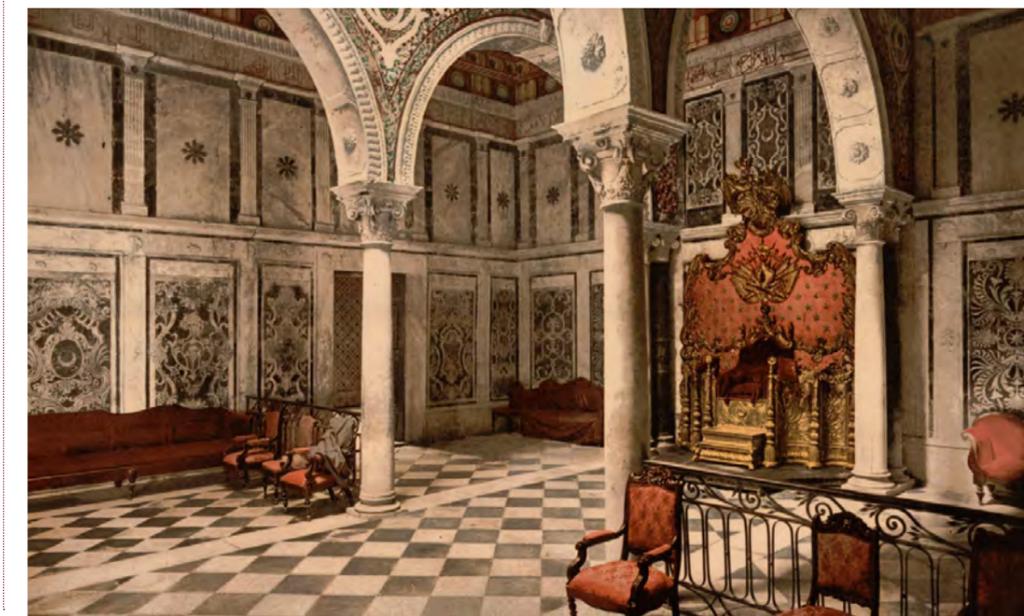


bey du Camp «bey al amhâl»), la colonne armée qui inspectait deux fois par an le royaume, prélevait les impôts et rendait la justice. Il semble s'en être lassé et demanda au souverain d'être déchargé de cette obligation, préférant le séjour dans son palais de La Marsa. Peut-être,

cela était dû, comme il l'affirmait, à un souci de préserver son patrimoine car les deux campagnes coûtaient cher au bey du Camp ; ou bien n'était-il pas particulièrement favorable à la politique dispendieuse de son souverain et aux excès commis par les caïds et fermiers d'impôts pour répondre aux exigences financières sans cesse croissantes de l'Etat. Nous ne le savons pas. En tout cas, lorsqu'il assura en 1846, l'intérim de Ahmed Bey lors du voyage en France de ce dernier, il fit preuve d'une loyauté sans faille et administra le pays avec tact.

Lorsqu'il accéda au trône, à l'âge de 44 ans, le 30 mai 1855, une de ses premières décisions fut d'exiler deux proches collaborateurs de son prédécesseur, Mohamed Mrabet et Salah Chiboub, et de leur confisquer la totalité de leur fortune. Le seul reproche, non avoué, était qu'ils avaient servi Ahmed. En fait, assez impécunieux comme tous les princes qui attendent trop longtemps leur accession au trône, Mhammad

convoitait leurs biens qu'il reversa dans sa cassette personnelle. Comme toujours, il se trouva des oulémas pour donner à une telle mesure, dont le caractère arbitraire était pourtant évident, des justifications «conformes» au droit religieux. Il avait un défaut —qu'il partageait avec de nombreux despotes orientaux— qui consistait à faire exécuter les sentences de mort sans délai. Reprochant à son cousin et prédécesseur d'avoir supprimé son tribunal du Bardo, il s'empressa de rétablir cette justice régaliennne. Il recevait toutes les plaintes de tous ses sujets. Mais rendait la justice d'une manière à tout le moins intempestive. Ahmed Ben Dhiarf, son contemporain et secrétaire, raconte qu'un jour, il reçut en son prétoire un rustre qui lui présenta un sac dans lequel se trouvaient deux têtes coupées, celle d'un homme et celle d'une femme. «*J'ai surpris mon épouse avec cet individu, dit le bédouin, alors je les ai tués*». Devant une assistance de dignitaires médusés, Mhammad répondit,



■ Salle de justice au palais beylical du Bardo

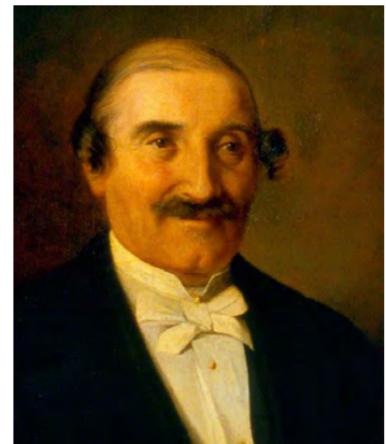
incontinent : « *Ahsanta ! (tu as bien fait)* » sans vérifier s'il s'agissait bien de la femme du grossier personnage et de son amant. Dans l'Ithâf, Ben Dhiaf se demande même comment peut-on agir de cette manière, l'assassin ayant peut-être camouflé un crime crapuleux en crime d'honneur. Autre exemple : un ancien soldat, accusé par le mouhassib de la ville de Tunis (censeur des mœurs) de tenir une maison de rendez-vous est convoqué au Bardo ainsi que quelques prostituées. Malgré les supplications du ministre Khaznadar, le bey condamna à la peine capitale l'individu avec exécution immédiate. Non content d'avoir tué l'homme et banni à vie les malheureuses aux îles Kerkenna, il saisit leurs maigres biens. Ce qui est extraordinaire, c'est que cette politique digne d'un mauvais conte du Moyen Âge était appliquée, comme si de rien n'était, dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, dans un monde en pleine mutation institutionnelle et non loin de l'Europe. Cette gestion du pays, le dos tourné à l'évolution du monde, se traduisait par un excès de zèle des fonctionnaires. Le censeur des mœurs, encore lui, alla même, un jour, jusqu'à arrêter une passante musulmane, dûment voilée, qui traversait les souks et lui retira manu militari ses chaussures au motif qu'elles n'étaient pas conformes au règlement imposé aux dames conformément à la charia ! La foule en émoi cria au scandale et le personnage obtus fut quand même destitué.

Agissant et réagissant comme en vase clos, Mhammad Pacha Bey allait néanmoins provoquer, à son corps défendant, son entrée dans l'histoire des réformes tunisiennes. La médina de Tunis, ayant comme toutes les grandes villes, ses

embarras, un encombrement de carrosses et de charrettes provoqua un échange classique d'insultes. Et l'on courut se plaindre d'un cocher de confession juive, du nom de Batou, qui aurait blasphémé. Le blasphème, comme le rappela au bey l'intelligent et arabisant Léon Roches, consul général de France, était banal dans les rues du Tunis d'alors. Rien n'y fit et le malheureux imprudent fut arrêté. Le bey, au lieu de se saisir de l'affaire comme le lui conseilla son ministre Mustafa Khaznadar, fin politicien et au fait du nouvel ordre international, ne trouva rien de mieux à faire que de confier l'affaire au tribunal religieux malékite, le plus strict en matière de blasphème. Intransigeance mal placée, antisémitisme du prince, mauvais conseil du cheikh el Islam Bayram IV, beau-frère de Mhammad Bayram, la communauté israélite cria au scandale. Une escadre française mouilla dans la rade de La Goulette et mit ses 700 canons à portée de Tunis. Les consuls de France et de Grande-Bretagne à Tunis firent des remontrances au Bey qui se rendit enfin compte de la puissance de leurs Etats respectifs. Pour l'Europe, il n'y avait qu'une solution pour mettre fin aux errements du passé :



que le bey suive la voie de son suzerain, le Sultan ottoman, et qu'il proclame une charte accordant solennellement un ensemble de droits à ses sujets juifs et musulmans ainsi qu'aux étrangers. C'est ainsi que fut promulguée au palais du Bardo, le 9 septembre 1857, la charte du 'Ahd al amân, connue en français sous le nom de Pacte fondamental. La cérémonie eut lieu en présence des dignitaires tunisiens civils, religieux et militaires et des grands rabbins mais aussi - fait insolite et révélateur d'une incontestable hégémonie européenne - de l'amiral commandant l'escadre et son état-major, de l'évêque de Tunis et du clergé. Ce document fondateur comprenait onze points et constituait, certes, un engagement juridique solennel de sécurité, de justice et d'égalité pour les sujets tunisiens, mais il était surtout une reconnaissance des droits des non-musulmans et des ressortissants des puissances étrangères. Le Pacte fondamental stipulait la garantie des droits de tous, sujets ou résidents étrangers, sans distinction de religion, de langue et de race, dans leur intégrité physique, leur dignité et leurs biens; l'égalité de tous devant l'impôt; une réforme du service militaire; l'égalité de tous, musulmans et non-musulmans devant la justice ainsi que dans le droit coutumier; les non-musulmans traduits devant une juridiction pénale seront assistés par



■ Léon Roches, consul général de France à Tunis de 1855 à 1863 (à gauche) (photo Duburquet) et Richard Wood, consul général d'Angleterre (1855-1879) (tableau de Lion Mayer). Ils jouèrent un rôle décisif dans la promulgation par le bey du Pacte fondamental



■ Acte original du Pacte fondamental (Ahd al Amân) rédigé par Ahmed Ben Dhiaf et scellé par Mhammad Pacha Bey en date du 20 Mouharram 1274/ 9 septembre 1857 (Archives nationales de Tunisie)

un notable de leur communauté; la garantie pour les sujets non musulmans de la libre pratique de leur religion et l'inviolabilité de leurs lieux de culte; la création d'un tribunal de commerce mixte regroupant des sujets du bey et des ressortissants étrangers et la liberté du commerce pour tous, l'Etat s'interdisant, en outre, d'exercer le négoce; le droit des ressortissants étrangers d'exercer tous les métiers et professions à condition de se soumettre aux lois en vigueur, et la possibilité d'acquérir désormais des biens immobiliers et fonciers.

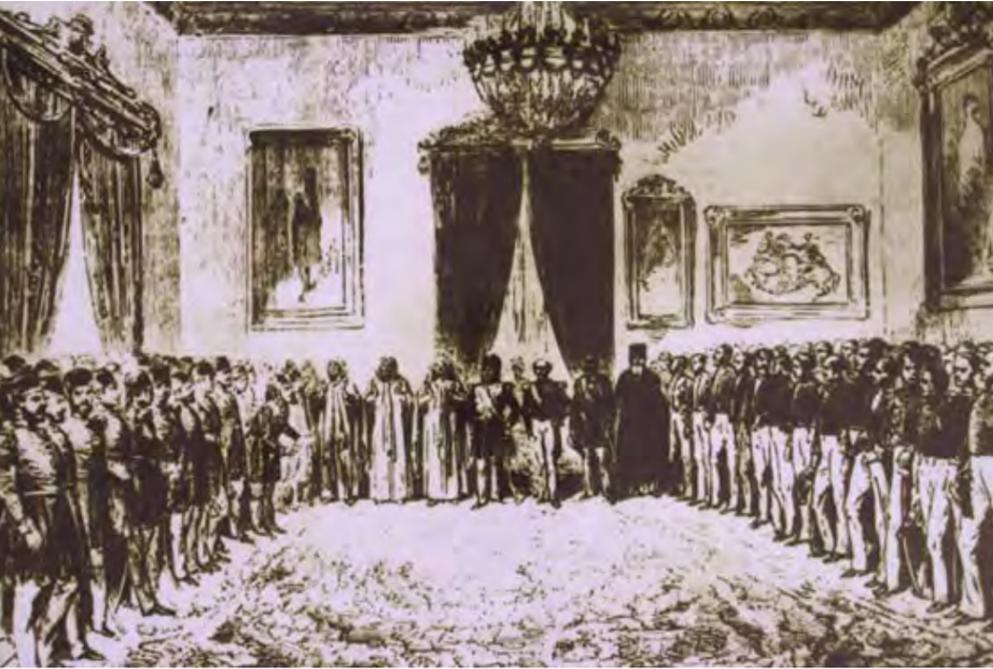
Le 3 août 1858, toujours sur la recommandation insistante des consuls britannique et français, Mhammad Bey scella un décret

portant création et organisation d'un Conseil municipal (al Majlis al baladî) à Tunis, le premier dans le monde arabe. Instituée en quelque sorte du bout des lèvres et création dont l'utilité n'apparaissait pas convaincante pour les citadins, qui y virent la main des naçâra-s (entendez les Européens, réputés chrétiens), la municipalité, handicapée rapidement par des problèmes financiers insurmontables, reflétait la gabegie qui affectait désormais l'ordre urbain suite à la crise de l'économie locale, à l'endettement des élites citadines et l'insolence croissante des « markântî-s » (ainsi qu'on appelait les négociants européens) et de leurs associés israélites, courtiers pour la plupart. Le pacha bey avait-il changé sa

manière de gouverner et aligné sa politique sur les mesures libérales qu'il avait lui-même promulguées? Le prince était connu pour ses qualités humaines, et certaines promesses, annoncées lors de la promulgation du Ahd el Amân, furent tenues, telles que l'égalité devant l'impôt, la réorganisation du service militaire et la réduction des effectifs, l'introduction du tirage au sort et une incorporation pour une durée limitée. Peu porté sur la chose militaire, à la différence de son cousin, il donna un coup d'arrêt au programme d'eupéanisation de l'armée qui engloutissait des sommes énormes par rapport aux moyens limités du pays. Dans le domaine fiscal, il alléga les impôts en supprimant de nombreuses taxes et en instituant, en juin 1856, un impôt de capitation (al i'âna) payable par tous les sujets. En décembre de la même année, il décréta un allègement et une rationalisation des taxes sur les céréales et, l'année suivante, sur l'huile. Il tint aussi que l'on sache qu'il était intransigeant à l'égard des caïds prévaricateurs. C'est, enfin, à Mhammad Pacha Bey que revint le mérite d'avoir aboli, le 14 septembre 1858, toutes les discriminations, vestimentaires et autres, qui frappaient ses sujets juifs, et en les autorisant à accéder à la propriété foncière et immobilière et à pratiquer l'agriculture.

Toutefois, il demeura fidèle à son éducation conservatrice et à ses réflexes despotiques. En tout cas à l'égard de ses sujets musulmans, car les consuls européens, rassurés quant à la sécurité de la minorité juive tunisienne et des ressortissants étrangers en vertu du Pacte fondamental, avaient allégé leur pression sur le Bardo, se réservant, en cas de besoin, la faculté de faire appel aux navires de guerre qui

■ Gravure représentant la cérémonie de promulgation du Pacte fondamental au Bardo



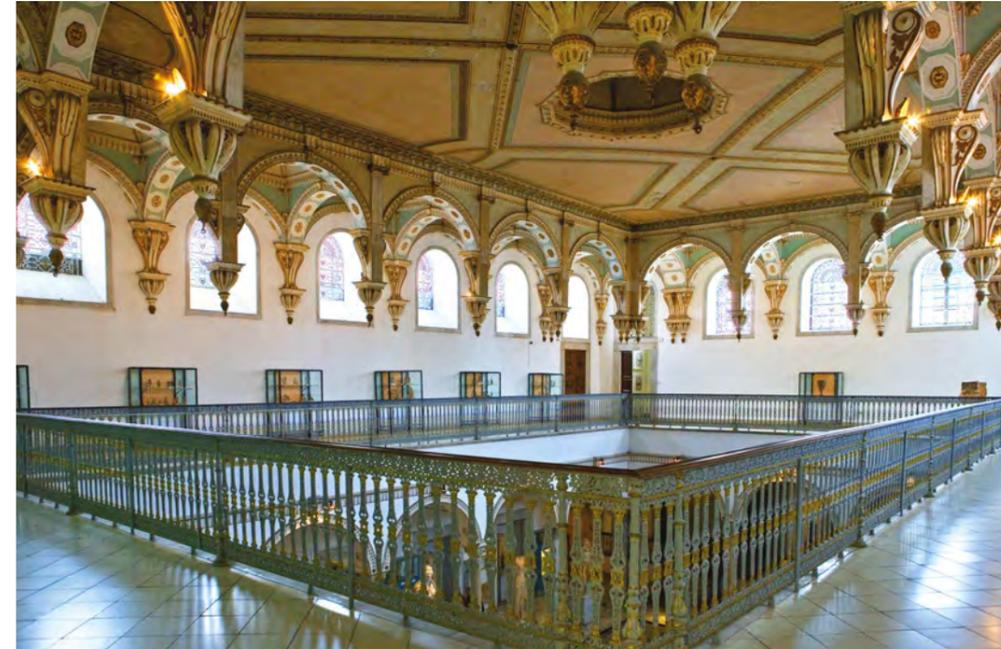
croisaient en Méditerranée. C'est ainsi que Mhammad, qui reprochait à son prédécesseur, le pacha Ahmed, d'avoir, en 1842, aboli l'esclavage, faisait enlever jeunes gens et jeunes femmes (y compris celles qui étaient mariées) pour les mettre à son service. Quand un mari venait se plaindre et exhiber son contrat de mariage, le bey, écrit Ben Dhiab, ordonnait au bâch-hânba, huissier du palais, de déchirer l'acte et de renvoyer le plaignant. Quand ses ministres lui rappelaient l'obligation, en tant que monarque, de respecter la décision de son prédécesseur d'interdire l'esclavage, il s'exclamait : «*Quoi ! les bédouins ont encore des esclaves et moi, leur seigneur, je devrais me dispenser d'en avoir ?* »

Mhammad Bey fut, par ailleurs, un grand bâtisseur à qui nous devons, en particulier, son imposant palais du Bardo qui abrite le musée national et les palais, aujourd'hui disparus de La Marsa, villégiature à laquelle

il était très attaché, son parc, ses vergers et sa célèbre noria du Safsaf. Malgré ces dépenses princières, l'équilibre financier aurait pu être plus ou moins atteint, n'eût été un événement typique des manœuvres des affairistes européens de la période précoloniale. Un ingénieur français du nom de Jean Colin, et qui n'était autre que le neveu du consul Léon Roches (Ben Dhiab, témoin direct des discussions, souligne, dans sa chronique, que l'insistance du consul auprès du bey ressemblait à s'y méprendre à celle d'un courtier largement intéressé), se proposait de réaliser la remise en état de l'aqueduc romain de Zaghouan (132km !) pour l'alimentation en eau potable de Tunis, La Goulette et La Marsa. Malgré l'opposition de ses ministres, Mhammad accepta de prendre en charge le coût de l'opération qui se montait initialement à la somme colossale de 7,5 millions de francs, payables à Colin par tranches

augmentées d'un intérêt de 6%, censées servir à l'achat des canalisations en France. L'affaire s'avéra un gouffre financier qui n'eut pour résultat que l'aggravation de l'endettement de l'Etat et l'enrichissement de l'ingénieur et de son oncle. Dans la foulée, le même Léon Roches avait réussi à faire supporter par le Bey le financement de la construction du palais consulaire (actuelle chancellerie de l'ambassade de France). Dans ces conditions, lorsque Mhammad mourut à La Marsa, le 22 septembre 1859, à l'âge de 48 ans, après quatre années de règne, il laissait, en dépit de ses réserves de naguère quant à la politique dispendieuse de son prédécesseur, un Etat aux finances obérées. Son frère et successeur Mohamed-El Sadok Pacha Bey allait marquer à son tour le réformisme politique tunisien puisqu'il créa les conseils politiques et les cours de justice, conformément au Pacte fondamental et qu'il promulgua en 1861, le Qânoun (improprement qualifié, plus tard, de «Destour»), première constitution du monde musulman. Mais dans ses rapports avec ses sujets, il continua d'agir en despote, avec d'autant plus de fermeté que les difficultés financières augmentaient. En 1864, le Premier ministre Mustapha Khaznadar ne trouva d'autre solution que de soumettre à son maître un projet de doublement pur et simple de l'impôt par tête. Des dignitaires tels que le général Farhat, gouverneur du Kef, au courant de l'état dans lequel se trouvaient les populations, objectèrent que lorsque l'impôt était de 16 piastres, il leur arrivait souvent, au moment de la perception, de saisir jusqu'aux tentes qui abritaient les malheureux, leurs femmes et leurs enfants. Qu'advierait-il si l'on passait à 32 piastres ? Le prince ne tint pas compte de ces

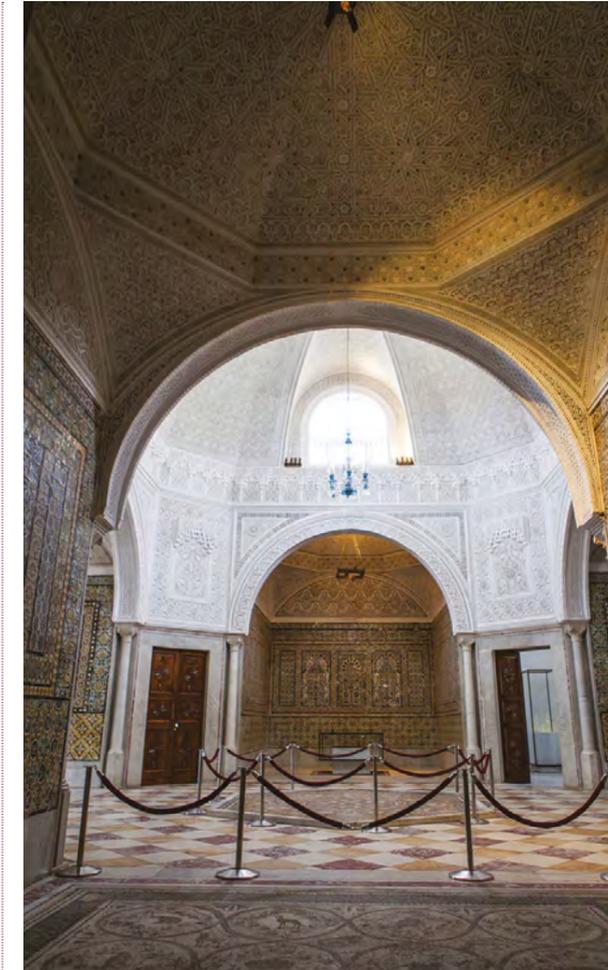
■ Salles du palais de Mhammad Bey au Bardo



avertissements, de sorte que ce qui était redouté par les plus avisés de ses conseillers arriva. Les tribus se soulevèrent, suivies par des villages et des communautés sédentaires. Outre le refus de payer cet impôt inique, les insurgés réclamèrent la suspension de la constitution et la suppression des nouveaux conseils de justice dont l'organisation et la lenteur hérissèrent les sujets qui préféraient la justice traditionnelle, rapide et sans appel du Bey. Le Bardo répondit favorablement à ces revendications, mais la répression fut féroce. Ainsi que l'a bien étudiée pour le Sahel l'historien Khalifa Chater, dans toute la régence, des tribus, des villes et des villages et leurs notables furent littéralement ruinés. Dans cette ambiance délétère, la peur, fréquente chez les tyrans, d'un complot à l'issue fatale, amena Sadok Pacha Bey à ordonner, sur simple présomption et sans procès, comme lors de la rébellion de son demi-frère El Adel en 1867, des exécutions

capitales de hauts dignitaires tels que le général Rachid, héros de la guerre de Crimée, ou encore Ismaïl Saheb Ettabaâ «El Sunnî», parent par alliance du bey.

En mai 1881, Sadok Pacha Bey, qui, outre les errements financiers de son règne, avait hérité du lourd passif de ses deux prédécesseurs, eut, en plus, le malheur de subir l'occupation française qui inaugurait l'ère du protectorat. Comme dans tout le monde musulman, la banqueroute de l'Etat, l'accumulation de dettes énormes au profit du capitalisme étranger et l'incapacité à se départir d'une gestion anachronique et corrompue avaient facilité l'intervention étrangère. L'impérialisme européen interrompait ainsi brutalement le cheminement chaotique des pouvoirs locaux vers une improbable modernité politique et institutionnelle. Presque deux siècles se sont écoulés depuis la proclamation du Pacte fondamental



et aujourd'hui, cette modernité, qui fait l'objet de débats, de contestation, voire d'opposition au nom de la norme juridico-religieuse, est encore fragile. ■

Md. A. B.A.

Pour plus de détails sur le contexte de l'époque, les institutions, les difficultés financières, les troubles internes et l'ingérence des puissances étrangères, nous nous permettons de renvoyer à notre livre La Tunisie, l'Orient et la Méditerranée au miroir de l'histoire (éd. Leaders, 2019) et nos articles parus ici en 2020 et l'année en cours.

«Retour de Gustave Flaubert en Tunisie en 2021»



• Par Arselène Ben Farhat

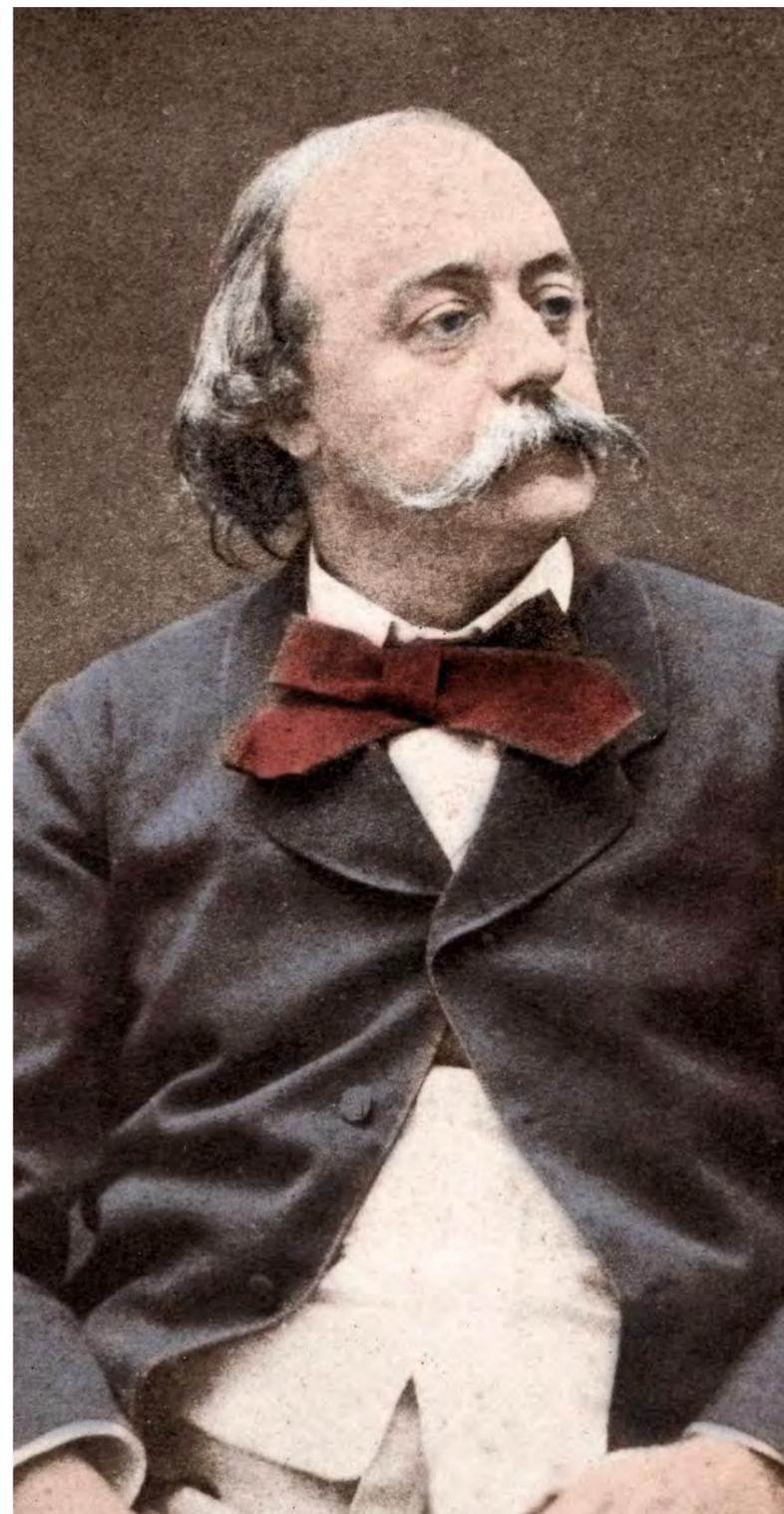
Flaubert arrive à Tunis le samedi 24 avril 1858. Son but est de découvrir l'univers où vont se dérouler les événements de son roman *Salammbô* et de s'imprégner de l'espace de Carthage et de son histoire. Pendant tout son voyage, il va tenir, comme tous les écrivains voyageurs de son époque, un carnet où il note les spectacles qui s'offrent à son regard sans tenter de les expliquer et nous fournit du coup de riches images de la Tunisie du XIXe siècle. Il écrit dans une lettre adressée à Mademoiselle Leroyer de Chantepie le 23 janvier 1858 avant de partir en Tunisie : «Vers la fin de mars, je retournerai au pays des dattes. J'en suis tout heureux ! Je vais de nouveau vivre à cheval et dormir sous la tente. Quelle bonne bouffée d'air je humerai en montant, à Marseille, sur le bateau à vapeur !».

Aujourd'hui, Gustave Flaubert (1821-2021) est de retour en Tunisie. A l'occasion du bicentenaire de sa naissance, il est l'objet et le sujet de nombreuses activités scientifiques et culturelles. Un colloque international, «Il y a 200 ans, naissait Gustave Flaubert», a déjà eu lieu à Tunis et à Jendouba les 6 et 7 avril 2021 sous la direction du Professeur Badreddine Ben Henda et un second colloque international, «Gustave Flaubert et le monde arabe», aura lieu à Sfax les 2, 3 et 4 décembre sous la direction des Professeurs Arselène Ben Farhat et Mustapha Trabelsi.

Des journées d'études, des conférences et des spectacles consacrés au voyage de

Flaubert en Tunisie seront également organisés par l'Association formes et couleurs oasiennes (Afco- Chenini, Gabès, Tunisie) et par l'Association des amis du printemps arabe et de la Tunisie- Lapat (Caen, France). Ces deux associations prévoient de créer des œuvres artistiques qui sont liées aux textes de Flaubert et qui feront l'objet d'une tournée de vingt jours en Tunisie (Bizerte, Djerba, Médenine, Chenini-Gabès et Gafsa) et en Normandie (Caen, Rouen, Le Havre, Canteleu et Pont L'Évêque).

A cela s'ajoute une grandiose exposition itinérante «Salammbô. Fureur ! Passion! Éléphants!» consacrée à *Salammbô*, roman de Gustave Flaubert paru en 1862. Le musée des beaux-arts de Rouen, le Mucem à Marseille et le musée national du Bardo à

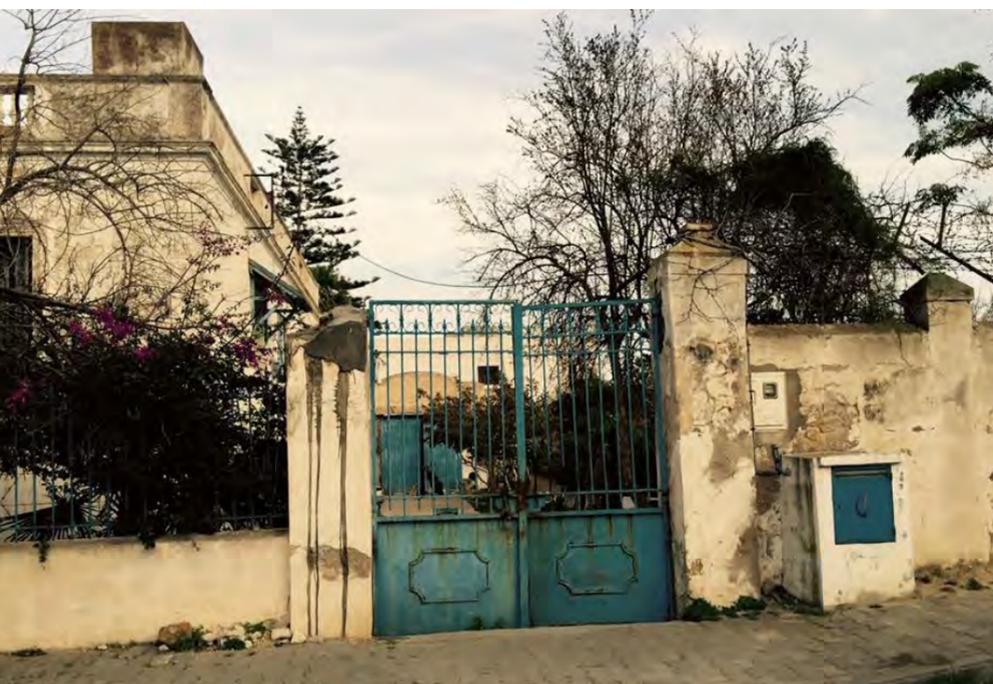


Tunis ont fourni environ 300 œuvres, objets et images issus de collections publiques et privées dont celles du Louvre, de la Bibliothèque nationale de France ainsi que des trésors archéologiques de l'époque punique des musées nationaux du Bardo et de Carthage.

Cette magnifique exposition va emprunter l'itinéraire suivi par Flaubert lors de son voyage en Tunisie: Rouen (du 23 avril au 19 septembre au musée des Beaux-Arts de Rouen), Marseille (du 20 octobre 2021 au 7 février 2022 au Mucem de Marseille) et Tunis (au printemps-été 2022 au musée du Bardo de Tunis). La thématique de cette exposition est très riche. Elle porte sur les sources du roman *Salammbô*: l'histoire des guerres puniques et l'archéologie de Carthage. Elle s'intéresse également aux adaptations artistiques de *Salammbô*: peinture, musique, opéra, sculpture, cinéma, etc.

Toutefois, l'une des activités la plus importante est certainement le colloque international de Sfax, «Gustave Flaubert et le monde arabe». Il s'inscrit dans la même dynamique d'échange culturel et il est organisé par le Laboratoire de recherche interdisciplinaire en discours, art, musique et économie dirigé par le Professeur Mustapha Trabelsi (Laridiane - Faculté des Lettres et Sciences humaines - Université de Sfax).

Ce colloque, «Gustave Flaubert et le monde arabe», a obtenu, après évaluation, le label du «conseil scientifique et culturel» de «Flaubert 21» qui siège Rouen. Grâce à cette labellisation, cette activité scientifique aura une visibilité médiatique internationale, un soutien scientifique des grands spécialistes de l'auteur de *Madame Bovary* et un appui de



nombreux acteurs du monde universitaire, artistique, culturel et éducatif français, francophone et européen. L'un des évaluateurs du colloque, M. Yvan Leclerc, membre du « conseil scientifique et culturel » de « Flaubert 21 », a écrit dans son rapport : « Belle idée que ces regards croisés. Ce sera l'un des colloques importants de l'année du bicentenaire, auquel plusieurs universitaires normands pourraient participer. »

D'éminents professeurs et chercheurs seront appelés, dans le cadre de ce colloque, à s'intéresser aux voyages de l'auteur de *Madame Bovary* en Egypte, au Liban et en Palestine (1849-1851) et à son séjour en Tunisie et en Algérie (1858) à partir de l'étude de sa riche correspondance et de ses carnets de voyage. La vision flaubertienne du monde arabe est-elle fondée sur l'ethnocentrisme ou sur la multiplicité, la diversité et la cohabitation culturelle ? Permet-elle la reconnaissance de l'Autre dans

sa différence ethnique, culturelle et religieuse tout en évitant l'effacement de soi ? Une telle conception multiculturelle explique-t-elle pourquoi Flaubert occupe une place importante dans les pays arabes aujourd'hui ?

Cependant, le but de ce colloque organisé à Sfax n'est pas uniquement d'analyser l'attitude de Flaubert envers le monde arabe, mais également le point de vue des Arabes envers Flaubert. Pour atteindre cet objectif, nous disposons, grâce aux travaux de recherches d'Arselène Ben Farhat, d'un riche corpus de traductions en arabe des romans, de la correspondance et des carnets de Flaubert. « *Flaubert sans frontières* » est une base de données bibliographiques évolutive dirigée par Florence Godeau et Yvan Leclerc. Elle fournit une belle bibliographie des traductions et des adaptations des textes de Flaubert. Quels sont les critères de choix des œuvres de

Flaubert traduites en arabe ? Pour qui sont-elles traduites ? Est-ce pour l'élite ou pour le grand public ? Pourquoi certaines traductions sont-elles de « *belles infidèles* » ?

En conclusion, Gustave Flaubert se rend donc de nouveau en Tunisie en 2021 pour un séjour de plusieurs mois mais à travers ses œuvres et les œuvres des artistes qui l'ont marqué et qui l'ont inspiré ainsi qu'à travers des colloques, des journées d'étude et des manifestations culturelles et artistiques. Depuis son jeune âge, Gustave Flaubert est fasciné par les rapports entre l'Orient et l'Occident qui doivent être fondés, selon lui, sur l'échange et le dialogue. Certaines de ses œuvres ont réussi à réunir les deux rives de la Méditerranée. Du coup, il n'est pas étonnant que Huguette Meunier choisisse comme titre à sa dernière étude « *Flaubert le Tunisien* » (revue *L'Histoire*, N° 482, avril 2021).¹

A.B.F



Poursuit son soutien à la campagne nationale pour la rénovation des établissements d'enseignement

Dans le cadre de la convention conclue avec le ministère de l'Éducation visant à apporter une contribution à la restauration et la maintenance des établissements scolaires, le Groupe QNB, la plus grande institution financière au Moyen-Orient et en Afrique, vient d'organiser une cérémonie à l'école El Amal à Hammamet, dans le gouvernorat de Nabeul, en présence de Monsieur le ministre de l'Éducation, Fathi SLAOUTI, et de Monsieur Lotfi DEBBABI, Directeur Général de QNB Tunisie, des représentants de la banque et du ministère de l'Éducation pour fêter l'achèvement des travaux de restauration du bloc sanitaire de l'école.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'implication du Groupe QNB dans les programmes et initiatives ciblant le développement durable dans divers domaines et particulièrement celui de l'éducation, en améliorant les conditions des établissements scolaires pour les générations futures.

Le Groupe QNB continue à apporter son soutien à la société civile et aux institutions de l'État et a précédemment participé au cours de l'année 2020 à une campagne de sensibilisation à l'école « *Eltamayoz* » sise au gouvernorat de Nabeul pour inciter les élèves à la lecture. Ceci dans le cadre de l'importance du rôle

de la lecture dans le processus de socialisation. Dans ce contexte, QNB avait procédé à l'ameublement d'une bibliothèque avec une salle de lecture d'environ 1 000 livres.

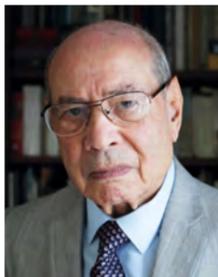
Il est à noter que la banque est présente dans 13 gouvernorats à travers ses 37 agences dont deux dédiées aux clients QNB First à Tunis et Sousse, 4 aux entreprises à Tunis, Sousse et Sfax et 4 box de change (3 bureaux à l'aéroport Tunis-Carthage et un box à l'aéroport de Djerba).

Le Groupe QNB, titulaire du titre de la plus haute valeur commerciale au Moyen-Orient et en Afrique, est fier de sa participation en tant que Supporter Officiel de la Coupe du monde FIFA 2022™ pour le Moyen-Orient et l'Afrique et la banque qatarie officielle de la Coupe du monde des clubs, FIFA Qatar 2020™.

Le Groupe QNB est présent par le biais de ses filiales et succursales dans plus de 31 pays répartis sur trois continents, offrant les services bancaires les plus développés à ses clients. Le Groupe emploie plus de 28 000 collaborateurs dans le monde, au service de 20 millions de clients à travers 1 000 implantations et 4 600 distributeurs automatiques de billets.

Violence et insécurité à l'époque romaine

«C'est essentiellement à travers les inscriptions que (les puissants du monde romain) ont réussi à nous laisser une image des plus flatteuses d'eux-mêmes et des communautés où ils auraient fait régner le bien-être, la paix et l'harmonie», avait écrit F. Jacques, dans le manuel de la Nouvelle Clio sur «les structures du monde romain». D'un optimisme désarmant, cette image de «protecteurs généreux et désintéressés, toujours dévoués à des humbles éperdus de reconnaissance», n'a cessé d'être colportée par les prépondérants, à toutes les époques et dans nombre de pays. F. Jacques n'avait pas manqué d'ajouter, cependant, qu'«il est une autre image antithétique, que suggèrent d'autres sources, qui ne s'efforcent pas de tirer la réalité vers l'idéal.»



• Par Ammar Mahjoubi

Aussi bien au sein de la famille que dans la cité, en Italie et dans les provinces, les textes juridiques permettent en effet, souvent, de découvrir l'envers du décor; de constater tout d'abord que le droit établissait une cassure immuable dans la société, une coupure profonde entre la société des personnes de naissance libre, et celle des esclaves et des affranchis. Car la tare servile laissait sa tache indélébile que l'affranchissement ne pouvait effacer; même si nombre d'affranchis avaient un niveau de vie et un poids social importants, même s'ils assumaient dans la société un rôle administratif, économique ou social bien plus agissant que celui de beaucoup d'ingénus.

Nombreuses sont aussi les sources, qui dessinent cet envers du décor, même si les «petits», impuissants, n'avaient guère laissé de témoignages directs; à l'exception toutefois d'Epictète, l'ancien esclave devenu philosophe, qui nous a laissé ses «Entretiens». Des historiens, Tacite en particulier, des satiriques,

tels Juvenal et Lucien, ainsi que des romanciers n'avaient pas manqué de révéler aussi le «dessous des cartes». Apulée, surtout, qui était friand, avide de raconter les histoires de brigands, les aventures vécues par des marginaux. Les «honnêtes gens» eux-mêmes, souvent, présentaient leurs milieux dans un tableau peu flatteur, reproduit par «les chantes de l'ordre établi, Pline le Jeune, Dion de Pruse, Plutarque ou Aelius Aristide.» Dans quelques provinces, des documents de provenance populaire, ont été aussi recueillis; en Egypte notamment, où des papyrus livrent des plaintes adressées aux autorités, et en Palestine où ces sources documentent les conflits répétés entre Rome et une partie de la population juive.

A cette opposition binaire entre l'optimisme béat des inscriptions latines et la vision calamiteuse, léguée par d'autres témoignages, correspondent les positions contrastées des modernes. Celles, par exemple, de P. Romanelli (Storia delle province romane dell'Africa) ou de G.-Ch. Picard (La civilisation de l'Afrique romaine), qui insistent sur les legs bénéfiques de



Rome et de l'époque romaine et celles, totalement opposées, de R. Mac Mullen qui, en dénonçant surtout l'oppression des plus faibles, peint un tableau très sombre des rapports sociaux (Roman social Relations, 50 BC to AD 284) traduit sous le titre Les rapports entre les classes sociales dans l'Empire romain, 50 av. J.-C. - 284 ap. J.-C. Les documents dont disposent les historiens, toutefois, peuvent aussi bien être les témoins d'une réalité permanente, cruelle et quasi inhumaine, que seulement des échos épars d'imperfections plus ou moins graves, mais toujours limitées et généralement acceptées et supportées par la majorité. Ce qui pose malheureusement un problème de toute façon insoluble.

Ce qui est incontestable et indéniable, c'est qu'une histoire marquée autant par des luttes politiques et des guerres civiles, que par des guerres de conquête et une exploitation souvent féroce des provinciaux, ne pouvait qu'engendrer une brutalité et une violence permanentes; et ce serait candeur de penser que

la paix, instaurée par Auguste, avait magiquement mis fin à l'agitation et changé les comportements; comme ce serait naïveté de croire, à la suite de P. Romanelli, que Rome n'apporta qu'apaisement, concorde et prospérité à la province africaine. Les textes anciens ont pourtant maintes fois montré que demeurée latente, la violence n'avait cessé d'être entretenue par les luttes d'influence entre les cités, et qu'attisées par l'inégalité des faveurs impériales. Les tensions entre cités voisines pouvaient dégénérer en échauffourées sanglantes, comme la rixe, que j'avais évoquée dans un article précédent, entre Pompéiens et Nucériens en 29, à l'occasion d'un spectacle de gladiateurs. Ce qui explique, peut-être, l'invocation récurrente dans les inscriptions municipales à la paix entre les citoyens, à la concorde dans la cité et entre les cités. La statue de la Concorde, devenue une divinité abstraite, était d'ailleurs, très souvent, dressée dans la curie, siège de l'Ordo, le conseil de la ville.

Dans la cité, les moyens de coercition et de répression châtaient autant les esclaves que les petites gens, les «humiliores». On usait couramment du bâton et de la flagellation pour les délits mineurs, mais aussi pour la perception des taxes. Les peines infligées par la justice aux humbles étaient d'une férocité implacable, avec souvent des condamnations aux travaux forcés dans les mines, qui immanquablement entraînaient la mort. Les condamnés à la peine capitale étaient parfois, comme on le voit sur les mosaïques, exposés cruellement au déchiquetage des bêtes féroces, dans l'arène des amphithéâtres, après des interrogatoires où on recourait obligatoirement à la torture.

L'immaturation de la plèbe et la puérilité des motifs de ses débordements étaient aussi évoquées dans les textes. Leur stigmatisation, les griefs souvent relevés à leur rencontre, reflétaient les inquiétudes, les angoisses même des classes nobiliaires et constituaient, selon-elles, autant de motifs,



autant de justifications qui légitimaient leur domination. Sont mentionnés aussi des chahuts, des bagarres, à l'occasion des spectacles, des troubles provoqués par des disettes, ou par les revendications des groupes de métiers. Parfois, des tumultes pouvaient revêtir un caractère politique, engendré surtout par les luttes des factions dans la cité. Plutarque, dans ses «*Préceptes politiques*», fait même allusion, de façon implicite, à des démonstrations anti-romaines. Le plus grave, cependant, était l'insécurité menaçante, qui sévissait aussi bien dans les grandes villes que sur les routes et dans les cabarets et les auberges.

Dans les temples des cités, dans leurs cimetières, les voleurs proliféraient, les brigands tuaient, kidnappaient leurs victimes pour les vendre, déjouant la vigilance des gouverneurs. En Italie, Pline le Jeune signale des disparitions de voyageurs sur les routes aussi dangereuses que les auberges, tués par leurs esclaves, ou peut-être avec eux. Il est difficile, toutefois, d'apprécier l'ampleur du banditisme, ni même de connaître exactement sa nature, car le terme latin

«*latro*» qualifie aussi bien la délinquance que l'insoumission et la révolte, mêlant ainsi voleurs, brigands, isolés ou organisés, déserteurs, prétendants au pouvoir impérial, et révoltés d'un peuple insoumis.

En cause, cependant, prévalait sans doute la pauvreté. «*Liant criminalité et pauvreté, les Romains reconnaissent dans le banditisme la seule alternative au service militaire ou à la gladiature pour les pauvres et les déclassés* », écrit F. Jacques. On dispose, à ce sujet, des témoignages égyptiens où des fugitifs, qui avaient fui leurs terres, faute de pouvoir payer l'impôt, avaient rejoint des groupes de bandits. Ni les autorités des provinces, ni les pouvoirs municipaux ne pouvaient assurer régulièrement la sécurité dans la totalité de leurs territoires, dans les forêts, touffues et innombrables à cette époque, dans les régions montagneuses et sous-peuplées... Mais de toute façon, en restant localisé dans les marges sociales du monde romain comme dans les marges géographiques de son territoire, le grand banditisme ainsi cantonné ne constituait

pas, sauf exception, un véritable danger. Plus significative que ces explosions de violence épisodiques et limitées, apparaît, peut-être, l'agressivité propre à cette époque ; dans les rapports humains, la brutalité même entre membres d'une famille ou d'une catégorie sociale, était quotidienne. Tandis que les recours fréquents à la violence et à la force pure révèlent les insuffisances des systèmes répressifs et judiciaires. Trop faibles, les forces de l'ordre en Italie, dans les provinces et dans les cités, étaient incapables d'intervenir rapidement et partout. A l'échelle de la cité, les tribunaux, qui siégeaient dans les basiliques judiciaires, avaient des compétences limitées. Au civil, les procès ne mettaient en cause que des sommes modiques et, au pénal, seuls étaient jugés les petits délits et les peccadilles. Présentées devant les assises provinciales, présidées par les gouverneurs, les affaires traînaient en longueur des années durant, et le bon droit n'en garantissait pas l'issue. Le poids social, qui influait sur le verdict, pouvait même faire renoncer les plus faibles à leur procès.

C'était, assurément, sur ces faibles, sur les femmes, les mineurs et les petites gens, que s'exerçait la violence. Les hauts fonctionnaires, les magistrats civils, les officiers militaires pouvaient impunément commettre des exactions, se livrer à toutes sortes d'injustices. Nombreux étaient aussi les abus liés au fonctionnement du «*cursus publicus*», à ce service indispensable de la poste, qui assurait le déplacement des voyageurs et le transport des marchandises. Ont été aussi relevés les débordements, les exactions caractérisées, commises par des fonctionnaires ou au cours des missions confiées par l'empereur. Dans la province africaine a été ainsi conservé un exemple de ces abus. Les paysans, qui exploitaient les parcelles d'un domaine impérial, le saltus burinitanus, expliquaient crûment, dans une pétition à l'empereur Commode, que les riches fermiers, bénéficiaires de la ferme du domaine, soudoyaient le procureur impérial, responsable officiel des biens impériaux, avec des cadeaux, des arrosages et des pots-de-vin. Et celui-ci couvrait leurs exactions. ■

A.M.

Ouverture de notre nouvelle agence QNB Monastir.

QNB est toujours à votre service, et se rapproche encore plus de vous pour faciliter vos opérations avec l'ouverture de sa nouvelle agence à Monastir, Avenue Ibn Sina 5000 - Monastir.



Lu pour vous

Les secrets des entretiens de Bourguiba avec Taïeb Baccouche

Les révélations ne manquent pas, mais c'est surtout l'évocation d'une ambiance très particulière lors d'une période cruciale pour le mouvement syndical tunisien qui attire le plus l'attention. Taïeb Baccouche est dans le récit de moments chauds. Il publie une chronique d'entretiens qu'il avait eus avec le président Habib Bourguiba, au cours des années 1976-1986, alors qu'il était dirigeant syndicaliste, puis secrétaire général de l'Uggt. Sous le titre de *Bourguiba, tel que je l'ai connu. Révélations d'entretiens à propos de la crise syndicale*, l'ouvrage est paru en janvier dernier, en langue arabe, aux Editions Leaders. Témoignage de première main, fourmillant de détails significatifs, restituant des positions qui ont pesé sur la vie politique et syndicale tunisienne, il n'a pas manqué de susciter l'intérêt des lecteurs. Une version en langue française s'imposait. Elle vient de paraître, deux traducteurs s'étant mis à l'œuvre, Béchir Ouerhani et Thouraya Ben Amor, bénéficiant des conseils du professeur Salah Mejri.

Dans sa préface, Foued Mebazaa, résumera d'emblée le contexte. «*Heureux Bourguiba*, écrit-il, débattant avec un si jeune patriote, universitaire et syndicaliste, au fait de ses responsabilités nationales tant pour la direction de l'Uggt que l'état des lieux du pays et tous azimuts pour dénouer l'après-crise syndicale du 26 janvier 1978 et ce à la suite de la détérioration de la relation historique de combat commun qu'il vouait à son vieux compagnon, Habib Achour.»

«*Ce livre est un dialogue entre deux hommes épris de valeurs et de dévouement pour la chose publique, souligne pour sa part Pierre Baillet, secrétaire permanent de l'Association internationale des maires francophones (Aimf) qui a contribué à la traduction du livre. Le fondateur de la République tunisienne a toujours servi de boussole à bien des partis politiques*», ajoutera-t-il.

En introduction, Hassen El Annabi, professeur émérite en histoire moderne à l'Université de Tunis, rappelle

que «*la période 1977-1986, qui constitue la toile de fond de ces mémoires, est balisée par des événements importants. En amont, c'est la tenue du quatorzième congrès de l'Uggt (printemps 1977) lors duquel Taïeb Baccouche devient secrétaire général adjoint. Le contexte est alors marqué par la souscription d'un «Pacte social» par les partenaires sociaux, le parti au pouvoir (le PSD) et le gouvernement. En aval, c'est la remise au pas de l'Uggt (pour la seconde fois, la première étant celle qui a suivi la grève générale du 26 janvier 1978) avec la condamnation de nouveau de Habib Achour à des années de prison, la confiscation des structures élues de l'organisation syndicale et l'installation d'une nouvelle «direction» directement liée au PSD.*»

«*C'est la période de tous les défis, ajoute-t-il. Celui d'abord, pour le Président Bourguiba, de se maintenir aux commandes de l'Etat et ce malgré une santé chancelante et un entourage aux aguets. Obnubilé par la question de la pérennité, après sa mort, des acquis sociaux qu'il avait réalisés pour la Tunisie et conscient des rivalités entre clans au sujet de sa succession, il reste attaché à la notion d'«unité nationale» sous l'égide du parti au pouvoir, en laissant entamer, toutefois, un processus contrôlé d'ouverture politique et sociale dans le but d'arriver à un «consensus national».*»

«*Pour l'Uggt, écrit le professeur Annabi, il s'agit de sauvegarder son autonomie de décision pour ce qui concerne le choix de ses dirigeants et la défense des droits des travailleurs.*»



Bourguiba, tel que je l'ai connu
Révélations d'entretiens à propos de la crise syndicale
de Taïeb Baccouche
Editions Leaders, 2021, 28 DT
www.leadersbooks.com.tn



• Taïeb Baccouche

Bonnes feuilles

L'appât du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Le Président pourrait avoir pensé m'éloigner de l'Union générale tunisienne du travail (Uggt) en m'attirant par l'appât d'un ministère. Il m'envoya un message oral indiquant qu'il songeait à scinder le ministère de l'Education en deux ; le nouveau, qui serait consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique, me serait confié. Ma réponse était de remercier le Président pour sa confiance et de décliner l'offre pour incompatibilité des portefeuilles ministériels avec mes responsabilités syndicales. Je ne voulais pas que l'on puisse croire que je considère la responsabilité syndicale comme un tremplin pour des responsabilités gouvernementales.

Un an plus tard, ma réponse était la même au secrétaire général de l'Uggt, Habib Achour, lorsqu'il m'a proposé d'être candidat à un poste ministériel au nom du syndicat, comme c'était le cas au début des années soixante-dix lorsque le syndicat a proposé la candidature du professeur universitaire Farhat Dachraoui pour le ministère des Affaires sociales dans le gouvernement Hédi Nouria.

La mise en scène des lettres

Dès le début, j'ai été surpris que le Président me présente une lettre qui conteste le congrès de Gafsa, réclame la libération d'Habib Achour, et appelle à un congrès extraordinaire, menaçant de faire des grèves. Elle renfermait de simples noms de structures syndicales. Dès que j'y ai jeté un coup d'œil, je lui ai dit : «*C'est un faux document parce que tout ce qu'il renferme, y compris les noms des secteurs et les signatures, sont de la même écriture. Il n'a donc aucune valeur et il ne représente que celui qui l'a écrit, au cas où il serait réellement un syndicaliste.*» Puis, j'ai ajouté : «*Les syndicalistes expriment leurs opinions librement au sein de leurs structures et n'ont pas recours à ces moyens ridicules.*» J'ai manifesté mon étonnement de voir que de telles futilités soient transmises au Chef de l'Etat. Driss Guiga a approuvé mes propos en disant : «*C'est vrai, cela n'est pas du niveau du Chef d'Etat.*» Il semble que le document n'est pas arrivé par voie postale, mais à travers Allala Laâouiti, le secrétaire particulier du Président. Le Président écoutait en silence.

L'affaire des Frères musulmans

Mongi Koöli nous a contactés et a souhaité que j'aie le voir au siège du gouvernement à la Kasbah pour un sujet important. Il m'y invitait en sa qualité de ministre comprenant désormais mon refus de le rencontrer au siège du parti au pouvoir en tant que directeur de ce dernier ; je lui avais précédemment dit : «*Je traite avec un gouvernement et non avec un parti politique, même s'il est au pouvoir.*»

Quand nous sommes arrivés, l'après-midi en compagnie de quelques membres du bureau exécutif, dont je ne me souviens

pas du nombre, nous avons trouvé le ministre de l'Intérieur Driss Guiga terminant une conférence de presse autour de l'affaire des «*Khwanjyya*», l'organisation des Frères musulmans. L'objectif de la rencontre des deux ministres avec nous était de nous informer sur la situation dans le pays avant d'en être informés par la presse.

Le ministre de l'Intérieur nous a parlé des arrestations dans les rangs des Frères musulmans, des accusations portées contre eux et de la situation générale. Nous avons retrouvé tout ceci, dès le lendemain, dans les journaux. Il en a aussi signalé les échos à l'étranger. Sa présentation des données était intelligente. Je leur ai dit : «*À l'Uggt, nous avons exprimé notre opinion : nous ne défendons pas ceux qui ont commis des délits ou qui ont une relation avec la violence. Mais nous ne soutenons pas le gouvernement dans l'injustice et la répression ou les règlements de comptes politiques. Pour cela, nous insistons sur le respect des droits de l'homme, le droit à un procès équitable qui garantit les droits de la défense.*» J'ai aussi souligné le manque d'information concernant la violence et les événements du «*Club méditerranéen*» à Korba. Nous avons aussi évoqué, lors de cette rencontre, la question de la création d'un parti au nom de la religion dans un pays musulman et l'usage politique des mosquées. Mongi Koöli a insisté pour que l'Uggt soit un soutien au gouvernement, qu'elle soit «*avec nous*». Je lui ai répondu : «*Nous ne sommes pas avec vous dans l'absolu.*» Guiga a alors exprimé sa compréhension à l'égard de cette position.

Le salon de Wassila Ben Ammar et ses calculs

Au palais présidentiel, alors que je m'entretenais avec quelques responsables après le déjeuner à propos de l'affaire de la société Stil (spécialisée dans l'industrie laitière et les dattes), le ministre Mongi Koöli est venu me prendre par la main pour me conduire au salon que tenait à ce moment Wassila, la femme du Président, avec à sa gauche, Fathia Mzali (épouse du Premier ministre) et à sa droite, respectivement, Habib Achour, Driss Guiga, Mohamed Mzali et Tahar Belkhouja. Il y avait également Chacha Guiga, Mansour Moalla et Kamel Bourguiba.

Lorsque je suis entré au salon et ai salué l'assistance, Wassila a dit : «*J'aime la jeunesse. Il faut une coexistence des générations.*» Elle voulait par là expliquer aux présents la signification de mon invitation. Puis, elle a critiqué Tahar Belkhouja, le ministre de l'Information, parce que les médias, de son point de vue, complimentaient avec excès Mohamed Mzali et négligeaient Béji Caïd Essebsi.

Et ce n'était pas la première fois qu'elle défendait Béji Caïd Essebsi ; il était parmi ses favoris depuis l'indépendance et c'était elle qui avait conseillé Bourguiba de le nommer au ministère de l'Intérieur comme collaborateur du ministre Taïeb Mhiri.

NOUVEAU
commandez directement en ligne sur
www.leadersbooks.com
Livraison gratuite

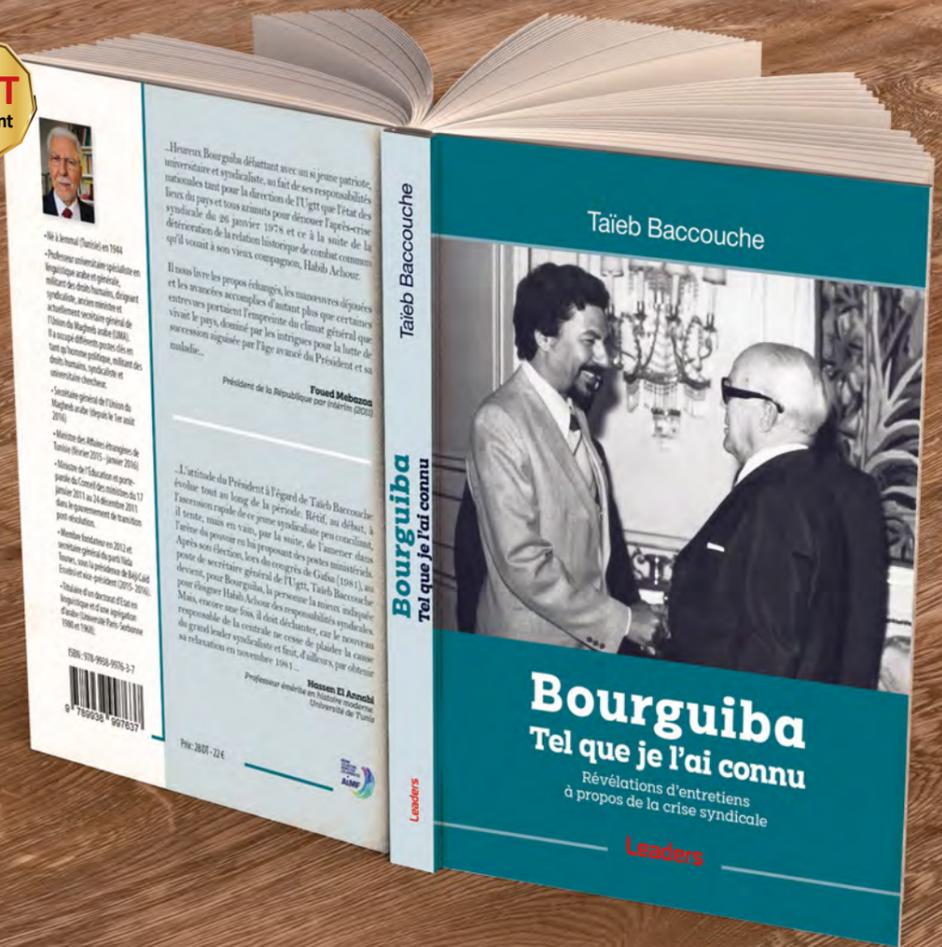
VIENT DE PARAÎTRE

Bourguiba

Tel que je l'ai connu

Révélations d'entretiens à propos de la crise syndicale

28 DT
seulement



Volume : 248 pages • Format : 15 x 21 cm

Bon de commande

Dix
exemplaires
et plus
23 DT
(le livre)
Offre spéciale

Moins de 10 exemplaires x 28 DT Total

10 exemplaires et plus x 23 DT Total

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison :

Code postal [][][][]

Tel [][][][][][][][]

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

- Chèque bancaire
- Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn



**Vous pouvez
compter
sur nous**



عمل علينا

www.star.com.tn

Lu pour vous

«Soleil-Géante rouge : concordance science et livres sacrés»

«**M**ettre à contribution la science moderne et les écritures saintes pour comprendre la naissance, l'évolution et la destinée de notre univers dans le domaine de l'accessible à la science mais aussi dans le domaine de la métaphysique.» Le Dr

Mohamed Faouzi Drissi, médecin, spécialiste en cardiologie interventionnelle, s'y est attelé. Dans un ouvrage intitulé «Soleil - Géante rouge, concordance science et livres sacrés», qu'il vient de publier aux Editions Leaders, il tente de répondre à des questions importantes sur la création de l'univers, son évolution et sa destinée finale. Autant d'interrogations qui ont été à l'origine de controverses importantes entre les scientifiques et les religieux allant jusqu'à des ruptures.

L'auteur est passionné d'astronomie, de cosmologie et d'étude des textes sacrés à la lumière des données de la science moderne. Il a publié un premier essai en langue arabe intitulé *La fin de l'univers entre la science et le Coran*, paru à Beyrouth (Liban) en 2010.

Une double lecture

Dans une lecture croisée, deux spécialistes ont apporté chacun de son côté leurs commentaires de ce nouveau livre. Le Père Vincent Feroldi, directeur du Snrm (Service national pour les relations avec les musulmans), s'exprime en chrétien à la recherche de réponses à nombre de questionnements. «Si le cheminement est différent de celui emprunté par le docteur Mohamed Faouzi Drissi, écrit-il en préface, il n'en est pas moins fasciné par l'itinéraire partagé dans ces quelque deux cents pages. Il est en effet intéressant de découvrir, grâce au talent de l'auteur, les résonances, les consonances entre l'expérience humaine vécue en ce XXI^e siècle et les passages coraniques ou bibliques...»

Pour le Pr Hmida Enneifer, «le livre "Soleil-géante rouge" évoque de façon composée le dynamisme



• Dr Mohamed Faouzi Drissi



Soleil-Géante rouge concordance science et livres sacrés

du Dr Mohamed Faouzi Drissi
Editions Leaders, octobre 2021, 228 pages, 28 DT
En librairies et sur www.leadersbooks.com.tn



sémantique fondé par la Révélation pour l'ensemble du lexique coranique »,

comme il l'écrit dans une seconde préface. « Un dynamisme, ajoute-t-il, qui, par ce qu'il crée comme nouvelle manière de voir le monde, permet d'unifier le texte de la Révélation et son discours. Il s'agit là de la vision unitaire qui s'enrichit des découvertes des sciences de l'Univers au profit d'un Homme qui ne cesse d'explorer le monde, de découvrir ses aptitudes d'ascension et d'élargir son potentiel, que ce soit au niveau individuel ou collectif. En adoptant cette vision unitaire avec son potentiel de découverte, le travail du Docteur Drissi dresse les fondements d'une relation nouvelle et renouvelable entre le monde et l'Homme croyant, qui croit en le saint Coran. Dans cette relation, le saint Coran est considéré comme un livre ouvert et riche qu'il faut continuellement convoquer en tant que source de pensée renouvelée. C'est là le ton scientifique, intellectuel et culturel typique qu'a adopté le Docteur Drissi en s'attaquant à la question de la « concordance entre la science et les Livres sacrés ».

Une concordance entre les livres sacrés

Après un avant-propos qui retrace l'histoire entre les scientifiques et les théologiens et une introduction qui met le lecteur dans l'ambiance de ce travail de recherche, l'auteur présente un

condensé simplifié des résultats de la science moderne dans le domaine de l'univers depuis sa création puis son évolution, jusqu'aux scénarios théoriques décrivant sa destinée finale. Ce premier chapitre, riche des données de la science moderne, permet d'aborder une nouvelle lecture des textes sacrés de la Bible puis du Coran, évoquant des phénomènes scientifiques de l'astronomie et de la cosmologie.

L'auteur a réussi à démontrer qu'il existe un large espace de rencontre, voire de concordance, entre la science et les textes sacrés, mais aussi une concordance entre le Coran et la Bible. Il apporte la preuve qu'il est illusoire de vouloir comprendre les textes sacrés, faisant allusion à des phénomènes scientifiques, sans l'aide de la science moderne.

L'auteur n'omet pas de souligner que ni la Bible, ni le Coran ne sont des livres de science et que le religieux ne doit en aucun cas s'immiscer dans les affaires de la science. Les scientifiques, quant à eux, sont libres de s'inspirer des textes sacrés s'ils jugent utile de le faire.

Le lecteur découvrira des données inédites dans les textes sacrés sur la création de l'univers, son évolution et sa destinée finale au vu de la science moderne qui permettront à notre sens de répondre à beaucoup de questions qui ont longtemps divisé l'humanité. 

NOUVEAU
commandez directement en ligne sur
www.leadersbooks.com
Livraison gratuite

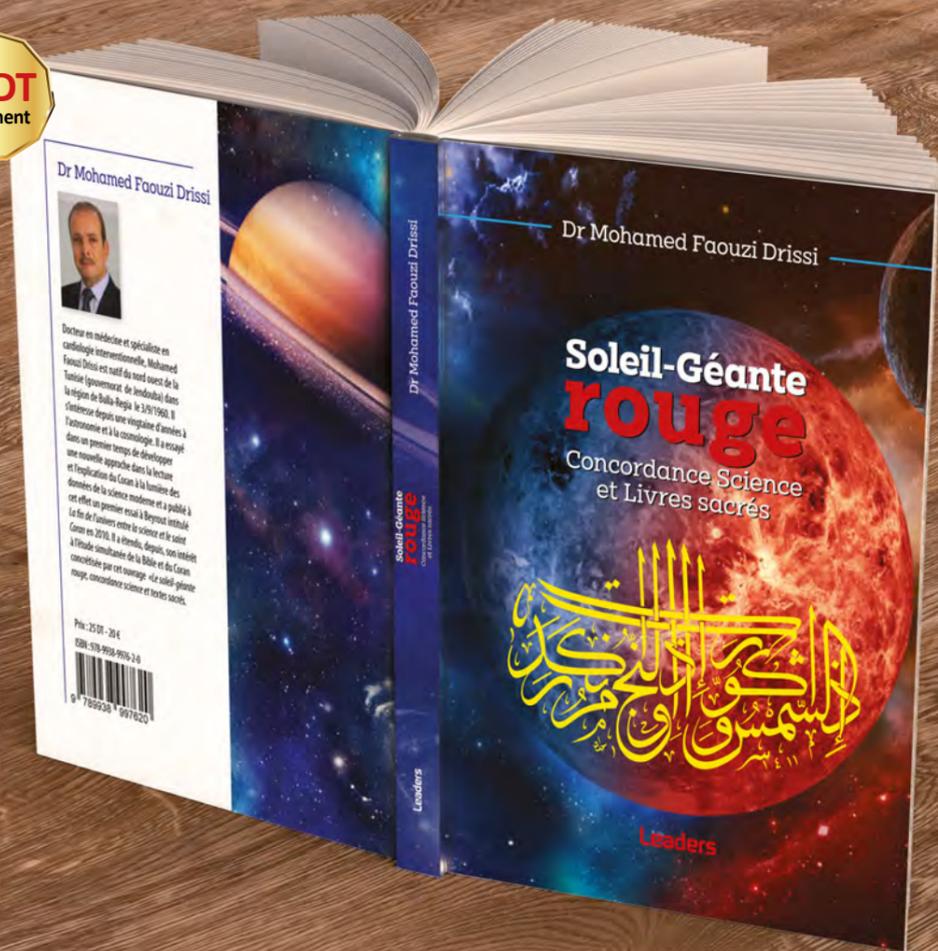
VIENT DE PARAÎTRE

Dr Mohamed Faouzi Drissi

Soleil-Géante rouge

Concordance Science et Livres sacrés

28 DT
seulement



Volume : 220 pages • Format : 15 x 21 cm

Bon de commande

Moins de 10 exemplaires x 28 DT Total []

10 exemplaires et plus x 23 DT Total []

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison :

Code postal [][][][]

Tel [][][][][][][][][][]

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

- Chèque bancaire
- Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature []

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn

Boga
Cidre

Ne choisissez plus entre authenticité,
originalité et générosité, choisissez
Boga cidre !



Lu pour vous

Assassinat d'Umar ibn al-Khattâb

L'affaire non classée depuis 14 siècles

Qui est en fait derrière l'assassinat, à l'aube du 3 novembre 644, en pleine mosquée de La Mecque, du deuxième Calife de l'Islam, Umar ibn al-Khattâb? L'insignifiant esclave perse prénommé Fayrûz et surnommé Abû Lu'lu'a qui avait commis le forfait, qui l'avait poignardé de trois coups de couteau au ventre, avait-il agi seul et de son propre chef, ou n'était-il que le bras armé de commanditaires agissant dans les coulisses et restés à ce jour mystérieux? Quatorze siècles après, le dossier n'a pas été rouvert, et l'affaire n'est pas classée. Poursuivant son triptyque des *Califes maudits*, Hela Ouardi mène l'enquête dans un troisième volume intitulé *Meurtre à la mosquée*, récemment publié aux Editions Albin Michel.

Procédant à une lecture minutieuse des sources, et explorant à la loupe le moindre détail, Hela Ouardi ouvre le dossier de ce grand crime de l'histoire, hâtivement clos et classé parmi les faits divers. Elle fait des découvertes édifiantes. D'abord sur les circonstances qui ont immédiatement suivi le meurtre de Umar, comme le suicide du meurtrier dans des circonstances obscures, la mort d'au moins une dizaine de personnes dans les heures qui ont suivi l'assassinat ou l'arrestation du fils de Umar, Ubayd Allâh, qui a failli être exécuté un jour ou deux après l'enterrement de son père. En se concentrant sur l'étude du personnage de Umar, deuxième personnage après le Prophète, qui est resté cependant méconnu, elle nous révèle d'autres facettes de son caractère et de son vécu.

Qui avait intérêt à faire disparaître Umar? Les soupçons ne manquent pas. Si elle n'est pas parvenue à établir la vérité irréfutable, Hela Ouardi, professeure de littérature et de civilisation françaises à l'université de Tunis et chercheuse associée du Laboratoire d'études sur les monothéismes du Cnrs, a abouti à une « hypothèse solide ». Avec sa démarche de chercheur, sa vaste connaissance de multiples sources et son style romancé, elle a mené l'enquête, reconstituant les faits, recoupant les sources et révélant les dessous d'une affaire politico-religieuse restée décisive. ■



• Hela Ouardi



LES CALIFES MAUDITS

Vol. 3 Meurtre à la mosquée

De Hela Ouardi
Albin Michel, septembre 2021, 368 pages, 20 euros

'Umar ibn al-Khattâb, notre contemporain

D'un pas lourd, le calife 'Umar ibn al-Khattâb, enveloppé dans un pagne jaune, entre dans la mosquée de Médine en cette aube fraîche du mercredi 3 novembre 644. Il est à peu près cinq heures du matin. Le calife avance vers la salle de prière où les musulmans somnolents l'attendent pour la première prière de la journée. En le voyant arriver, ils se redressent rapidement et, tels des soldats, se mettent au garde-à-vous. Avant de se diriger vers le mihrâb, 'Umar, muni de sa dirra (sorte de matraque) qui ne le quitte jamais, contrôle comme à son habitude les rangées et vérifie leur parfait alignement. Le silence règne dans la salle encore plongée dans l'obscurité. Du fond de la mosquée, 'Ātika bint Zayd, l'épouse bien-aimée du calife, observe de loin son mari.

'Umar lève les mains au niveau des oreilles et dit de sa voix de stentor : Allâhu akbar ! Les prieurs, tête baissée, répètent en chœur après lui le takbîr qui annonce le début de l'office. Mais au lieu d'entendre le calife poursuivre la prière, l'assemblée est soudain secouée par un cri déchirant. Un rugissement de fauve blessé qui retentit jusqu'à l'extérieur de la mosquée. Tout le monde lève la tête. Les musulmans voient dans la pénombre la silhouette du colossal 'Umar ibn al-Khattâb s'effondrer. Que lui arrive-t-il ? «Le chien m'a tué !», hurle-t-il en s'écroulant sur le tapis de prière, la main sur son ventre ensanglanté. Son ami Ibn 'Awf accourt, il s'agenouille à son côté. 'Umar lui saisit la main, s'y agrippe. Tente-t-il de se relever ? Il en est incapable. «Ibn 'Awf, lui dit-il en se tordant de douleur, dirige la prière à ma place...»

Les musulmans placés au fond perçoivent confusément une étrange agitation dans les rangées à l'avant ; ils ne comprennent pas, ne voyant quasiment rien. On entend un brouhaha imperceptible et l'on distingue à peine dans la pénombre des silhouettes courir vers la sortie. Un bruissement parcourt les rangées, brusquement interrompu par le retentissement d'un Allâhu akbar ! annonçant la reprise de la prière – à ceci près que ce n'est plus la voix tonitruante de 'Umar, soustrait aux regards. C'est une voix plus douce, que tout le monde reconnaît aussitôt : celle d'Ibn 'Awf, qui récite les sourates les plus courtes du Coran et expédie la prière de l'aube en quelques minutes. À peine les fidèles ont-ils prononcé la formule de salutation finale qu'ils accourent vers le mihrâb. Et ils voient, abasourdis, un groupe d'hommes soulevant le corps ensanglanté de 'Umar. Sur le sol de la mosquée, sa dirra abandonnée baigne dans une large flaque vermeille.

On vient de poignarder le calife. Trois coups dans le ventre. 'Umar est immédiatement transporté chez lui. Ses blessures sont très graves. Les deux médecins appelés à son chevet constatent que le péritoine est perforé. Ils lèvent les bras au ciel : il n'y a rien à faire. Quelques heures plus tard, 'Umar ibn al-Khattâb, le commandeur des croyants, le deuxième calife «bien guidé», rend l'âme. Son assassinat à la mosquée met un

dramatique et spectaculaire point final à un règne flamboyant qui aura duré dix ans.

Son meurtrier est aussitôt identifié : il s'agit d'un esclave perse prénommé Fayrûz et surnommé Abû Lu'lu'a. Immédiatement après avoir accompli son forfait, il prend la fuite avant d'être rattrapé par un groupe d'hommes. Le Perse se défend en blessant de son singulier poignard à double lame tous ceux qui s'approchent de lui. On finit par le maîtriser et, quand il se voit acculé, il se donne la mort en se poignardant avec la même arme qu'il a utilisée pour assassiner le calife. En se suicidant, Fayrûz emporte dans la tombe le secret d'un assassinat qui va changer le cours de l'Histoire. Car le calife qui succédera à 'Umar ne sera autre que l'Umayyade 'Uthmân ibn 'Affân. Avec lui, le puissant clan qurayshite des Banû Umayya s'emparera du pouvoir pour ne plus le lâcher pendant un siècle, durant lequel ils fonderont le premier empire de l'Islam et provoqueront l'effroyable guerre civile qui divisera irrévocablement les musulmans en sunnites et shiites...

Mais pourquoi Fayrûz, cet esclave insignifiant, cet illustre inconnu, a-t-il tué l'un des hommes les plus puissants de son temps ? Faut-il y voir, comme le veut la doxa, l'acte d'un loup solitaire qui, animé d'une ferveur «nationaliste», a voulu venger l'honneur des Perses, humiliés par l'invasion arabe ? Y lira-t-on la concrétisation de la malédiction que Fâtima, la fille du Prophète, avait lancée à la face des Compagnons de son père, promettant une fin funeste à ceux qui seraient califes après lui ? Ou existe-t-il dans la Tradition elle-même des indices nous mettant sur une autre piste, permettant de dévoiler les ressorts profonds de ce crime ?

L'opinion musulmane a depuis longtemps classé l'affaire. La version sunnite officielle, qui s'est imposée sans jamais être discutée, est que 'Umar a été tué par un esclave chrétien ou zoroastrien dépité – qu'importe sa confession, tant qu'il ne s'agit pas d'un musulman – qui a voulu se venger des Arabes. Le meurtrier s'est suicidé : l'affaire est close. Les shiites affirment pour leur part que Fayrûz était un partisan de 'Alî, leur figure tutélaire. Sans aller jusqu'à dire que le cousin du Prophète aurait commandité l'assassinat, ils tiennent que le crime était hautement politique : Fayrûz, agissant seul, aurait voulu rétablir une injustice en éliminant le tyran qui avait privé 'Alî de son droit naturel à succéder au Prophète. Toujours selon les shiites, le meurtrier de 'Umar a réussi à fuir Médine pour s'installer dans la ville iranienne de Kâshân, où il a fini ses jours. Il est considéré comme un héros et sa tombe est devenue un mausolée qui, encore aujourd'hui, est au centre d'une énième dispute entre sunnites et shiites, sans doute alimentée par la sempiternelle hostilité ethnique entre les Arabes et les Perses. En 2007, lors d'un congrès qui s'est tenu à Doha, il a été demandé officiellement aux autorités iraniennes de détruire le mausolée d'Abû Lu'lu'a. Refus catégorique de la part de l'Iran. Comme par hasard, des inconnus l'ont saccagé la même année. En 2010, le cheikh d'al-Azhar Ahmad al-Tayyib n'a pas

voulu rencontrer le vice-président iranien Hamîd Baqâ'î, arguant qu'il n'était pas question de renouer le dialogue avec les chiites tant que ces derniers continuaient de célébrer le souvenir de l'assassin de 'Umar.

Si la simple existence d'un mausolée en Iran dédié à la mémoire du meurtrier est jugée comme un affront insupportable, c'est que, dans la conscience de millions de musulmans sunnites, 'Umar ibn al-Khattâb est le deuxième personnage le plus important après le Prophète – avant Abû Bakr, et certainement avant 'Alî. Il compte parmi les dix Compagnons «promis au paradis» – où il jouit même, nous dit la Tradition, d'un palais en or – et parmi les quatre califes bien guidés. Son règne est perçu comme un âge d'or au cours duquel l'islam a connu une prodigieuse expansion territoriale et durant lequel les musulmans vivaient sous l'autorité d'un souverain juste, modèle absolu d'équité, de droiture, de rigueur morale et d'humilité. Réputé pour son ascétisme et son grand savoir religieux, il est, après Muhammad, la référence majeure en matière juridique. En somme, pour les sunnites, 'Umar domine l'histoire des débuts de l'islam en fondateur, tout comme l'apôtre Paul de Tarse, figure maîtresse du christianisme en ses origines. Le parallèle entre Paul et 'Umar a d'ailleurs été souligné par tous ceux qui ont tenté d'établir une comparaison entre les périodes formatrices de l'islam et du christianisme¹ ; même sur le plan du caractère, les deux hommes se ressemblent. Selon les chiites en revanche, 'Umar est une figure diabolique, un opportuniste et un usurpateur qui a persécuté la famille du Prophète pour s'emparer du pouvoir.

Aussi sa mort est-elle perçue d'une manière diamétralement opposée selon les deux idéologies. Pour les sunnites, son assassinat fait de lui un martyr, apothéose inéluctable des héros de l'islam. Aux yeux des chiites, son meurtre est l'expression d'une justice divine : Dieu a réservé à ce tyran la mort violente qu'il méritait. Jusqu'à notre époque donc, l'assassinat de 'Umar continue d'être perçu uniquement à travers le prisme du conflit fratricide entre sunnites et chiites pour qui l'histoire de l'islam se réduit à l'histoire de leur haine réciproque.

Indépendamment de la nocive instrumentalisation politico-idéologique et ethnique dans laquelle elles sont toujours embourbées, ni la version sunnite ni la version chiite de l'assassinat de 'Umar ne donnent entière satisfaction, car elles n'expliquent pas les multiples zones d'ombre qui entourent ce crime. Comme à son habitude, la Tradition, derrière ses apparences lisses, a gardé mémoire de nombreux éléments

troublants qui ont attisé notre curiosité et nous ont poussés à mener l'enquête. Nous utiliserons les sources tant sunnites que chiites non pour y puiser les éléments d'une controverse, mais pour y traquer des indices susceptibles de nous mettre sur la piste d'une compréhension nouvelle de cet événement politique majeur, loin du stérile et anachronique conflit qui oppose les deux camps.

Ce qui frappe en effet avant tout, et qui explique pourquoi, depuis quatorze siècles, personne avant nous n'a songé à rouvrir ce dossier, c'est la manière dont la tradition sunnite s'est évertuée à réduire cet assassinat à un fait divers. Le calife n'aurait pas eu de chance : il serait tombé sur un Perse aigri et sans doute un peu dérangé. 'Umar aurait fini comme l'impératrice Élisabeth d'Autriche, alias Sissi, dont la malchance l'a mis sur le chemin d'un personnage obscur, l'Italien Luigi Lucheni, soi-disant anarchiste, qui l'a mortellement poignardée. Fin de l'histoire. Le meurtre de 'Umar relève-t-il de la même logique? Il semble que non.

Aujourd'hui, quatorze siècles après les faits, nous rouvrons pour la première fois ce grand dossier de l'Histoire que les sunnites ont clos à la hâte par la désignation d'un coupable idéal (le Perse, éternel ennemi de l'Arabe). Circulez, il n'y a rien à voir ! Pourtant si, il y a des choses à voir et à revoir. Nous n'avons certes aucun document d'archive de l'époque, mais nous avons pu glaner des bribes d'informations dans les sources traditionnelles. Nous avons réuni les morceaux du puzzle et voilà que la scène du crime et ses coulisses s'offrent à nous, très éloignées de la version officielle.

Nous avons observé les événements qui l'ont immédiatement suivi et qu'avons-nous trouvé ? Trois faits intrigants qui nous invitent à remettre en cause la version officielle du loup solitaire: d'abord, le meurtrier s'est suicidé dans des circonstances obscures ; ensuite, au moins une dizaine de personnes ont été tuées dans les heures qui ont suivi la mort de 'Umar ; enfin, le fils de ce dernier, 'Ubay d'Allah, a été jeté en prison et failli être exécuté un jour ou deux après l'enterrement de son père. À cela s'ajoutent quantité d'autres éléments tout aussi troublants les uns que les autres.

Notre enquête passera en revue toutes ces informations et dessinera le fil qui les relie les unes aux autres, faisant se profiler l'hypothèse d'un complot tramé en haut lieu. Non, assurément le meurtre de 'Umar n'est pas un fait divers. Des conspira-



ATL Leasing, L'allié de votre succès



ATL LEASING

ATL Leasing, vous offre la possibilité de louer les biens dont vous avez besoin pour votre activité pendant une période pouvant atteindre 84 mois. En fin de période vous en devenez propriétaire.



Plus qu'un leasing...



RadioMed

une vague de bonheur

Écoutez-nous sur :

NABEUL
HAMMAMET
100.0
FM

CAP BON
GRAND TUNIS
104.1
FM



FM



MOBILE



WEB



PODCASTS

 @RadioMedTunisie  RadioMedTN  Radio Med

Téléchargez notre application maintenant
Sur Google Play !!



 Cité El Wafa Nabeul Jadida 8000 Nabeul-Tunisie  www.radiomedtunisie.com

 (+216) 72 32 85 00  (+216) 72 32 85 60  marketing@radiomedtunisie.com

teurs dissimulés derrière un épais rideau auraient-ils armé le bras de Fayrûz comme on a armé le bras de Ravaillac? Cette forte présomption nous conduit à son tour vers des questions essentielles : qui avait intérêt à la mort de 'Umar, et pourquoi à ce moment-là et pas des années plus tôt ? Dans les grands crimes de l'Histoire, le moment est un facteur capital. Dans le cas de 'Umar, c'est une clé qui permet d'envisager sérieusement l'implication de hauts personnages parmi les «vénérés» Compagnons de Muhammad. «Il faut être sourd, aveugle et se crever les yeux pour ne pas voir cela», comme l'a dit Michelet au sujet de l'assassinat d'Henri IV.

Toute enquête suppose, avant même que l'on tente de reconstituer le crime, de faire défiler les suspects, de relire les témoignages, de recueillir les indices, que l'on s'interroge sur la personnalité et le parcours de la victime. Qui était-il, finalement, ce 'Umar ibn al-Khattâb ? S'il a toute sa place dans le club très fermé des hommes qui ont changé l'Histoire, il reste un grand méconnu. Étonnamment, aucune biographie historique objective digne de ce nom ne lui a été consacrée, ni par les historiens occidentaux ni par ceux issus de la culture musulmane. Ce personnage est pourtant loin d'être fade et insignifiant : son caractère impétueux et théâtral, son incroyable destin de fils de bûcheron devenu l'un des maîtres du monde, ainsi que son règne décisif et sa fin dramatique auraient dû susciter l'intérêt des biographes, des historiens, des dramaturges, des cinéastes de tous bords. Si nous avons pris le parti de commencer par brosser son portrait, ce n'est pas seulement pour combler cette incompréhensible lacune mais aussi parce que la connaissance du souverain 'Umar fait partie intégrante de l'enquête sur son meurtre. C'est dans l'analyse de son caractère, dans l'examen des principaux traits de son règne, des décisions qu'il a prises, de ses rapports avec les autres Compagnons, avec les seigneurs des tribus, qu'on peut trouver des clés pour comprendre la nature exacte des sentiments qu'il a pu susciter chez ses contemporains et les enjeux politiques qui auraient sous-tendu son assassinat.

Notre travail se fonde sur une lecture minutieuse des sources, en analysant le plus rigoureusement possible la moindre information, en explorant à la loupe les plus menus détails, où, paraît-il, se cachent le diable... et les assassins. Nous n'oserions certes pas dire que nous avons découvert la vérité – s'il y a eu un jour des preuves irréfutables, elles ont depuis longtemps disparu avec les protagonistes du drame –, mais il nous semble que l'hypothèse que nous présenterons en fin d'ouvrage est des plus vraisemblables, et suffisamment solide pour fonder une conviction. À rebours, nos investigations vont également nous faire découvrir un visage insoupçonné de la victime. Nous ne craignons pas de démolir la légende construite autour de 'Umar qui, faute d'avoir été un héros de guerre, devait succomber en martyr, à la mosquée, sur son tapis de prière (les sunnites le surnomment le « martyr du mihrâb »). Comment ne pas penser à Thomas Becket, l'archevêque de Cantorbéry assassiné

sur l'autel de sa cathédrale en 1170, ou encore à Jules César, poignardé dans l'enceinte même de la Curie le jour des ides de mars ? Image héroïque et tragique d'un grand acteur de l'Histoire qui est mort pour ainsi dire sur scène.

Cette image glorieuse est-elle au service d'un âge d'or fictif ? Certes oui. Nous savons que la dimension idyllique de l'islam primitif est un artifice ajouté par les générations postérieures par piété ou par calcul politique. L'éloignement temporel qui s'y est ajouté a en outre favorisé une perception mélancolique et sublimée du passé. Poésie des ruines... Sauf que l'artifice n'est pas que mensonge ; il est avant tout art, et recèle en tant que tel une étincelle de vérité. Comme le savent déjà les lecteurs de nos précédents ouvrages, les livres de la Tradition musulmane laissent subsister, derrière la voile parfois si transparente de l'apologie, de très nombreux indices qui font signe vers une autre vérité, presque un contre-discours. Poussant l'ambivalence à son paroxysme, le corpus de la Tradition, généreux et offert à de nouvelles donations de sens, nous fournit les clés pour relire et réécrire cette histoire passionnante des débuts de l'islam. Au lieu de suivre le chemin périlleux emprunté par le dogme salafiste qui instrumentalise cette Tradition pour ramener le monde présent vers un passé qui n'a en réalité jamais existé, nous avons opté pour l'opération inverse : utiliser ces livres pour ramener le passé jusqu'à nous et l'accorder à notre époque.

Voilà le pari intellectuel et scientifique que nous avons engagé depuis notre premier ouvrage, consacré à la mort du Prophète : utiliser les sources qui ont construit le mythe pour rompre avec ce dernier et ramener l'histoire de l'islam au monde réel, c'est-à-dire aux jeux cruels du pouvoir. Il faut dire que les sources se prêtent volontiers à l'exercice. Libéré des chaînes de l'interprétation idéologique et instrumentalisée du passé, loin de l'arène bruyante où sunnites et shiites continuent de s'étriper, ce corpus peut enfin se faire entendre et nous montrer à quel point il peut être moderne. Or la Tradition nous donne la preuve particulièrement éclatante de sa modernité quand on enquête sur le meurtre du deuxième calife à la mosquée. 'Umar en sort également métamorphosé. Quelle satisfaction de voir en lui un homme qui n'est pas très différent d'autres chefs d'État ! Le drame de son assassinat au sommet de sa gloire par un obscur personnage fait de lui le parent d'Henri IV, ou encore d'Abraham Lincoln (qui était d'ailleurs comme 'Umar le fils d'un bûcheron). Mieux même, l'étrange disparition de son meurtrier (réduit pour l'éternité au silence) place le calife à côté de John F. Kennedy et fait de l'esclave perse Fayrûz l'écho lointain de Lee Harvey Oswald.

'Umar ibn al-Khattâb est ainsi notre contemporain. Il n'y a donc nulle prescription à son assassinat et c'est pour cette raison que nous avons ouvert l'enquête, pour répondre aux questions restées en suspens. La plus importante étant celle que le calife lui-même a posée sur son lit de mort aux Compagnons du Prophète : «Étiez-vous au courant ? L'avez-vous ordonné ?» Quatorze siècles plus tard, nous allons enfin savoir. ■

Hommage à...

Abdelaziz Bouteflika

Proximités tunisiennes

Quelle image garder le plus de l'ancien président algérien Abdelaziz Bouteflika, décédé le 17 septembre dernier à l'âge de 84 ans ? Celle du jeune ministre à 26 ans, en 1962, de l'Algérie indépendante, puis son flamboyant chef de la diplomatie pendant plus de 16 ans (1963-1979), et habile président du Groupe des 77 (1973) et de l'Assemblée générale de l'ONU (1974-1975) ? Ou celle du président de la République rappelé en recours en 1999 ? Ou surtout du président réduit par un accident vasculaire cérébral, à partir de 2013, à un règne délégué aux siens, jusqu'à se retrouver poussé par un Hirak volcanique à remettre sa démission en 2019 ? Autant d'images qui se télescopent, pour se terminer sur un clap de fin affligeant.

En rempilant pour sa propre succession d'abord en 2009, Bouteflika était-il déjà dans le mandat de trop ? Que dire alors de sa candidature en 2014 et de son intention, sous la pression des siens, en 2019 ? L'issue en sera tragique.

Un symbole des relations très particulières entre la Tunisie et l'Algérie

Abdelaziz Bouteflika, de par son rôle auprès de Ben Bella, puis de Boumediène, et de ses hautes charges à la tête de l'État algérien ne pouvait être sans liens particuliers avec la Tunisie. Dès les négociations pour l'indépendance de la Tunisie, Bourguiba, alerté par le chargé d'affaires de Tunisie à Paris, Taher Belkhouja, l'avait repéré, suivant de près ses tractations avec différents chefs du FLN mis en résidence surveillée au château de la Ferté, dans la région parisienne.

Longtemps ambassadeur à Paris, puis ministre des Affaires étrangères, Mohamed Masmoudi se liera d'amitié avec lui. Des années plus tard, tous deux partis en traversée du désert à l'étranger, à Paris, puis dans les pays du Golfe, se retrouveront

en compagnons d'exil, bénéficiant de l'hospitalité du président de l'État des Émirats arabes unis, Cheikh Zayed Ben Sultan Al Nahyane, à Abu Dhabi.

L'épouse de Bourguiba, Wassila Ben Ammar, avait une grande affection pour le jeune ministre algérien des Affaires étrangères, Abdelaziz Bouteflika, qui aimait lui rendre visite au palais de Carthage et chez elle à La Marsa. Chaque fois qu'il était à Tunis, en visite officielle ou à titre privé, il s'arrangeait en effet pour retrouver ses nombreux amis tunisiens et partager avec eux d'agréables moments.

Cette proximité personnelle avec la Tunisie et des Tunisiens n'était pas cependant à confondre avec les positions officielles de l'Algérie à l'égard du pays voisin. Il faut dire que les relations bilatérales ont dû passer par monts et vallées, mais avec son regard charmeur et son verbe séduisant, Bouteflika savait trouver les mots qui apaisent et désamorcent les tensions. Fidèle en amitié, il cultivera des liens solides avec de nombreuses personnalités tunisiennes et d'humbles amis, même durant ses longues années d'exil, puis durant son mandat de président de la République.



Un grand respect

Tout au long de ses années au palais d'El-mouradia, siège de la présidence de la République, le président Bouteflika tenait à recevoir avec beaucoup d'honneur les chefs d'État et de gouvernement tunisiens

en visite en Algérie. Il avait continué à le faire, jusqu'à ses dernières années, alors qu'il était reclus dans sa résidence médicalisée à Zéralda, dans un geste réservé à quelques rares illustres visiteurs étrangers. C'était pour lui une marque d'estime et un signe de grand respect. Avec Béji Caïd

Essebsi, la relation était très cordiale et l'entente parfaite, pendant des décennies, encore plus lorsque tous deux étaient présidents.

Lors des obsèques de Bourguiba en l'an 2000, le président Bouteflika s'empresera



de se rendre à Monastir, l'accompagner au premier rang des chefs d'État et de gouvernement étrangers, jusqu'à sa dernière demeure. Empêché par la maladie de rendre un dernier hommage à son ami de longue date Béji Caïd Essebsi, à l'occasion de son décès le 25 juillet 2019, il dépêchera à Carthage le président de l'Assemblée nationale, Abdelkader Ben Salah, présenter en son nom et au nom de l'Algérie leurs condoléances.

A son tour, la Tunisie ne manquera pas de témoigner à l'Algérie sa compassion suite au décès de l'ancien président Abdelaziz Bouteflika. Le président Kaïs Saïed s'en est chargé en appelant son homologue algérien, le président Abdelmajid Tebboun. Avec sa disparition, toute une page se tourne. Paix à son âme. 



Parcours

- Né le 2 mars 1937 à Oujda, Maroc
- Décédé le 17 septembre 2021 à Zéralda, Alger
- **Président de la République algérienne démocratique et populaire**
27 avril 1999-2 avril 2019
- **Ministre d'État, conseiller auprès du président de la République**
8 mars 1979-15 juillet 1980
- **Ministre des Affaires étrangères**
4 septembre 1963-8 mars 1979
- **Président de l'Assemblée générale des Nations unies**
17 septembre 1974-15 septembre 1975
- **Ministre de la Jeunesse et des Sports**
27 septembre 1962-4 septembre 1963.

FM

Jawhara

الدنيا و ما فيها



خليفة بن سالم

سماح مفتاح

ناجي الزعيري

مساج الزور



FOLLOW US



Hommage à...

Habib Hmima

Le photojournaliste de l'insolite

Du théâtre à la musique, Habib Hmima restera surtout un grand photographe. Avec son décès, en septembre dernier à l'âge de 70 ans, il laisse le souvenir d'un regard intelligent figeant des moments insolites, des disciples talentueux que sont ses quatre frères et son fils, des archives précieuses et un grand sourire. Habib était amitié, bienveillance, courtoisie et générosité d'âme. Hmima est devenu grâce à lui une marque de fabrique tunisienne d'une photo des arts et de la culture, du sport et de la société.



• Par Mohamed Hammi

Né le 18 février 1952 à Tunis, Habib Hmima a fait ses études secondaires au lycée Sadiki où il fera la connaissance d'une bande exceptionnelle de camarades de classe férus d'art. Tunis était, au début des années 1970, en ébullition culturelle, et l'organisation de «La Jeunesse scolaire» redoublait d'activités. Tous se retrouvaient aux maisons de la culture Ibn-Rachiq et Ibn-Khaldoun pour s'adonner au théâtre, à la musique, au chant, à la poésie et aux nouvelles. Chedly Ben Younes, Abdelkader Asli, et autres Lotfi Bouchnak côtoyaient les Jalila Baccar, Fadhel Jaïbi, Fadhel Jaziri, Raja Farhat, Raouf Ben Amor, Abdellatif Ben Ammar et Omar Khelifi...

Dans ce tumulte créatif, Habib Hmima exercera de multiples talents, gagnant l'amitié de tous. Il tâtera divers arts, participera à des émissions télé, et commencera à se faire un nom. Mais, c'est de la photo qu'il sera le plus féru. Son sens de l'inédit, l'intelligence de ses angles et la qualité de ses photos le feront rapidement repérer par les journaux de la place et de grandes agences de presse. Coup sur coup, Habib Hmima sera sollicité par le journal La Presse, pour les sections

culturelles et les pages sportives, ainsi que par l'agence Reuters qui cherchait un bon photojournaliste. Il sera le premier photographe de presse à lui prêter ses services. Mais, rapidement, dépit par la couverture de l'actualité politique, il préférera se consacrer à la culture et au sport.

Pas un festival, pas un événement sportif où Hmima n'est pas présent, mettant toujours une ambiance conviviale, lançant à chacun un bon mot. Pour nous tous, il était le confrère, l'ami. Guère jaloux des autres, il prêtait assistance aux autres photographes, n'hésitant pas à prodiguer ses conseils aux jeunes débutants. Aux journalistes, il apportait des compléments d'information, des précisions, des détails croustillants qui, en plus de ses photos, vont étoffer leurs articles. Quant aux vedettes du sport et du spectacle, il les couvait de son regard affectueux et de son sourire encourageant, leur donnant par ses photos une large notoriété. L'amitié et le sourire, toujours en plus.

Toujours à l'affût du moment magique, Habib Hmima fixe l'instant, capte l'émotion. Ses photos seront partout, en Tunisie et à l'étranger. Se mettant à l'heure du



numérique, il saura se familiariser avec ses opportunités et ses contraintes, et bénéficier de son instantanéité et sa large diffusion. Sans pour autant abandonner l'argentique, gardant une passion éternelle pour la photo en noir et blanc.

Un grand photographe, historien de l'instant, nous quitte. Allah Yerhamou. **M.H.**

Avec l'Uggt, quand même !

A l'approche de la rentrée scolaire, on ne parlait plus de la centrale syndicale, mais de sa fédération de l'enseignement, son fer de lance. Les critiques se sont multipliées pour vilipender les grèves lancées par les syndicalistes et la fédération.

Véritable Etat dans l'Etat, cette fédération est montée progressivement en puissance à un point tel qu'elle est dorénavant en mesure de damer le pion à la centrale, jusqu'à transgresser les consignes du bureau exécutif. Quant à son secrétaire général, le fameux Lassaad Yaacoubi, il traite d'égal à égal avec le secrétaire général de la centrale.



• Par Hédi Béhi

Encline à pratiquer le syndicalisme de «l'ici et maintenant», à coups d'oukases et d'accords léonins, arrachés aux gouvernements successifs, cette fédération n'hésite pas à recourir aux chantages, à la grève et au rejet systématique des réformes structurelles dans l'enseignement public sous des prétextes fallacieux.

Pourtant, ces dérives n'ont jamais détourné l'Uggt de ses devoirs envers la patrie, ni pendant la lutte nationale, ni avec l'entrée en lice du mouvement Ennahdha, ni même dans les années 70, lorsque la centrale syndicale avait pris un net virage à gauche qui l'inscrivait beaucoup plus dans la filiation de Bakounine et son anarcho-syndicalisme que dans celle de Farhat Hached. Ne perdant rien de sa superbe, la centrale sera pendant toute cette période le gardien du temple, le soutien ferme des acquis de l'indépendance, souvent menacés par les nouveaux dirigeants, se prévalant de sa

position de contrepois à Ennahdha. Elle seule sera en mesure d'en imposer à Ennahdha. Elle seule aura l'idée du Quartet du Dialogue national et autant œuvré pour que la Tunisie obtienne le prix Nobel de la Paix en 2015.

L'Uggt est «la principale force du pays», clament ses affiliés. Elle l'est restée depuis l'indépendance en grande partie grâce à son fondateur, Farhat Hached, et à son profond ancrage dans la société tunisienne. Des fautes ont été commises, mais l'Uggt reste notre dernier recours. J'avoue m'être fourvoyé en insistant dans mes précédents papiers sur les fautes commises par la centrale, notamment sa propension à décréter des grèves en veux-tu en voilà, sans se soucier de leurs retombées néfastes sur l'économie tunisienne. Mea culpa, je me surprends aujourd'hui à pérorer sur la sagesse des syndicalistes que j'accusais naguère de tous les maux. Il est vrai que dans cette ambiance surréaliste que nous vivons où le bon sens n'est pas la chose la mieux partagée, les fous d'hier nous paraissent aujourd'hui, en comparaison, des parangons de sagesse. ■

H.B.